

Sa tâche compromise par la controverse

Le commissaire Keenan se démet

OTTAWA (CP-Le Devoir) — L'avocat montréalais John Keenan, qui avait été nommé commissaire-enquêteur pour entreprendre une étude sur le bilinguisme et la sécurité dans les communications aériennes au Québec, s'est récusé hier.

Dans sa lettre de démission, dont le ministre des Transports, M. Otto Lang, a communiqué la teneur aux Communautés, Me Keenan explique que sa nomination à la tête de la commission est devenue objet de controverse, ce qui est de nature à

compromettre le succès du travail qu'il allait commencer.

Rappelons que l'Association des gens de l'air du Québec, lors de la rencontre qu'elle avait vendredi avec M. Lang, a dénoncé M. Keenan et déclaré qu'elle ne saurait collaborer à l'enquête en raison de l'action passée de l'avocat qui fut naguère conseiller de l'Association des pilotes de lignes, organisme résolument hostile à l'implantation du bilinguisme dans le ciel du Québec.

En Chambre, M. Lang a déclaré qu'il accepte avec beaucoup de regret la démission de M. Keenan, convaincu qu'il était que celui-ci aurait conduit impartialement cette enquête. "Il sera très difficile a-t-il dit, de remplacer un homme ayant la compétence, l'expérience et le passé professionnel de M. Keenan".

La Commission d'enquête avait été instituée dans le cadre du règlement intervenu il y a 10 jours avec l'Association canadienne des contrôleurs aériens

(CATCA). Celle-ci, de même que le Syndicat des pilotes (CALPA), soutient que l'usage du français dans les communications aériennes risque de compromettre la sécurité. Il avait été convenu entre M. Lang et la CATCA que l'extension du bilinguisme serait suspendue jusqu'à la fin de l'enquête. Celle-ci, selon les prévisions, devait durer environ un an.

Même s'il demeure convaincu de sa propre impartialité dans cette affaire, M. Keenan constate que sa nomination

comme commissaire est "devenue elle-même une question litigieuse et que, loin de contribuer à apporter une solution au problème, elle ne sert au contraire qu'à l'aggraver". Les professionnels francophones de l'aviation, regroupés principalement dans l'Association des gens de l'air du Québec, avaient protesté vigoureusement contre la nomination de M. Keenan comme seul membre de la commission, en raison du rôle joué par ce dernier au sein de l'Association canadienne

des pilotes de ligne (CALPA), un organisme farouchement opposé à l'expansion du bilinguisme dans les aéroports du Québec.

M. Keenan avait déjà endossé la politique de cette dernière association en tant que conseiller juridique de la CALPA, et les Gens de l'air ainsi que certains députés libéraux fédéraux avaient exigé soit la révocation de M. Keenan, soit la nomination d'un commissaire adjoint francophone.

Voir page 6: Keenan

Le barrage de Teton

Soixante manquent à l'appel

BOISE (d'après Reuter et AFP) — A la suite de la rupture partielle du barrage de Teton, dans l'Idaho samedi, 970 milles carrés de terres en culture sont inondés, et 35,000 personnes sont sans abri.

Six personnes au moins ont péri noyées, et 60 sont portées disparues. Les autorités imputent l'imprécision des bilans aux mauvaises communications dans la région.

La police a continué hier d'interroger les témoins qui affirmaient avoir vu des automobiles emportées avec leurs passagers par la masse d'eau tourbillonnante haute d'une quinzaine de pieds.

Jusqu'à maintenant, les inondations ont anéanti la récolte de pommes de terre du centre de production le plus important des États-Unis. Les dégâts sont évalués à plus de \$500 millions.

Le barrage, long de plus de 2,500 pieds sur la rivière Snake, avait été rempli pour la première fois lorsque la catastrophe s'est produite. Celle-ci serait due à des fuites à la base du barrage haut de près de 300 pieds, où des fuites latérales ont érodé la base.

Les autorités espéraient hier que la masse d'eau sera contenue par le barrage de American Falls, 80 milles au sud. Une source d'inquiétude cependant: les gens de la région ont été mis en garde contre les serpents à sonnettes qui pourraient avoir fui vers les hauteurs.

En huit heures, après la rupture du barrage, un véritable mur d'eau a dévasté, à une vitesse de cinq milles à l'heure, quatre comtés et sept villes.

La première fuite, presque à la base de l'ouvrage, avait été décelée tôt samedi matin. En aval, 30,000 personnes ont été aussitôt alertées par la radio locale, et elles ont ainsi pu fuir.

Peu avant midi, un pan entier de la muraille de terre cédait et, en deux heures, le lac de retenue des eaux de la rivière Teton, long d'une quinzaine de milles, se vidait.

C'est ainsi que des génératrices électriques, des bulldozers et des automobiles ont été emportés comme fétus de paille. Près de Henburg, un rail de chemin de fer s'est enroulé comme un serpent autour d'un tronc d'arbre.

Vus du haut des airs, les dégâts sont incommensurables. On ne distingue plus ni champs, ni routes. Ici et là, des buttes où se bousculent des animaux qui ont survécu. La rivière s'étale par endroits sur plus de sept milles. Des cadavres de centaines de vaches, des carcasses de voitures démantelées, d'innombrables arbres, sont charriés par un flot qui, à certains endroits, a creusé l'empreinte d'un torrent. Là où l'eau s'est écoulée, la boue s'assèche déjà sous le soleil.

On estime maintenant que 80 pour cent du réseau routier de la région est inutilisable. Les ponts ont également été emportés. A une quarantaine de milles en aval du barrage qui continue à s'effriter sous la violence du torrent, Idaho Falls, une ville de 35,000 habitants, était hier encore quasiment isolée. Deux des trois ponts de la ville sont si ébranlés qu'il faudra les dynamiter. Des centaines de volontaires ont continué toute la nuit à élever des digues à la lueur des torches, et remplissaient de sacs rouges des sacs de pommes de terre (produit réputé de l'Idaho). Le flot gonflé de la rivière est rendu encore plus violent par les débris de toute

Voir page 6: Barrage



Des volontaires et des membres de la protection civile ont travaillé fébrilement à contenir les eaux à l'aide de sacs de sable dans le centre-ville d'Idaho Falls. La rivière Snake est sortie de son lit, samedi matin, après que le barrage Teton eut cédé, entraînant des inondations dans tout le sud de l'État d'Idaho. (Téléphoto AP)

Wagner préside le cabinet fantôme et...

Clark devient leader du PC au Québec

par Pierre O'Neill

Le chef national du Parti conservateur, M. Joe Clark, assumera personnellement le leadership de son aile québécoise.

Au cours d'une conférence de presse, le président de l'Association progressiste conservatrice fédérale du Québec, M. Claude Dupras, a confirmé hier à Montréal que le député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, ne jouera pas dans la réorganisation du parti au Québec le rôle "éminent" que lui avait publiquement promis M. Clark au lendemain du congrès d'Ottawa.

Et pendant que M. Wagner se voit confiné à l'action parlementaire, M. Clark

multiplie ses présences au Québec et impose son autorité. Il a participé à toutes les réunions de l'exécutif provincial de l'APCQ dont il a grandement influencé les décisions. Il a décidé la formation d'un comité organisateur dont il annoncera vendredi la composition.

A l'occasion de son passage à Montréal, en fin de semaine prochaine, M. Clark se fera remettre une liste de candidats aux différents postes des comités permanents de l'organisation. Il approuvera personnellement chacune des nominations. Il présidera lui-même le comité organisateur qui sera composé de MM. Claude Dupras, Michael Meighen, Raymond Grenier, Roch LaSalle, Jacques Blanchard et

Jean Bazin, avocat de Montréal qui coordonnait la campagne au leadership de Brian Mulroney.

Faut-il s'étonner de ce nouveau partage des responsabilités ou même en conclure que les séquelles du congrès au leadership auraient provoqué l'irréductible scission entre le chef national et son député de Saint-Hyacinthe? Pas du tout, répondent en chœur Claude Dupras et Roch LaSalle en expliquant que Joe Clark a maintes fois prouvé ses dons d'organisateur politique. C'est lui qui a porté au pouvoir le premier ministre albertain Peter Lougheed, qui a assuré la victoire de Michael Meighen à la présidence nationale du PC, qui a su se faire élire dans

Rocky Mountain et qui remporté, contre toutes attentes, la campagne au leadership national.

Est-ce suffisant pour reléguer M. Wagner aux affaires parlementaires et pour justifier son absence à chaque apparition de Joe Clark au Québec? M. Claude Dupras rappelle d'abord que le député de Saint-Hyacinthe a dû prendre plusieurs semaines de repos et qu'il s'est tenu à l'écart également parce qu'il n'a pas voulu nuire aux efforts d'unification entrepris par M. Clark au Québec. Puis, M. LaSalle fait valoir que la nomination de M. Wagner à la présidence des "comités de présidents" (cabinet fantôme), est

Voir page 6: Clark

Une fois vendue la maison-mère

Le vieil Hôpital général pourra être reconstitué

par Bernard Descôtiaux

Le ministère des Affaires culturelles du Québec, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales, poursuit actuellement des études qui, si elles se révèlent positives, permettront aux Soeurs grises de Montréal de vendre leur maison-mère, boulevard Dorchester.

Le projet à l'étude est de transformer cet édifice en foyer pour personnes âgées.

Par ailleurs la vente de leur propriété du boulevard Dorchester, classé site historique cet hiver, permettra à cette communauté religieuse de procéder aux travaux de reconstruction et de reconstitution de l'Hôpital général de Montréal dans le Vieux-Montréal, la même où Mère de Youville a fondé la communauté des Soeurs de la charité de l'hôpital général de Montréal, dite les Soeurs grises.

C'est le ministère des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, qui s'adressait hier après-midi aux membres de l'Association des propriétaires du Vieux-Montréal qui tenaient son assemblée générale annuelle.

M. L'Allier qui a dit ne pas vouloir susciter de faux espoirs a précisé que d'ici quelques semaines, ou quelques mois, son

ministère devrait être en mesure d'apporter des réponses aux quelques questions qui se posent quant aux projets d'avenir de cette communauté religieuse.

Après avoir rappelé qu'il avait classé, à titre de ministre des Affaires culturelles, le site historique de la maison-mère des Soeurs grises qui occupe le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Guy, Saint-Mathieu et le boulevard Dorchester, M. L'Allier a souligné que son ministère ne souhaitait pas faire porter par cette communauté le fardeau de l'utilisation de la maison-mère.

Depuis longtemps déjà, les Soeurs grises désiraient se départir de cet immeuble qu'elles considéraient comme un "éléphant blanc" ne répondant plus aux besoins de la communauté. Elles avaient trouvé un acheteur, une société étrangère ayant pour nom Valorinvest, qui était prêt à leur verser une somme de quelque \$17 millions pour la propriété du boulevard Dorchester. Toutefois la décision du ministre de classer site historique empêchait tout acheteur éventuel de démolir l'édifice et d'en construire de nouveaux. Seuls pouvaient être démolies et remplacées les constructions commerciales qui ont front rue Sainte-Catherine.

Ne voulant pas obliger la communauté à conserver malgré elle leur propriété, le ministère a entrepris l'étude de diverses hypothèses, dont celle d'une utilisation par le ministère des Affaires sociales. Celui-ci avait l'intention de construire un nouvel édifice de 14 étages, juste en face de la maison-mère, boulevard Dorchester, pour y aménager un foyer pour personnes âgées. Les études entreprises permettraient de démontrer que l'utilisation de la maison-mère à cette fin coûterait moins cher que la construction de l'édifice projeté.

Le ministère attend une confirmation de cette hypothèse, et de connaître les projets de constructions nouvelles sur la propriété des religieuses, rue Sainte-Catherine, avant d'en dire plus. Chose certaine, la réalisation de ces projets donnerait aux religieuses les fonds nécessaires pour procéder à leur projet du Vieux-Montréal. L'État québécois, souligne le ministre, participerait ainsi indirectement à sa réalisation, laquelle est jugée importante pour le Vieux-Montréal.

Ce projet consiste pour les religieuses à retourner vivre là où Mère de Youville fonda leur communauté. Celle-ci s'était portée acquiesceur de l'hôpital des frères Charron qui construisit à la fin du XVIIe siècle devant l'Hôpital général de Montréal. Détruit en partie par un incendie, cet édifice fut par la suite agrandi à quelques reprises, puis abandonné par les religieuses un peu avant la fin du XIXe siècle.

Il ne reste plus de l'édifice, qui comprenait un corps central et deux ailes, que l'aile ouest dont une partie seulement a été construite au XVIIe siècle. Le reste fut démolit pour percer la rue Saint-Pierre, entre la place d'Youville et la rue de la Commune. Rue Saint-Pierre, on peut d'ailleurs voir encore une partie de la chapelle. A la place, on a construit de nouveaux édifices de style victorien qui aujourd'hui sont parmi les plus beaux exemples de ce type d'architecture en Amérique du Nord. Ces édifices appartiennent aux religieuses, et leur projet de reconstruction et de reconstitution entraînerait la démolition d'une bonne partie des actuels édifices de la rue Saint-Pierre.

M. L'Allier a souligné que deux écoles s'affrontaient quant au projet des religieuses. Une première qui veut empêcher la démolition des édifices de la rue Saint-Pierre. C'est celle du Service d'habitation et d'urbanisme de la Ville de Montréal. La deuxième est celle des religieuses consistant en la reconstitution de l'édifice original de l'Hôpital général tel qu'il existait avant sa démolition.

Le ministre qui s'était auparavant dit opposé à la reconstitution partielle, sauf lorsqu'il s'agit de reconstitution partielle, a pris position en faveur du projet des Soeurs puisqu'à son avis il ne s'agit que de reconstitution partielle. D'ailleurs on pourra toujours réutiliser certaines façades des édifices appelés à être démolis, dit M. L'Allier, qui se réfère probablement à une hypothèse émise par les architectes de la communauté, l'an passé, voulant que ces façades servent à la construction de nouveaux édifices insérés ici et là dans les trous béants occupés par des terrains de stationnement dans le Vieux-Montréal.

Quant aux religieuses qui avaient délégué l'une des leurs pour assister à la ca-

Voir page 6: Hôpital général



Déjeunez, dînez dans
un somptueux décor portugais

Chars, aviation et missiles dans la bataille

Les Syriens marchent sur Beyrouth

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Soutenues par des raids aériens au-dessus de Beyrouth, les forces syriennes marchent sur la capitale libanaise, alors qu'une autre colonne semble avoir investi Saïda, au Sud.

Une bataille rangée a fait rage à une vingtaine de kilomètres de Beyrouth au centre de villégiature de Bhamdoun où, rapporte-t-on, des missiles soviétiques soi-disant de type GRAD ont été tirés sur les positions islamo-palestiniennes, faisant

de lourdes pertes. La Voix de la Palestine affirme que quatorze chars syriens ont été détruits, mais il semble que rien ne puisse arrêter l' inexorable marche de l'armée syrienne.

L'objectif immédiat de l'armée syrienne serait le quartier général de M. Kamal Joublatt, leader du rassemblement islamo-palestinien, et dont les possessions féodales sont maintenant sous contrôle syrien. Alep, où se trouve le gros de ses troupes, est selon radio des Kataëb, qui

n'ont apparemment pas participé aux combats d'hier, un véritable champ de bataille.

Selon les rebelles de l'Armée de libération arabe, des blindés syriens et deux bataillons d'infanterie ont bombardé en soirée la ville de Saïda, mais la résistance acharnée des Palestiniens et de leurs alliés a ralenti leur marche. Des blindés syriens ont fait leur entrée dans la ville de Saïda venant de Jezzine affirmant pourtant à radio palestinienne "Voix de la Palesti-

ne". Selon la radio, "les forces palestiniennes et progressistes libanaises s'opposent à cette invasion à l'aide d'armes de tous calibres". Les communications avec Saïda sont interrompues et la route est coupée à la hauteur de la sortie sud de Beyrouth, en raison des violents combats qui s'y déroulent depuis dimanche.

La radio palestinienne a accusé, d'autre part, les conservateurs chrétiens libanais

Voir page 6: Les Syriens

No 1300 — 7 au 13 juin

L'EXPRESS

- Plus-values : un tournant politique
- Une guerre de cent ans
- Le tournant de 36
- La science s'attaque au Loch Ness
- La civilisation de puissance



Le métro de Montréal compte neuf nouvelles stations de métro : Préfontaine, Joliette, Pie-IX, Viau, L'Assomption, Cadillac, Langelier, Radisson, et Beaugrand, qui portent le réseau de métro à l'est du pont-tunnel Hyppolite-Lafontaine. Beaucoup moins colorées que celles construites au début des années 60, elles sont caractérisées par une utilisation parfois surabondante du béton. Des éléments architecturaux viennent cependant faire oublier la grisaille de ce matériau. A Préfontaine, comme les enfants le constatent sur la photo de gauche, on peut voir le ciel. A Pie-IX, la station des Jeux olympiques, où l'on n'a pas ménagé sur les éléments décoratifs. Jordi Bonnet fait valser les métrophiiles. (Photos Alain Renaud)

D'ici un an

Pilotage automatique pour tout le métro

Le métro de Montréal fonctionnera d'ici un an par pilotage automatique, et ce sur la totalité du réseau. Déjà sur la ligne 1, de Atwater jusqu'à la nouvelle station Beaugrand, le contrôle de la vitesse se fait automatiquement, diminuant de 50 pour cent le nombre des opérateurs.

Le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, a apporté ces précisions à l'occasion de la mise en service du prolongement est de la ligne 1, de la station Frontenac jusqu'à Beaugrand.

Toutefois l'automatisation du métro ne doit entraîner aucune mise à pied, le personnel touché étant simplement appelé à occuper de nouvelles fonctions, a précisé M. Hanigan.

La mise en service de ce nouveau pro-

longement au réseau du métro devrait occasionner une augmentation du nombre de voyageurs. Malgré la hausse des tarifs décrétée en octobre dernier, il y a eu une hausse du nombre d'usagers. Les autorités de la CTCUM avaient prévu une baisse de clientèle de l'ordre de 10 pour cent, à la suite de la hausse tarifaire, mais au contraire on a constaté une augmentation de six millions au cours des 20 semaines qui ont suivi l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, dont la majeure partie sur le réseau d'autobus. On prévoit que le nombre total d'usagers cette année pourra atteindre 281 millions.

Mises en chantier en hausse de 30%

OTTAWA (PC) — Les mises en chantier ont augmenté de 30 pour cent au mois de mai, par rapport à l'année dernière, alors que le nombre des logements commencés a passé de 17,187 à 22,377 dans les régions urbaines à travers le Canada, a annoncé hier la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Sur une base annuelle désaisonnalisée, le taux des mises en chantier passe à 271,700, comparativement à 247,100 en



Québec ne veut pas se laisser imposer par Ottawa une politique de l'énergie

CHATHAM (PC) — Le ministre québécois de l'Énergie, M. Gérard-D. Lévesque, estime que la ville de Chatham, au Massachussets, n'est pas l'endroit idéal pour une conférence fédérale-provinciale canadienne. C'est ce qu'il a déclaré hier des son arrivée à cet endroit, mais il s'est empressé d'ajouter que le Québec était hostile à toute politique énergétique imposée par le fédéral.

Le Québec, a-t-il souligné, tout en désirant collaborer avec ses voisins, "est traditionnellement jaloux de son autonomie dans ce domaine."

Pour sa part, le ministre canadien de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a de nouveau suggéré la mise au point de programmes régionaux de développement et de transmission de l'énergie.

Il a été la cible de plusieurs critiques, non pas en raison des politiques énoncées, mais à cause de la plate-forme choisie, soit la conférence annuelle des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des cinq provinces de l'Est canadien.

M. Gillespie a invité les chefs provinciaux de l'Est à se joindre à lui "pour tenter de mettre au point un programme en vue de remplacer les politiques énergétiques actuelles, qui sont fractionnées".

Il a proposé la création d'une sorte de pool de l'énergie pour les cinq provinces. Selon lui, la mesure favoriserait la suppression des problèmes politiques

comme ceux que connaît Terre-Neuve. Celle-ci tente présentement d'acheter au prix de revient une partie de l'électricité que le Québec soutire de la centrale de Churchill Falls.

M. Gillespie avait déclaré dimanche que le fédéral pourrait intervenir éventuellement pour régler les transferts d'électricité d'une province à l'autre, comme il le fait présentement pour le gaz et le pétrole.

Les premiers ministres ont exprimé des opinions partagées à ce sujet. Au moins trois d'entre eux, toutefois, ont affirmé que Chatham n'était pas l'endroit indiqué

pour traiter de ce problème.

Le chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a qualifié de "grossière", du point de vue protocolaire, l'utilisation de cette conférence par M. Gillespie.

Il avait affirmé dimanche que ce problème serait probablement soumis à la Cour suprême du Canada, si le gouvernement central s'avait de réglementer le transport de l'électricité.

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, estime aussi que cette question aurait dû être débattue en sol canadien.

MM. Hatfield et Regan ont cependant déclaré qu'ils avaient été heureux d'entendre M. Frank Zarb, des Services énergétiques des États-Unis, annoncer que son pays étudierait immédiatement tout projet que pourrait mettre au point le Canada en vue de développer de nouvelles sources d'énergie pour les revendre aux États-Unis.

Les deux chefs de gouvernement seraient éventuellement intéressés à vendre sur le marché américain une partie des 10,000 mégawatts que produiraient les centrales marémotrices de la baie de Fundy.

Débrayage de fonctionnaires

Quelque 2,300 professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec ont débrayé pendant quatre heures hier pour appuyer leurs demandes dans le cadre des négociations en cours.

La mini-grève a touché tous les centres urbains, à l'exception des 3,600 professionnels de la ville de Québec. Ce dernier groupe a débrayé vendredi dernier.

Les syndiqués, économistes, spécialistes en ordinateurs, administrateurs, ingénieurs forestiers, architectes, libraires, chimistes et comptables, sont retournés au travail au début de l'après-midi, a expliqué hier un porte-parole syndical, M. Jean Garneau.

Ces professionnels demandent une augmentation de 38% répartie sur trois ans. Mais, a dit M. Garneau, "une distance considérable" sépare encore les parties au niveau salarial.

Les syndiqués sont en outre très mécontents des propositions gouvernementales en vertu desquelles ce dernier pourrait déplacer les individus dans les échelles de salaire en modifiant à son gré leur plan de carrière. Le syndicat demande en outre une semaine de travail de 32 1/2 heures alors que le gouvernement s'en tient aux 35 heures déjà acceptées par les fonctionnaires provinciaux.

Y penser c'est aussi aider

OXFAM

Cet été, suivez des cours les pieds dans l'eau

Avez-vous déjà pensé suivre des cours, les pieds dans l'eau ou étendu dans l'herbe ? Vous pensez sans doute que c'est impossible. Pourtant, si vous désirez profiter de vos moments de loisirs, durant l'été, vous pouvez suivre des cours de niveau universitaire, sans aller dans une classe. La Télé-université, unité constituante de l'Université du Québec chargée de l'enseignement à distance pour les adultes, vous offre la possibilité de vous inscrire à un programme appelé Connaissance de l'homme et du milieu, sans exiger un niveau spécifique d'études. Ce programme comprend quatre cours: Histoire du Québec d'aujourd'hui (2 cours distincts), Initiation à l'économie du Québec, Initiation à la coopération.

Tous ces cours traitent de différents aspects de la réalité québécoise. Voulez-vous avoir des vacances agréables et profitables ? Vous pouvez vous inscrire à un des cours de la Télé-université. Vous recevrez pour étudier chez vous, une documentation variée et captivante et vous rencontrerez à quelques occasions d'autres étudiants et un animateur.

Début des cours : juin 76.

Durée de la session : dix à douze semaines.

Organisation des rencontres : tous les 15 jours.

Périodicité différente sur demande pour certains groupes.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service du registrariat de la Télé-université (à Québec : 2875 boul. Laurier. Tél.: (418) 657-2990 — à Montréal : 3465 rue Durocher. Tél.: (514) 282-7749).

Pour toute inscription, joindre un chèque ou un mandat-poste au nom de la DEUOQ, au montant de \$57.50.

Université du Québec
Télé-université



s u c o

solidarité
entre les peuples

En librairie

Maurice Saint-Germain
Une économie
à libérer

Le Québec analysé dans
ses structures

LES PRESSES DE
L'UNIVERSITÉ DE
MONTREAL
Tél. 343-5321

Les maires de la CUM protestent

Tout comme Montréal, les maires des 28 villes de banlieue membres de la Communauté urbaine de Montréal se sont montrés contrariés par la décision du Conseil scolaire de Montréal de s'accaparer de la baisse de cinq cent de l'impôt scolaire normalisé.

Dans un communiqué émis hier, la Conférence des maires

de banlieue rappelle que le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, avait annoncé une baisse de cinq cent de l'impôt scolaire normalisé. Le Conseil scolaire, tout en appliquant cette baisse, a cependant trouvé le moyen de maintenir à \$1.31 la taxe foncière scolaire.

La Conférence des maires de banlieue a protesté officielle-

ment auprès de M. Garneau ainsi qu'auprès du ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, contre cet état de choses. Cela semble d'autant plus inacceptable aux maires, qu'ils avaient espéré non seulement une baisse de cinq cents, mais une baisse de 20 cents en vue de l'évacuation du champ de l'impôt foncier par les commissions scolaires d'ici 1980.

1^{er} PRIX \$500,000

Super Loto

TIRAGE LE
18 JUIN
RÉSEAU TVA 10h.

JO

Vente directe de billets et échange de titres ont commencé

par Guy Deshaies

La vente directe de billets pour les Jeux, ainsi que l'échange des titres provisoires dont la vente avait été lancée l'an dernier, ont commencé hier, au bureau de la billetterie du Cojo, rue Saint-Jacques, au magasin Eaton de la rue Sainte-Catherine, et aux succursales de la Banque de Montréal dans les villes du Québec où les comptoirs Eaton ont été fermés après la vente des titres provisoires.

Ces titres étaient une sorte de réservation pour des événements précis, et on les vendait aux comptoirs Eaton avant l'impression définitive des billets, afin d'éviter la contre-façon.

Il était prévu que les titres provisoires ne seraient échangés qu'aux endroits où ils avaient été achetés, c'est-à-dire aux comptoirs Eaton à travers le pays. Mais la maison Eaton a fermé ses comptoirs. Une entente a été conclue avec la Banque de Montréal, pour que les échanges de titres se fassent dans ses succursales, là où les comptoirs Eaton sont disparus.

Hier, au moment où les échanges pouvaient se faire et où la vente directe des billets était permise, il restait encore deux millions de billets à vendre pour les disciplines les moins populaires et pour diverses épreuves préliminaires.

En tout, il y avait 4.7 millions de billets à vendre, mais les meilleurs billets se sont enlevés dès les premiers jours. À l'étranger la vente s'est faite comme prévue, mais il reste des billets invendus pour les épreuves de football, de handball, de hockey sur gazon, pour les sports équestres et pour l'aviron et le canoë. Mais M. Gerry Savard, directeur du service de la billetterie, a déclaré hier qu'il restait encore des billets en athlétisme pour les épreuves préliminaires du matin surtout, ainsi qu'en judo, boxe, lutte et haltérophilie.

Au comptoir de la rue Saint-Jacques, hier, l'activité a été modérée mais chez Eaton, rue Sainte-Catherine, une foule considérable de détenteurs de titres a défilé au 5e étage pour l'échange.

A Toronto, la maison Eaton vend des billets pour le football qui sera présenté à Toronto; même chose à Ottawa et même chose à Québec et Sherbrooke, pour le handball.

Tous ces comptoirs fermeront leurs portes le 16 juillet, veille de l'ouverture des Jeux, et c'est le Cojo qui assurera la vente des billets restants aux guichets des lieux olympiques concernés.

M. Savard estime que d'ici là presque tous les billets seraient vendus sauf dans quelques disciplines moins courues.

les olympiques

Clé en main, ce 14

Les installations du Parc olympique, c'est-à-dire, les piscines, le Stade et le Vélodrome, seront officiellement remis au Comité organisateur des Jeux olympiques le dimanche 14 juin prochain, à 15 h., en présence du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa et des dirigeants de la Régie des installations olympiques. Celle-ci a assumé la responsabilité du chantier et reprendra en mains les installations après les Jeux, aux fins de parachever les travaux et de s'occuper de l'exploitation des lieux.

Ombre au tableau

Jusqu'à présent il semble que les travaux évoluent normalement à l'exception d'un retard dans la mise en place des installations électriques que les dirigeants de la RIO impudent aux lenteurs volontaires des électriciens. Hier, dans le communiqué de la RIO, on parlait de ce retard comme de la "seule ombre au tableau", ce qui a tout de suite suscité des questions relatives au fameux tableau indicateur

électronique situé du côté ouest du stade. Le tableau aurait été la cible de sabotages inconnus le mois dernier. On n'a pu savoir exactement où en était l'essai de ce gigantesque instrument qui donnera entre autres les résultats des compétitions.

M. Jacques Desormeaux, porte-parole officiel de la Régie, a prétendu que les retards des électriciens pourraient entraîner d'autres effets que l'emploi d'un éclairage temporaire dans divers endroits comme les escaliers et les toilettes. Toutes les installations pour l'éclairage de la piste et du stade sont complètes, de même que les équipements essentiels du Vélodrome et des piscines.

Hier, à New York, le Dr Victor Goldbloom, qui donnait une conférence de presse à la Maison du Québec pour renseigner les journaux new-yorkais sur la situation des travaux olympique, a déclaré que tout serait prêt pour les Jeux, contrairement à ce que plusieurs experts croyaient il y a six mois.

Rendez-vous des têtes couronnées

Outre la Reine Elizabeth II d'Angleterre et son mari, le prince Philip, on attend aux Jeux olympiques le roi Juan Carlos d'Espagne, le roi Constantin de Grèce, le prince Bertil de Suède, le prince Faïçal Ben Fahd de l'Arabie Saoudite, le sultan d'Indonésie Sri Homengka Buwono IX, le Shah d'Iran, le prince Rainier de Monaco et sa femme, la princesse Grace. D'autres chefs d'Etat sont attendus mais leur venue n'a pas été confirmée, comme celle notamment du président de l'Ouganda, M. Idi Amin Dada, qui serait accompagné de 22 dignitaires ougandais.

Au rythme des Jeux

Cent quatre-vingt-six municipalités des quatre coins du Québec ont, d'ores et déjà, décidé d'adopter l'emblème des Jeux et de hisser le drapeau du COJO au mât de leur hôtel-de-ville respectif. Ainsi, 1,917,612 personnes, sans compter la population de Montréal, verront flotter les couleurs olympiques. C'est ce qu'a annoncé hier le Commissaire général des Jeux de la XXIe Olympiade, M. Roger Rousseau. "Le COJO est extrêmement heureux de constater que la participation au succès des Jeux olympiques gagne la faveur de plus en plus de citoyens, de jour en jour, à la veille de la tenue de ce grand événement", a souligné le président du Comité organisateur, d'autant plus que ce vaste mouvement en faveur de l'emblème des Jeux se poursuit.



La longue file d'attente du comptoir olympique chez Eaton. Ces comptoirs fermeront le 16 juillet et, après cette date, seul le Cojo assurera la vente de billets aux guichets des stades et pistes concernés.

(Photo Alain Renaud)

Alcan: les grévistes d'Arvida n'ont pas relâché la pression

L'Alcan a éprouvé hier de nombreuses difficultés à faire pénétrer ses cadres à l'intérieur de son usine d'Arvida, en dépit des injonctions obtenues vendredi dernier qui ordonnent aux 6,000 grévistes de l'endroit de libérer les accès. Toutefois, aucun incident violent n'a été signalé.

Selon un porte-parole patronal, M. Aimé Gagné, un "certain nombre" de cadres ont réussi hier à réintégrer leurs bureaux, qui se trouvaient à l'extérieur des piquets de grève. La remise en marche des "salles de cuves" ne peut cependant être faite par les seuls cadres de l'Alcan, et ce n'est pas dans les intentions de la compagnie de le faire, du moins dans un avenir immédiat.

La remise en marche de l'usine d'Arvida serait d'autant plus difficile à réaliser que le débrayage-surprise des syndiqués a permis au métal de figer dans les cuves. Par ailleurs, l'Alcan s'est privée de 185 de ses cadres d'Arvida pour les envoyer travailler à son usine de Kitimat, en Colombie-Britannique, toujours assiégée par les 1,800 syndiqués de l'endroit. Selon le porte-parole de l'Alcan, la pro-

duction est maintenue à son niveau normal par les cadres, qui sont ravitaillés par hélicoptère à cause des barricades érigées par les travailleurs.

Le Tribunal du travail de Colombie-Britannique devait en principe présenter hier une demande d'injonction devant la Cour suprême de cette province afin de forcer le retour au travail des grévistes, qui ont signé leur dernière convention collective en janvier dernier.

Au Québec, l'Alcan considère "urgent" de remettre en marche certains systèmes de protection, celui notamment qui sert à dépolluer l'usine de l'Isle Maligne. Selon le porte-parole de la compagnie, des produits toxiques s'écoulent de certains réservoirs et il faudrait faire fonctionner les épurateurs d'air. La chose est présente-ment impossible, là aussi, à cause des piquets de grève des syndiqués.

Les dirigeants de l'Alcan n'ont pas davantage obtenu de succès aux installations portuaires de Port-Alfred, ni aux différentes centrales hydro-électriques de cette compagnie, toujours fermées par les mêmes piquets.

La CSN lance une campagne de boycottage du Trust Général

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN a invité hier tous ses syndicats et organismes affiliés, ainsi que deux autres centrales, FTQ et CEQ, à retirer systématiquement l'argent des fonds de pension actuellement confiés par le mouvement syndical québécois au Trust Général, dont les 42 employés, en grève depuis le 28 février dernier, tentent toujours mais en vain d'en arriver à une première convention collective négociée.

La campagne provinciale de boycottage du courtage immobilier contrôlé par le Trust Général a été officiellement lancée hier par le président de la CSN, M. Marcel

Pépin, sous le thème: "La CSN va mettre un frein au kidnapping des économies des travailleurs par le Trust Général".

La centrale n'a pas terminé l'inventaire des différents fonds de pension actuellement confiés par le mouvement syndical à cette entreprise de courtage immobilier. Cependant, selon un relevé préliminaire, plusieurs dizaines de millions de dollars pourraient éventuellement être retirés de cette entreprise, que la CSN place désormais en tête de sa liste noire.

Outre les retraits d'argent investis, des lettres seront lues et distribuées parmi les 150,000 membres de la centrale pour inciter les syndiqués à ne plus utiliser les services de cette compagnie, tant au niveau des services immobiliers, qu'en matière d'administration d'immeubles, de prêts hypothécaires et des services d'évaluation d'immeubles.

Les représentants du syndicat naissant, le premier à voir le jour dans le monde de la finance au Québec, ont dressé hier le portrait de cette petite grève qui prend l'allure d'une épreuve entre les syndiqués et la haute finance.

Il y a 42 employés, pour la plupart des femmes. Leur salaire minimum actuel est de \$95 par semaine. Ils demandent \$165, par semaine soit l'équivalent du salaire de base requis par le Front commun. Le syndicat naissant a été accrédité en juin l'an dernier.

Depuis lors, toutes les tentatives des travailleurs du Trust Général pour négocier une première convention collective ont échoué. Arrivés au stade de la conciliation, ils ont dû faire face à une demande d'injonction présentée par leur employeur afin d'empêcher la nomination d'un conciliateur provincial dans ce dossier.

Aucun contact n'ayant eu lieu entre les parties depuis l'accréditation, le syndicat aurait pu, selon les représentants syndicaux, cesser d'exister "de facto", en vertu de certaines dispositions du code du travail, si la grève n'avait affirmé concrètement et légalement sa présence.

Le président de la CSN explique l'attitude du Trust Général de deux façons: "Le Trust a-t-il dit, ne laisse pas pourrir le conflit par insouciance. Cette institution aux bénéfices nets de \$1,838,000 en 1975 ne veut tout simplement pas que la brèche ouverte par les travailleurs du Québec puisse amener d'autres travailleurs du même secteur à se syndiquer". De plus, M. Pépin a ajouté que la présence de "libéraux notoires" comme Arthur Simard, proche parent du premier ministre, Jean-Louis Lévesque, Jacques Saint-Aubin, et autres rapprochait cette institution des politiques "anti-syndicales du gouvernement provincial".

M. Pépin a ajouté, pour illustrer sa pen-

au gré du temps

L'assommoir

Le publicitaire honnête ne doit pas craindre d'avouer que la publicité la plus efficace ne s'adresse ni à l'esprit, ni à la raison, ni à l'intelligence. Bien au contraire.

M. Philip Kives, président de K-Tel, n'a pris aucun détour pour déclarer que le succès de son entreprise repose sur une publicité assidue à coups de marteau sur la tête du consommateur. Il n'y a qu'à voir les naïvetés frivoles de celui-ci achète. S'il a été dupé de la sorte, il faut qu'il convienne que sa faculté de discrimination avait, au préalable, été knock-outée, réduite à l'impuissance.

Les termes "publicité intelligente" sont antinomiques. On n'éclaire pas en aveuglant. Hitler, l'un des grands maîtres dans l'art de recuser la primauté de l'intelligence, en se l'appropriant toute, n'écrivait-il pas dans Mein Kampf: "Si vous désirez la sympathie des masses, vous devez leur dire les choses les plus stupides et les plus crues".

Albert BRIE

Innovation pédagogique pour la francophonie

L'Université Laval de Québec et la société Control Data Canada viennent de signer une entente apportant à la francophonie une innovation en matière d'enseignement.

Cette entente, signée par MM. Louis Brunel, vice-président aux communications à l'Université Laval, et Layten Kinney, président de Control Data Canada, permettra à l'université d'expérimenter, pour une période de cinq ans, un système d'apprentissage mettant à profit les ressources de l'ordinateur.

Déjà en utilisation et toujours de plus en plus perfectionné, depuis 15 ans, à l'Université de l'Illinois, ce système d'apprentissage est connu sous le nom de Platon (programme de logistique pour l'apprentissage avec la technologie de l'ordinateur numérique).

Son implantation au sein de la communauté universitaire de l'Université Laval constitue une première pour le monde francophone.

Tout en s'inscrivant dans le prolongement des expériences de Laval, qui ont conduit à l'établissement d'une infrastructure de communications originale nécessitant l'étendue géographique du réseau d'enseignement, ce projet atteint cependant une nouvelle dimension en ce qu'il fait profiter le processus d'apprentissage lui-même des plus récents développements technologiques.

Cette entente, qui permet à l'Université Laval d'être le principal utilisateur d'un ordinateur "Cyber 73" aux capacités de mémoire et d'accès très développées, représente une occasion intéressante pour tout le Québec, puisque la société Control Data entend faire également servir à d'autres utilisateurs son système d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

Il suffira d'élaborer ou d'adapter un programme d'enseignement ou de formation pour qu'à partir de terminaux disséminés à travers le Québec, quelque 500 personnes puissent à la fois avoir accès au système, y puisant chacune l'enseignement qui l'intéresse, au rythme qui lui convient.

Désigné du nom de Platon, pour mettre en évidence la relation maître-disciple traitée par le célèbre philosophe, ce programme d'apprentissage par ordinateur s'est déjà révélé un outil pédagogique appréciable tant pour les professeurs que pour les étudiants.

L'installation à Québec, à des fins pédagogiques, de l'ordinateur "Cyber 73", permettra à l'université de consolider son réseau informatique actuel tout en ayant accès au système Platon. Ce système, que les terminaux rendront accessible sur tout le territoire québécois, peut s'adapter à différentes méthodes pédagogiques, telles que les cours de type questions-réponses, les solutions de cas, les simulations, les jeux et le dialogue étudiant-professeur, établissant une relation tout à fait personnelle et adaptée à son utilisateur.

Pour arriver à offrir Platon dans le milieu de l'enseignement francophone, la société Control Data a hautement perfectionné la qualité et l'efficacité de ses techniques d'ordinateurs. Aujourd'hui, elle est en mesure de mettre à la disposition des milieux d'affaires le système Platon pour tout ce qui a trait à la formation du personnel. Il suffira de se munir de terminaux aux endroits voulus et d'arrêter les détails des programmes nécessaires pour avoir accès à l'ordinateur central "Cyber 73" installé à Québec.

Dans le cadre de son expérience d'apprentissage à l'aide de l'ordinateur, l'Université Laval prévoit différentes étapes. Il faudra d'abord franchir la communication avec l'ordinateur, familiariser les utilisateurs avec le système et enfin, étape essentielle, élaborer le contenu en créant des cours adaptés aux besoins des étudiants québécois.

Cette expérience d'adaptation et d'élaboration de cours en français, qui constitue une première dans le milieu francophone mondial, débutera concrètement dès l'automne prochain.

aujourd'hui

A 10 h 30, début de la "Journée du porc" organisée par la Société des éleveurs de porc du Québec, à Saint-Agapit.

Le symposium réunissant la Société royale du Canada et son équivalente américaine se termine aujourd'hui à l'université Laval.

A midi, le comité féminin de l'Orchestre symphonique de Montréal tient son assemblée annuelle à l'hôtel Méridien du complexe Desjardins.

De 13 h à 21 h, vente de charité de la section des bénévoles du Patro Le Prévoist, au 5707, rue Saint-Dominique.

A midi, conférence de M. E.P. Zimmerman, président du Reader's Digest, au Ritz Carlton, dans le cadre des activités de l'American Marketing Association.

A 18 h, dîner mensuel de l'Association nationale des secrétaires, au Reine-Elizabeth.

A 19h, inauguration d'Expo-Santé à l'hôtel de ville de Mont-Royal; cet événement se poursuit jusqu'au 9 juin.

Collectes de sang de la Croix-Rouge: Saint-Hyacinthe, Manège militaire, de 14 h à 21 h; Montréal, Place d'Armes, salle paroissiale de l'église Notre-Dame, de 9 h 30 à 16 h 30; Contrecoeur, Ecole Marie-Rose de 9 h 30 à 16 h 30.

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COURS D'ÉTÉ 1976

SESSION "B" — COURS DU SOIR — début: 14 juin

ANTHROPOLOGIE 901
ÉCONOMIQUE 921
FRANÇAIS 102
FRANÇAIS 402

PHILOSOPHIE 201
PHILOSOPHIE 401
PSYCHOLOGIE 904
SOCIOLOGIE 973

SESSION "C" — COURS DU JOUR — début: 21 juin

ART 935
BIOLOGIE 301
FRANÇAIS 202
FRANÇAIS 902

MATHÉMATIQUES 103
MATHÉMATIQUES 111
MATHÉMATIQUES 203
MATHÉMATIQUES 307

Renseignements, prospectus, inscription:

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3

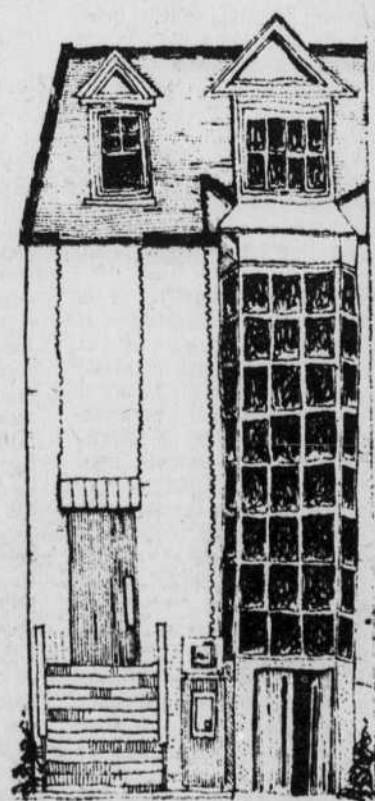
Tél.: 381-4293

Voir page 6: Israël

RENOMMÉ
DEPUIS
LE 20
NOVEMBRE
1975

L'ENDROIT IDÉAL
POUR LES
DÉJEUNERS D'AFFAIRES

OUVERT 7 JOURS
PAR SEMAINE



DALI Restaurant
Français
1446, rue Crescent - 282-1332

éditorial

De l'aviation à la constitution

M. John Keenan a tiré des événements survenus ces jours derniers la seule conclusion logique et honorable qui s'offrait encore à lui: il s'est reculé. Mais il aura fallu, pour le pousser à prendre cette décision, que l'Association des gens de l'air du Québec dénonce publiquement, et à quelques reprises, la partialité du commissaire-enquêteur, qu'elle en fasse la preuve à l'aide d'un document plutôt gênant, qu'elle annonce enfin son refus de collaborer à l'étude que devait entreprendre le jeune avocat montréalais sur le bilinguisme et la sécurité dans les communications aériennes.

En dépit des interventions des Gens de l'air du Québec, le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, restait convaincu de la parfaite compétence et de la totale impartialité de Me Keenan pour se prononcer sur une question dans laquelle il s'est déjà compromis. A-t-on déjà vu dans notre système qu'un gouvernement ait pris avec un problème aussi complexe et délicat, aussi générateur de passions, fasse appel à un arbitre qui a démontré dans un passé tout récent qu'il se rangeait à l'avis d'une des parties? Cela ne s'était pas vu, ni sous le régime Pearson ni sous le régime Diefenbaker. Et quand M. Lang affirme que l'avocat, grâce à sa compétence et à son honnêteté, peut faire abstraction de tout préjugé, voire de toute tendance que trahirait son action passée, il est facile de lui répondre que l'empressement avec lequel le Syndicat anglophone des contrôleurs aériens appuyait ou suggérait le choix de Me Keenan suffirait à écarter sa candidature. Et, à supposer même que le commissaire-enquêteur eût été en mesure de surmonter ses préférences, de renoncer aux idées qu'il a déjà eues sur la question, de mener malgré tout avec équité une enquête sérieuse, ce sont les garanties extérieures, les apparences mêmes de l'impartialité qui le rendaient inapte à faire ce travail.

Ce qui devient suspect dans cette affaire, c'est plutôt l'insistance avec laquelle le ministre des Transports voulait imposer ce choix malgré tous les arguments qui auraient dû l'en détourner. La raison en est à la fois simple et odieuse: M. Lang, lorsqu'il a conclu avec la CATCA une entente qui épargnait au pays une grève très coûteuse, avait accepté de faire la concession majeure de confier l'enquête à un homme dont la nomination serait agréée par le Syndicat. En somme, pour trancher le litige sur l'usage du français dans le ciel du Québec, un ministre de la Couronne acceptait de désigner comme arbitre un ami et un conseiller de l'Association la plus systématiquement déchaînée contre le bilinguisme. Plus encore, il refusait de lui adjoindre un co-commissaire de langue française et annonçait sans broncher que l'enquête allait durer une année complète au cours de laquelle tout progrès vers l'implantation du bilinguisme serait suspendu.

Ce qui, il y a 10 jours encore, ne semblait être qu'une étude brève destinée surtout à rassurer l'opinion anglophone devenait de la sorte un marché de dupes, une compromission et une injustice dont le gouvernement tout entier aurait porté la responsabilité.

Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'une fraction agissante du groupe parlementaire libéral, constituée de ces hommes nouveaux que M. Trudeau a toujours voulu recruter à Ottawa, se soit indignée et ait courageusement protesté jusque dans les chambres closes d'un hôtel de Mont-Gabriel ce week-end. Il est probable qu'ils ont réussi à convaincre tous leurs collègues du bien-fondé de la position des Gens de l'air du Québec. A-t-il fallu ensuite amener M. Lang à voir la lumière, puis persuader M. Keenan? On ne sait trop. Quoi qu'il en soit, ce ne sont là que des étapes anecdotiques de l'affaire. L'essentiel est: M. Keenan a compris qu'il fallait démissionner.

On peut penser maintenant que le gouvernement s'apprête à nommer, non pas un seul, mais deux ou trois enquêteurs dont les états de services seront tels que l'enquête deviendra impartiale. Mais, ce faisant, le Cabinet doit se garder d'alourdir indûment l'appareil de l'enquête et en prolonger la durée. Une étude relative à l'incidence du bilinguisme sur la sécurité aérienne, fût-elle conduite par deux ou trois enquêteurs, devrait être complétée avant la fin de 1976, compte tenu de tout ce qui est déjà acquis dans ce domaine grâce aux recherches et enquêtes déjà accomplies par le ministère.

Ayant obtenu justice sur ce point capital, les Gens de l'air du Québec n'hésiteront plus à collaborer pleinement avec la commission. Mais, avant de se prononcer, ils voudront naturellement connaître les noms des enquêteurs.

Il n'en va pas autrement de la CATCA dont les dirigeants, s'ils n'acceptaient pas les nouveaux enquêteurs, pourraient à nouveau agiter la menace de grève. Cette fois, le gouvernement n'aura plus le choix, il lui faudra résister à l'offensive du chantage des groupes extrémistes dont l'objectif est clair: contraindre les Libéraux à infléchir leur politique de bilinguisme au point de la rendre inopérante dans plusieurs secteurs. Si, par souci de stratégie ou de simple tactique, voyant que la majorité des députés du Parti n'est pas disposée à la suivre, les francophones du Cabinet et du Québec se résignent à différer la minute de vérité, il ne sera guère plus facile plus tard de reprendre un combat dont ils auront perdu une manche décisive.

Et puisque les Libéraux s'apprêtent à engager la bataille du rapatriement, du moins selon les fuites du "caucus" de Mont-Gabriel étalées hier à la "une" de La Presse, il faut

prévoir que M. Trudeau et ses collègues en feront un cheval de bataille au Québec lors de la prochaine campagne. Si tel doit être le cas, l'électorat demandera des comptes aux Libéraux en matière de bilinguisme, question plus immédiatement préoccupante pour l'avenir même du pays que le simple transport d'un parchemin de Londres à Ottawa.

On sait que M. Trudeau attache au rapatriement du document une très grande importance et que ses collègues des provinces, saisis encore une fois de la question au cours de leur dernière rencontre au 24 Sussex, ont indiqué au chef du gouvernement fédéral qu'ils allaient tenter de se mettre d'accord entre eux et qu'ils en informeraient Ottawa avant la fin de l'été.

Il est douteux qu'ils y réussissent. Car on sait que Québec, pour consentir au simple rapatriement "physique" de la Constitution, réclame des garanties quant au mode d'amendement et à l'éventuelle révision. Par conséquent, les Libéraux fédéraux du Québec, en prenant la décision de faire en partie leur prochaine campagne sur le rapatriement, au besoin unilatéral, de la Constitution, vont du même coup affronter M. Bourassa sur son territoire. Il est évident que les Libéraux fédéraux, une fois de plus, sous-estiment le coefficient de résistance du premier ministre québécois et son aptitude à rallier sur ce point précis une majorité anti-fédérale. A moins qu'ils ne parviennent à faire trébucher M. Bourassa. C'est une opération qui ne réussirait qu'avec l'accord des Québécois et ceux-ci s'y refuseront d'autant plus qu'elle aura pris naissance à Ottawa.

Ce ne sont là, pourtant, qu'hypothèses fondées sur des fuites. Mais il n'y aurait pas eu de fuites si le président du caucus, M. Marc Lalonde, était moins discret, moins parcimonieux devant la presse. Après tout, pourquoi ne dirait-il pas franchement ce que les libéraux fédéraux cherchent à réaliser? Pourquoi la volonté de rapatrier et l'intention de faire campagne en ce sens resteraient-elles secrètes? M. Trudeau l'avait pourtant indiqué clairement à Québec, au printemps, lorsqu'il est venu mettre en doute le quotient intellectuel de M. Bourassa.

Mais rien n'interdit aux Fédéraux de venir au Québec faire valoir les avantages d'un rapatriement sans formule d'amendement. Pas plus qu'il n'était interdit à M. Fernand Lalonde, Solliciteur général de M. Bourassa, d'appuyer la cause des Gens de l'air du Québec en faveur d'une enquête impartiale sur le bilinguisme dans l'aviation. Les ministres, qu'ils soient à Québec ou à Ottawa, sont aussi des citoyens canadiens et peuvent se prononcer publiquement sur des questions d'actualité, tout comme M. Trudeau l'a fait à plusieurs reprises sur la Loi 22.

Michel ROY

Le mot du silencieux

Les mauvais calculs

par ALBERT BRIE

Les gens ne pensent qu'à l'argent. Avant de s'en indigner, demandons-nous ce que la société leur offre d'autre pour les en distraire.

La publicité fait germer en nous la convoitise des choses dont nous n'avons aucun besoin.

Ce n'est sûrement pas avec des bouts de chandelle économisés qu'on va fabriquer notre flambeau olympique.

Il y a des villes orgueilleuses: New York, Paris, Rome. Montréal ne réussit qu'à être vaniteuse.

Le pouvoir, son nom seul le rend suspect.

Souvent on nous reproche ou on nous loue d'être ce que nous ne sommes pas assez.

Connais-toi toi-même. Hélas! quand on est sur le point de se voir, on se détourne.

Les personnes effacées, à la longue, finissent par faire tache.

L'ennui est l'angoisse des sots.

Un malade se porte bien aussi longtemps qu'il met de l'animation à se plaindre.

"Faut s'parler!" Mais on se parle, voyons! On se parle même trop. C'est à qui parlerait le plus et écouterait le moins. Le bavardage est notre "voix" d'évitement.

Quand on défend ses idées avec véhémence, on les pousse au-delà de ce que l'on croit, jusqu'à les rendre méconnaissables.

Les vrais égoïstes aiment tout le monde: ils s'aiment en tout le monde.

J'ai observé chez certains jeunes la

recherche d'un nouvel idéal, celui de l'abaissement qui s'oppose à l'idéal de l'élévation, qu'il juge élitiste. On les entend qui demandent pardon de ne pas être pauvres, de ne pas être ignorants, de ne pas être du petit peuple, de ne pas être morts.

Le remords d'un préjudice que l'on a causé à un proche est souvent plus pénible à supporter que la revanche qu'il pourrait prendre.

De plus en plus nombreux sont les couples mariés qui prennent des précautions si grandes, qui font des calculs si inouïs avant de se décider à donner la vie, qu'ils donnent l'impression de chercher à avoir un enfant qui pourrait se passer d'eux, dès sa naissance.

Comment peut-on dire à un enfant sans rougir: "Conduis-toi comme un homme!"

La recherche du confort est aujourd'hui si ardemment poursuivie que, pour y arriver, l'homme moderne est prêt à sacrifier son bien-être le plus élémentaire aux commodités les plus inutiles.

De nombreux livres dits de culture humaine, qui enseignent comment devenir des êtres équilibrés, ne font que fournir des recettes pour nous éviter la fatigue intellectuelle et nous assurer l'avachissement de l'esprit.

La vie est une comédie, mais on ne la trouve pas drôle. Évidemment, puisque nous en sommes les acteurs. Mais où sont les spectateurs?

Depuis que je suis en âge de comprendre, j'ai toujours entendu cette question désarmante et désespérante: "Mais où est-ce qu'on s'en va?" Aujourd'hui, je sais: on ne s'en va pas, on reste là!

lettres au DEVOIR

La loi sur les transferts d'immeubles: requête des notaires à M. Garneau

M. Raymond Garneau, Ministre des Finances, Québec.

Vous avez déposé, lors de la présentation du dernier budget de la province, une loi intitulée "Loi des Droits sur les transferts d'immeubles" dont nous n'avons pas encore pu prendre connaissance, ne l'ayant pas reçue.

Le ministère du Revenu du Québec a émis une série de formules intitulées "TT-1 à TT-15", pour l'application de cette loi, et des instructions ont été données à tous les registrateurs des bureaux d'enregistrement de la Province de Québec, de ne pas procéder à l'enregistrement des ventes signées après le 11 mai 1976, à moins que trois ou quatre des formules requises ne soient produites, tel qu'il en appert à un mémo du registrateur du bureau de Montréal.

Nous croyons, monsieur le ministre, que cette loi atteindrait les objectifs poursuivis, si, au lieu de l'obligation de fournir toutes ces formules, étaient incorporées dans cette nouvelle loi, les mêmes dispositions que l'on retrouve dans "La loi sur les impôts" relatives à la vente de biens immeubles par des non-résidents, ainsi que la responsabilité de tout acquéreur dans les cas où un permis n'est pas obtenu, ainsi que celles relatives aux transactions entre personnes liées, ou celles que l'on trouve dans "la loi des droits sur les successions", décrétant la production d'un certificat émis par le ministre du Revenu.

Nous vous signalons, de plus, que la façon de procéder que nous vous

suggérons éliminerait une paperasserie énorme et entraînerait une économie appréciable de temps aux employés des bureaux d'enregistrement, qui dans la plupart des cas, manquent de personnel et donnent un service pitoyable, à ceux du ministère du Revenu, et de toutes les municipalités de la Province qui devront être affectées à l'analyse et à l'étude de cette masse de formules qu'enfantera cette nouvelle législation, sans compter les frais postaux de l'envoi des formules (Ref TT-1c) et autres.

Il résulterait d'un tel changement que seules les formules requises seraient produites au ministère du Revenu, avant la signature d'un contrat de vente, et que ce dernier émettrait alors une attestation que les droits exigibles ont été payés et autoriserait le registrateur à procéder à l'enregistrement.

La loi pourrait enfin obliger les registrateurs, comme ils le font déjà, à fournir mensuellement, à toutes les municipalités et au ministre du Revenu, la liste des mutations effectuées au cours du mois, afin de permettre à ces dernières de prélever la taxe qu'elles pourront imposer, et au ministre du Revenu, d'effectuer les vérifications requises.

Nous admettons que, dans le cas de vente faite pour la considération de UN DOLLAR (\$1.00), la formule T-5 soit exigée lors de l'enregistrement, et que vous nous obligiez à donner les numéros d'assurance sociale des parties, pour vous faciliter l'identification des parties, mais nous ne sommes pas d'accord avec vous

les cas de vente. Nous vous prions donc de bien vouloir amender les dispositions de cette loi, afin d'abolir l'obligation de fournir toutes les formules ci-dessus mentionnées, sauf dans les cas de vente à des non-résidents et dans les cas de vente pour une considération nominale.

Cette façon de procéder permettrait, enfin, tant aux municipalités qu'au ministère du Revenu, d'atteindre les objectifs visés et de faire eux-mêmes le travail leur incombant et de ne point en faire supporter la charge par la profession notariale et la population, car la préparation de ces formules représente au minimum une heure de travail et plus, comprenant et incluant l'obtention de tous les renseignements requis, le temps pour les dactylographier et triplicata, les vérifier, les faire signer, les classer et les produire au bureau d'enregistrement.

Les honoraires supplémentaires résultant de l'application de cette loi, que nous devons charger à qui de droit, et dans tous les cas sans distinction, contribueraient à augmenter les frais d'achat d'une propriété et indirectement, à l'augmentation du coût de la vie.

Nous espérons que notre demande sera entendue et que les corrections nécessaires seront apportées à cette loi, afin de rendre son application plus souple et plus équitable pour tous.

Pour l'Association des notaires de la province de Québec
Guy J. COUPAL, président
Montréal, le 20 mai 1976.

Plus proches de Mgr Proulx que de Mgr Grégoire

Nous nous sentons à l'aise et nous sommes fiers d'être chrétiens en lisant les propos tenus par Mgr Proulx, évêque de Hull, à l'occasion de la fête des travailleurs, car cela nous apparaît conforme à l'Évangile. Le Christ ne s'est-il pas compromis avec les petits? Il nous semble qu'aujourd'hui encore il dénoncerait, comme l'a fait Mgr Proulx, les multinationales qui exploitent des ouvriers au profit d'un petit groupe. Il dénoncerait aussi le gouvernement qui est à la fois juge et partie dans les présentes négociations et qui a de son côté l'appareil législatif et judiciaire alors que les travailleurs n'ont que leur solidarité pour améliorer leurs conditions de travail en même temps qu'ils revendiquent la qualité des services pour les malades et les étudiants.

Mgr Proulx n'a pas eu peur de prendre une position claire pour les travailleurs, sachant très bien que ça ne plairait pas à tout le monde. La bonne nouvelle de l'Évangile peut-elle plaire à tout le monde, l'opprimé et l'oppressur?

En lisant le texte de Mgr Gré-

goire, archevêque de Montréal, nous nous sentons par contre mal à l'aise, même choqués.

Est-ce que la souffrance quotidienne des travailleurs n'est pas aussi une souffrance intense? Les employés d'hôpitaux et les employés de soutien dans les écoles ne sont-ils pas parmi les petits et les démunis de cette société, les victimes des gros?

Les salariés ne sont-ils pas les premiers à souffrir d'un arrêt de travail? Ce n'est pas sans réfléchir aux conséquences qu'ils sont prêts à risquer de perdre des journées de salaire pourtant indispensables pour "boucler la semaine". Quand ils ont épuisé tous les moyens pour tenter de faire valoir leurs droits et le mieux-être de ceux dont ils se sentent responsables, quand ils font face à un employeur, le gouvernement, qui traîne volontairement les négociations pour des avantages politiques et mesquins, ils doivent avoir beaucoup de courage ces pères de famille, ces travailleurs pour accepter d'être solidaires, en sachant que débrayer et grève ne sont pas des mesures populaires.

Le Christ a prêché l'amour, c'est vrai, mais il a aussi été crucifié pour avoir voulu faire régner plus de justice.

Comme chrétiens, nous sommes solidaires des travailleurs qui se battent pour obtenir une solution négociée au conflit actuel et pour obtenir justice pour les plus bas salariés du front commun.

Nous souhaitons que plus de chrétiens s'interrogent sur la situation actuelle et prêtent une oreille attentive aux plus défavorisés, c'est-à-dire aux travailleurs, avant de les condamner.

Une équipe du Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC) du diocèse de St-Jean-Bermard BARABE, Joseph FLEURY, Bernard LACROIX, Lucille & Roger LALONDE, Noëlle & Roger LAUMIERE, Lise & Gérard LAUZE, Gisèle & Lucien DUBOIS, Doria & Camille ROY, Margot BARABE

Le 4 juin 1976.

Olympiades et Jeux olympiques

Certains correspondants du DEVOIR confondent les termes "olympiades" et "Jeux Olympiques". Le mot "olympiades" sert à désigner la période de quatre années qui s'écoule entre deux célébrations successives des Jeux olympiques. Il faut donc se garder d'employer "olympiades" pour désigner les Jeux

olympiques eux-mêmes. Et je renvoie les sceptiques qui liront ces lignes au Dictionnaire de Thomas qui en plus leur apprendra qu'un seul mot employé à contre sens peut avoir de graves conséquences.

Raymond PARADIS
Saint-Léonard, le 3 juin 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:

Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:

Georges Vigny

Directeurs de l'information:

Jean Francoeur

Pierre Laforce

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31, trois mois: \$19. Édition du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile, par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

bloc-notes

Les droits de l'homme à l'OEA

Il y a une intensité dramatique et une dimension absurde dans une réflexion attribuée à un des participants à l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), qui est probablement sans équivalent dans les plus célèbres des oeuvres de fiction: nous n'avons pas intérêt à jeter la pierre contre quiconque, aurait dit cet homme, car la plupart d'entre nous, chapitre droits de l'homme, sommes dans une maison de verre.

Sur les vingt-deux pays représentés à cette assemblée de l'OEA dans la capitale chilienne, à peine une demi-douzaine peuvent présenter un dossier relativement propre, les pages des dossiers de la majorité étant collées par les croutes de sang de ceux qu'on torture et de ceux qu'on opprime. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est au Chili du général Pinochet qu'il est revenu l'insigne honneur d'abriter cette assemblée dont le thème le plus ravageur est celui des droits de l'homme. Bien sûr, on ne pourra éviter la sempiternelle question de Cuba, avec le double prétexte que si pour les uns la Havane est à condamner pour avoir fait la guerre des Anglais, elle n'a plus, pour les autres, grand-chose à se reprocher: de l'aveu même de M. Castro, le corps expéditionnaire est en cours de rapatriement et, dans la lettre de M. Olaf Palme, le chef du gouvernement cubain se serait engagé à ne plus porter la guerre ailleurs...

Il sera également question de la clause de la nation privilégiée que le Congrès américain, depuis un fameux Trade Act, refuse, en guise de pénalisation, au Venezuela et à l'Équateur pour leur participation à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. L'occasion est toute trouvée aussi pour parler Panama, canal et souveraineté: pour les uns, pour insister sur la lenteur des négociations destinées à transférer la souveraineté et, pour le "grand frère du Nord", pour souligner la dimension de test que revêtent ces négociations bilatérales dans la perspective du présumé dialogue présumé inauguré par M. Kissinger.

Justement, et c'est là qu'est l'aspect le plus sensationnel de cette réunion: M. Kissinger viendra pour la première fois dans ce pays où, de son propre aveu, il a fait dépenser quelques millions pour déstabiliser le régime précédent. Et un peu comme il avait fait précéder d'un roulement de tambours publicitaire son idée de Banque internationale des ressources à Nairobi et que la 4e CNUCED a rejeté, il a fait précéder son arrivée à Santiago, hier soir, par deux escadres, à Saint-Domingue et à Santa Cruz (Bolivie) au

cours desquelles il a annoncé son intention de formuler à l'OEA des garde-fous aux droits de l'homme. Nous autres, des Américains, a-t-il dit en substance, avons une obligation particulière envers nous-mêmes et envers le monde de maintenir et de faire progresser les normes de justice et de liberté, cette obligation découlant du fait que ce continent — tant au Nord qu'au Sud — a été et continue d'être le refuge de l'humanité. C'est fort bien pensé et fort bien dit, mais il semble que les intéressés ne le savent pas... On imagine avec une certaine émotion cet instant historique où M. Kissinger, venant l'an-r son appel, se fera chaleureusement féliciter par son hôte chilien, le tombeau d'Allende, suivi de tous ces autres qui se spécialisent dans le respect intransigent des droits de l'homme, depuis l'Uruguay jusqu'au Brésilien, en passant par l'Argentin et le Bolivien, pour ne citer que ceux-là. Tous ces forgers de nation pure et dure, qui combattent la contamination du monde extérieur à coups de matraque et qui extirpent le vice à coups d'électrochocs, dans les caves humides qu'affectionnent leurs polices d'élite.

Sans doute cette assemblée de l'OEA donnera-t-elle au régime chilien et aux apparentés une occasion de vouloir prouver qu'ils ne sont pas répressifs. De ce fait — et c'est commencé à Santiago depuis la visite du secrétaire américain au Trésor, M. Simon —, nous aurons droit à des libérations de prisonniers dont hier encore on refusait d'admettre l'existence et qui ressortiront de l'ombre pour prouver la mansuétude de tel ou tel régime. Selon une dépêche d'agence, le président Pinochet aurait déclaré hier, en annonçant la libération d'une soixantaine de détenus: "N'en déplaie à tous ceux qui nous critiquent, le Chili est le seul pays à avoir respecté les normes concernant la libération des détenus"... On notera, au passage, l'égratignure infligée à tous ces autres collègues qui appartiennent à la catégorie des résidents de maisons de verre. Mais pour ce qui est du "n'en déplaie", on remarquera qu'en trois ans, le régime chilien a officiellement libéré quelque 33.000 détenus politiques. Le "n'en déplaie" tombe donc à vide car le reproche consiste principalement dans le fait qu'un régime embastille tant de monde!

En tout cas, après son appel tant attendu, le secrétaire d'État pourra plaider devant l'opinion américaine que ce voyage tant décrié a été bénéfique et que tant de prisonniers lui doivent aujourd'hui la liberté retrouvée. De ce fait, il pourra aussi plaider que le ré-

gime Pinochet s'humanise et qu'il n'y a plus lieu de vouloir le priver de ces crédits dont il a tant besoin.

Georges VIGNY

L'après-olympique

S'il n'en tient qu'au caucus libéral du Québec à Ottawa, le gouvernement fédéral va accorder une attention "particulière" au développement économique de la région de Montréal à la suite des Jeux olympiques; s'il n'en tient qu'aux députés de cette région, une "toute première importance" devrait être accordée à la place du port dans le renouvellement de Montréal, à la restauration du logement et des anciens quartiers de Montréal, ainsi qu'au transport en commun.

Sur la nécessité de maintenir l'activité économique dans la ville olympique après les Jeux, peu de voix dissidentes se feront entendre, surtout après l'amère expérience des années qui suivirent le boom de l'Expo. Pour éviter une hausse catastrophique du chômage, notamment dans le bâtiment, il y a lieu, pour les pouvoirs publics, surtout là où les chantiers privés font relâche, de lancer de nouveaux travaux ou de raviver de vieux projets jusqu'ici laissés en friche faute d'investissement disponible.

Le mythe de Montréal, coeur du développement économique du Québec, ne devrait pas toutefois faire tout polarsier dans la métropole au point d'obliger la main-d'oeuvre olympique, souvent venue des quatre coins de la province, à s'installer à demeure à Montréal, comme si cette seule région devait bénéficier d'un soutien du niveau de l'emploi. Il est normal que de grands travaux comme ceux des Jeux et de la baie James fassent appel à la main-d'oeuvre extérieure. Il devrait être normal de répartir les chantiers ordinaires entre toutes les régions.

Ceci dit, il y a lieu de se féliciter qu'au moins dans la députation libérale montréalaise il s'en trouve pour songer à des priorités de développement pour l'après-olympique. S'il se traitait fâcheux qu'à la faveur d'une plus grande marge de manoeuvre le gouvernement central impose une nouvelle fois ses programmes aux villes de la région de Montréal et au gouvernement de Québec qui est censé voir à l'aménagement du territoire, il serait encore plus dévastateur de dépenser à la hâte, comme on l'a fait pour l'autoroute est-ouest ou comme on risquerait de le faire encore avec la "place Guy-Favreau", des millions de deniers publics qui ne correspondent pas aux priorités de la région.

A cet égard, les trois grands domai-

Jean-Claude LECLERC

des idées

des événements

des hommes

Le débat sur le projet de loi Allmand

La peine de mort, l'ordre et la sécurité des citoyens

Depuis février dernier, deux projets de loi sont à l'ordre du jour de la Chambre des Communes; on y prévoit l'abolition définitive de la peine capitale, la prolongation de l'emprisonnement des meurtriers (prison à vie et, pratiquement, aucun espoir de libération conditionnelle avant 25 ans pour le meurtrier au premier degré) une nouvelle définition du "délinquant dangereux" (qui engloberait le délinquant d'habitude et le délinquant sexuel dangereux pour autrui), une réglementation sur les armes à feu singulièrement renforcée, des élargissements de la Loi sur la protection de la vie privée (qui accroît les pouvoirs de la police en matière d'écoute électronique), l'abolition des remises automatiques des peines et des libérations conditionnelles exceptionnelles, etc.

Jusqu'à présent, le problème de l'abolition de la peine de mort a été présenté d'une façon relativement simplifiée, le Parlement devant se prononcer sur son maintien ou sur sa suppression. Les arguments invoqués pour ou contre la peine capitale sont suffisamment connus; ils ont fait d'objet de tellement d'écrits qu'il me semble superflu de les reprendre. Rappelons simplement que la question de savoir si cette peine radicale doit être retenue ou abandonnée ne dépend pas, en dernière analyse, des preuves fournies concernant ses effets utilitaires (en particulier, son pouvoir dissuasif) mais plutôt de la force des croyances et des sentiments populaires, fortement influencés par des campagnes alarmistes et imperméables aux arguments de caractère scientifique.

En 1967, le Parlement modifiait le code criminel de façon que, pour une période de cinq ans se terminant en décembre 1972, seul le meurtrier d'un policier ou d'un employé permanent de prison, tués dans l'exercice de leurs fonctions, soit punissable de mort. Une loi de 1973 prolongeait cette période d'essai jusqu'en 1977. Ainsi, nos représentants politiques doivent de nouveau prendre position sur l'avenir de la peine de mort.

Plusieurs groupes, professionnels et non professionnels, ont déjà annoncé publiquement leur attitude face à ce problème. Ce sont surtout les puissantes organisations policières qui semblent presque unanimement favorables non seulement au maintien de la peine capitale mais également à l'adoption de mesures destinées à mieux protéger la société canadienne contre une augmentation inquiétante de la criminalité et, notamment, de la criminalité de violence. D'autres organismes (Conseil canadien des Eglises, Lignes des droits de l'homme, Ecoles de criminologie, etc.) se sont prononcés contre la peine de mort.

Dans une société démocratique, les choix politiques doivent tenir compte des aspirations de la majorité. Certains groupes exercent néanmoins, par leurs déclarations et par leurs actions, une influence telle sur l'opinion publique que leur point de vue peut être déterminant en regard de la décision politique à prendre, et ceci, indépendamment de la justesse des arguments avancés pour le défendre. Tel semble être le cas, en ce qui concerne les projets de loi C-83 et C-84, des groupements policiers. C'est vraisemblablement pour faire accepter à ces groupes l'abolition définitive de la peine de mort que le ministre de la Justice et le Solliciteur général du Canada ont cru opportun d'assortir leur projet d'abolition de la peine capitale d'un certain nombre d'amendements au code criminel, précédemment énoncés et que je qualifiais, dans mon article du 28 mars dernier, d'acceptables.

Qui sont donc ces groupes qui réclament une plus grande sévérité dans la répression? Quelle est la valeur réelle de leurs arguments?

Les arguments des partisans d'une plus grande sévérité

Ce sont essentiellement les associations policières, mais aussi certains hommes politiques, qui réclament des programmes plus stricts en matière de "loi et ordre". S'appuyant sur une prétendue augmentation alarmante de la criminalité de violence, ils insistent sur la nécessité d'une meilleure protection sociale contre les éléments criminels les plus dangereux; par ailleurs, l'adoption de mesures plus sévères contribuerait, selon eux, à assurer une meilleure lutte contre le crime et une protection plus efficace des membres d'une profession remplie de difficultés et de dangers.

Ces arguments ne sont pas confirmés par une analyse correcte et approfondie de la réalité criminelle et sociale. Ils pourraient, par contre, expliquer en partie les résultats des récents sondages d'opinion publique, d'après lesquels le public canadien est de plus en plus favorable au maintien de la peine de mort; les citoyens semblent sensibles aux campagnes alarmistes qui, depuis déjà quelque temps, ont régulièrement lieu dans notre pays.

Il est particulièrement étonnant de constater que le gouvernement semble endosser ces points de vue alarmistes — les dispositions des projets de loi C-83 et C-84 pourraient en être la preuve, — alors qu'il possède des données détaillées sur la réalité criminelle du pays qui montrent clairement comment la situation canadienne en matière de défense sociale est loin d'être aussi catastrophique que le prétendent certains oiseaux de malheur.

En effet, plusieurs publications officielles récentes du Solliciteur général du Canada (1) permettent de faire des constatations fort instructives.

Les crimes de violence et la protection sociale

1) De 1965 à 1974, le total de toutes les infractions déclarées par la police, y compris les crimes de violence, a plus que doublé. Cependant, le nombre de crimes violents n'a pas augmenté de façon disproportionnée; en effet, l'augmentation des taux de l'ensemble des délits à contenu violent (meurtre, homicide involontaire coupable, tentatives de meurtre, blessures, viol, vol qualifié et voies de fait) est de l'ordre de 90%, soit un accroissement d'environ 9% par année. Par ailleurs, ce type de crimes ne constitue qu'une partie relativement réduite de l'ensemble des infractions au code criminel (environ 9%).

2) Le tableau suivant indique comment cette augmentation de 90% affecte de façon très inégale les divers délits à contenu violent:

Meurtre et homicide involontaire coupable 0.67%; viol 1.67%; blessures et tentatives de meurtre 2.34%; autres infractions sexuelles 2.34%; vol qualifié 16.11; voies de fait 66.82%.

3) Par ailleurs, les voies de fait représentaient en 1974 environ 75% de l'ensemble de crimes de violence; viennent ensuite les vols qualifiés (13.4%), les tentatives de meurtre (2.1), les viols (1.4) et les meurtres et homicides involontaires (0.5).

4) Ce sont, par conséquent, les augmentations des voies de fait et des vols qualifiés qui ont principalement été la cause de l'augmentation de 90% dans les taux de crimes violents. Il convient en outre de

par
JOSÉ M. RICO

■ L'auteur de ce texte est professeur agrégé à l'École de Criminologie de l'université de Montréal. Nous nous excusons auprès de l'auteur de délais qui ont empêché la publication avant ce jour de cette remarquable étude fondée sur les meilleures données disponibles. Au moment où les députés fédéraux s'apprêtent à voter sur le projet de loi Allmand, il nous a semblé opportun de porter de nouveau à leur connaissance ce solide résumé des raisons qui militent en faveur d'une libéralisation définitive de la législation en matière de peine de mort.

C.R.

rappeler qu'une simple gifle constitue en droit des voies de fait et qu'aussi bien un hold-up à main armée que le seul fait d'arracher par la force la serviette ou un commis-épicer garde les quelques dollars produit d'une livraison ou le sac à main d'une passante peuvent donner lieu à une inculpation pour vol qualifié.

5) D'autres chiffres permettent de relativiser davantage cette question de violence criminelle. Ainsi, alors qu'en 1973 il s'est commis, au Canada, 475 homicides (taux: 2.2 pour 100,000 habitants), il y a eu également 2,773 suicides (taux: 12.6), 6,429 accidents mortels de la route (taux: 29.1) et 13,476 autres accidents mortels (taux: 61.0).

Dans le même ordre d'idées, il ne convient pas d'oublier l'existence de diverses catégories de violence, tolérées ou permises par la loi, mais dont les bienfaits pour la collectivité semblent pour le moins douteux (violence institutionnalisée, violence dans le sport, etc.). Les médias d'information et, surtout, le gouvernement portent, à cet égard, une lourde responsabilité.

Nous ne contestons pas la nécessité de protection sociale; ce que nous refusons, par contre, c'est d'admettre l'idée selon laquelle la société ne doit être protégée que contre une criminalité de violence comprenant par ailleurs des infractions aussi différentes, du point de vue de leur gravité objective, que le meurtre, les voies de fait et les infractions sexuelles ordinaires. D'autres formes de criminalité (les grandes fraudes commerciales, les infractions concernant les contrôles des prix, les manipulations illégales des cotés de la bourse, l'évasion fiscale, la corruption, etc.), généralement peu poursuivies, causent, ou sont susceptibles de causer, des dommages bien plus considérables à la société que la criminalité de violence.

6) Seulement un tiers des meurtres sont prémédités et 10% de ces infractions sont commises pendant la perpétration d'une autre délit (en général, contre la propriété pour de l'argent); par ailleurs, au moins 7 victimes sur 10 sont tuées par quelqu'un qu'elles connaissaient.

7) Les jurés canadiens hésitent à condamner les accusés pour meurtre qualifié.

8) Environ 50% des meurtriers incarcérés dans un pénitencier avaient déjà été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire; en général, les meurtriers emprisonnés ne font pas preuve d'un comportement violent et la recherche a prouvé qu'ils commettent rarement une deuxième infraction.

9) Le taux de réussite de l'absence temporaire dans le cas des détenus condamnés pour homicide est assez élevé: en 1974, sur 2,703 autorisations d'absence temporaire accordées à 275 meurtriers, seulement 8 détenus ne sont pas rentrés (tous ont été repris par la suite). Il faut, par ailleurs, remarquer que presque 50% des absences temporaires ont été octroyées à des détenus appartenant aux

groupes de délinquants condamnés pour des délits graves.

10) Les statistiques indiquent également un taux de réussite relativement élevé chez les auteurs de meurtre mis en libération conditionnelle: sur un total de 140 condamnés pour meurtre qualifié mis en libération conditionnelle pour la première fois entre 1920 et 1975, on a enregistré 13 cas de récitation (ordre de la Commission nationale des libérations conditionnelles qui met fin à la libération conditionnelle pour cause de mauvais conduite ou de manquement aux conditions imposées) et 8 cas de déchéance (conséquence de la perpétration, pendant la période de preuve, d'un acte criminel punissable d'un emprisonnement de deux ans et plus). En général, le taux de récidive des auteurs de crimes de violence est assez bas.

11) Depuis 1962, seulement 7 personnes convaincues d'homicide ont commis un second homicide pendant qu'elles étaient en libération conditionnelle (3 cas), en congé temporaire (1), en détention (1) ou en liberté illégale après s'être évadées (2).

La protection des policiers et des gardiens de prison

12) Les statistiques montrent que, de 1961 à 1975, 55 policiers et 6 agents de prison ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Toute perte de vie humaine constitue une perte pour la société. Cependant, le taux de décès accidentels chez les policiers ne renforce pas l'hypothèse selon laquelle ces derniers courent un risque plus grand en l'absence de dispositions prévoyant la peine capitale. En effet, la moyenne annuelle du taux de décès accidentels par 10,000 employés chez les policiers n'est que de 2.8, alors qu'il est de 23.0 chez les mineurs, de 16.0 chez les bûcherons, de 10.0 chez les pêcheurs, de 5.0 chez les travailleurs des transports et de 4.0 chez les journalistes. Ce taux et les variations enregistrées d'une année à l'autre indiquent que le risque que comporte la profession policière n'est qu'un risque professionnel "normal". Une étude plus approfondie des cas de meurtre d'un policier pourrait même indiquer qu'il y a parfois une certaine négligence soit de la part des policiers (par exemple, en faisant face, sans prendre les précautions qui s'imposent, à des crimi-

nels dangereux et armés) soit de la part de l'organisation policière (en négligeant la pratique du tir (2)).

Il n'est pas possible d'obtenir des données semblables sur le taux de décès accidentels pour les gardiens de prison.

13) Environ 85% des tâches accomplies par la police sont des tâches dites "sociales", alors que les activités strictement "criminelles" n'occupent que 15% de leur temps.

Des tentatives de solution

Les données que nous venons de présenter, tirées des publications officielles, sont donc connues des autorités gouvernementales qui ont proposé l'adoption des lois concernant "l'ordre et la sécurité publiques". Puisqu'elles permettent de relativiser le problème de la violence criminelle, elles auraient logiquement dû inspirer un autre type de législation. Il est décevant de constater encore une fois que l'élaboration d'un texte légal continue d'être une opération essentiellement juridique et/ou politique plutôt que l'aboutissement d'une analyse correcte de la réalité sociale.

Y aurait-il d'autres démarches, d'autres solutions à proposer? Idéalement, et puisque l'augmentation de la criminalité ne peut pas être attribuée à un seul facteur mais à une situation sociale considérée dans son ensemble et sur laquelle une loi particulière ou une forme quelconque de sanction ne peut pas avoir d'effets décisifs, une étude multidisciplinaire et approfondie du phénomène criminel et de la réalité sociale s'impose; cette démarche préalable devrait être suivie de la détermination des objectifs fondamentaux en matière de politique criminelle et de l'établissement d'un ordre des priorités et complétée par la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour atteindre les buts indiqués et de programmes d'évalua-

tion.

Etant donné cependant que nous nous trouvons devant un projet de loi très concret, la deuxième lecture est imminente, nous pensons que les diverses parties qui le composent devraient être scindées et traitées de la façon suivante:

1) la peine de mort devrait être abolie définitivement et inconditionnellement;

2) le délai minimum de 10 ans que les condamnés à mort (dont la peine a été commuée) ou à l'emprisonnement à vie devraient purger avant d'être éligibles à la libération conditionnelle doit, faute de mieux, être maintenu;

3) les dispositions concernant le "criminel dangereux" doivent être retirées du projet et des recherches approfondies doivent être entreprises en vue de trouver des mesures satisfaisantes sur cette catégorie de délinquants;

4) les règles relatives à la vente, à la possession et à l'usage d'armes à feu et autres armes dangereuses pourraient, avec des amendements mineurs, être adoptées.

Rien n'empêche, par ailleurs, le gouvernement de mettre à l'essai un certain nombre de procédures (par exemple, l'ensemble des mesures proposées récemment par la Ligue des droits de l'homme du Québec) destinés d'une part à rassurer l'opinion publique et, d'autre part, à essayer de trouver des solutions positives, à la fois efficaces, justes et humaines, au problème de la violence dans notre société.

(1) Division des statistiques. "Recueil statistique: aspects choisis de la justice pénale", 8 mars 1976; Direction de la recherche et du perfectionnement des méthodes, "Questions et réponses relatives à la peine de mort", mars 1976.

(2) Suzanne Arcand. "De la mortalité policière", mémoire de Maîtrise, Ecole de Criminologie, Université de Montréal, 1974.



LIBRAIRIE MONTFORTAINE

Théologie — Écriture sainte — Mariologie — Pastorale — Spiritualité — Liturgie — Catéchèse — Éducation — Disques religieux — Objets de piété

Heures d'ouverture:
9h — 12h; 13h — 17h

Fermée le samedi jusqu'à la Fête du Travail
au Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs
(entrée sous le clocher)

5875 est, Sherbrooke (angle Bossuet)

Tél.: 254-9781 — stationnement: rue Bossuet — Métro: Cadillac

"Obéissance de Jésus et vérité de l'homme"

La manifestation d'un théologien québécois

A tous égards, le volume que vient de publier Richard Bergeron, théologien et professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal, est une "interpellation" violente et radicale. "Obéissance de Jésus et vérité de l'homme" (1) est déjà l'un des ouvrages théologiques les plus remarquables dans l'ensemble de la réflexion et de la production québécoises des dernières années.

M. Bergeron nous situe à l'intérieur d'une problématique de l'obéissance familière, puisque beaucoup de nos communautés chrétiennes et religieuses en ont une pratique et une compréhension qui s'appuient sur une certaine lecture de l'obéissance de Jésus ou soumission et résignation tiennent lieu de décision et de liberté profonde. Des courants plus récents, et qui sont tous dans le sillon de l'implantation d'une théologie politique et libératrice au Québec, opposent une image plus radicale et engagée de l'intervention de Jésus dans l'histoire humaine. Quelques ersatz de pensée, sans trop de consistance, exploitent dans tous les sens l'expérience de Jésus, la nationalisent et la confisquent au profit d'idéologies sectaires. Le pari que tente de relever l'auteur est d'envergure puisqu'il propose une étude fondamentale et critique où la véritable dynamique du projet et de la décision de Jésus éclaire son immersion dans l'histoire et l'épaisseur du temps et dévoile son mystère de relation avec Dieu. Une telle étude ne peut qu'inquiéter tous et chacun et obliger plusieurs penseurs et hommes d'action à reviser un statu quo pratique et idéologique qu'ils avaient constitué, de peine et de misère, en faisant fond sur des aspects réduits du mystère total du Christ Jésus.

L'ouvrage de M. Bergeron mérite d'être signalé par la qualité de son traitement des passages scripturaux où la tradition chrétienne et théologique a tou-

jours puisé ses enracinements pour situer et comprendre l'obéissance de Jésus. Sans être un exégète de métier, l'auteur possède une information substantielle et précise qui lui permet de recevoir des données de l'Écriture et aussi de les interroger avec une justesse d'intuition qui montre bien le renouvellement apporté aux thèmes classiques du consentement à la volonté de Dieu. Le traitement accordé ici à l'Écriture sera une surprise pour plusieurs chrétiens et bien d'autres hommes; le choc ressentit pourra en conduire plusieurs à interroger leurs grilles d'approche et de lecture qui filtrent souvent des richesses vitales offertes par l'Évangile mais refusées par l'homme en quête de sens. Mais la véritable surprise dépasse le traitement de l'Écriture et concerne la réalité même de l'existence de Jésus: les rapports de son humanité et de sa divinité, la vérité de son expérience, le problème de la conscience, etc. L'approche de M. Bergeron constitue une option dans le champ des christologies régnantes; l'insistance sur la figure du serviteur (kénose) et, le dévouement, qu'elle comporte, donne lieu à une présentation absolument lumineuse du drame et du mystère de Jésus et secoue, sans trop d'efforts, des visions du Christ tributaires du monde et de sa vanité; beaucoup ont vite fait d'affubler d'honneurs contradictoires et inutiles un Maître et Seigneur qui s'est identifié aux plus petits et qui n'a voulu, au milieu des siens, que servir!

Une telle vision de l'obéissance de Jésus dévoile le projet de l'homme, son destin et son drame, la décision existentielle qui est la sienne. M. Bergeron projette

par
GILLES BOURDEAU, o.f.m.

sur l'homme et la communauté humaine, avec ses institutions, un regard qui démystifie et restitue la personne à sa liberté profonde et à ses actes historiques. L'option du théologien est anthropologique si bien que toutes les formes d'objectivation (structures, idéologies, valeurs, autorité, etc.) demeurent relatives et soumises au devenir de l'homme: le Christ donne sa vie pour l'homme et non pour les valeurs ou les lois! L'ampleur accordée par l'auteur à l'exemplarité de l'obéissance de Jésus comme projet de vie pour l'homme est menée avec justesse et touche les replis les plus secrets du destin personnel et politique de l'homme historique. Une telle conception, fortement critique, attaque toutes les formes d'oppression et d'exploitation; elle démasque les rationalisations faciles, basées parfois sur l'Évangile et l'attitude du Christ Jésus, avec lesquelles plusieurs prêchent l'obéissance ou activent le combat des militants. A la lecture de cette option, le lecteur en viendra même à se demander s'il existe un seul révolutionnaire capable de porter jusqu'au bout la révolution vécue et proclamée par Jésus dans son obéissance radicale. C'est en ce sens que la race nouvelle des militants et la génération classique des mystiques sont interrogées simultanément sur leur fidélité au Jésus qu'ils prétendent aimer et servir.

La position théologique si vigoureuse de M. Bergeron laisse quand même songeur et oblige à demander s'il n'y a pas, ici et là, certains durcissements inutiles et des traitements faciles de problèmes que l'Évangile laisse ouverts puisque son intention n'était pas forcément de les

Voir page 8: Théologien

IL Y A MAINTENANT A MONTREAL UN DEPOSITAIRE ACCREDITE DES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La librairie Leméac Inc. a été désignée comme dépositaire accrédité des publications du gouvernement du Canada. Elle vous offrira, en plus des documents officiels et d'un choix de livres sur les sujets les plus variés, plusieurs ouvrages d'organisations internationales.

Les temps ont changé et les publications du gouvernement du Canada aussi. Vous serez étonné du nombre d'ouvrages et surtout de leur diversité: livres riches en photos couleur, études solidement documentées traitant de questions historiques, politiques, économiques, sociales et culturelles et guides pratiques de toutes sortes.

Oui, les temps ont changé. Une visite chez notre dépositaire vous en convaincra.



Approvisionnement et Services Canada

L'hon. Jean-Pierre Goyer
ministre

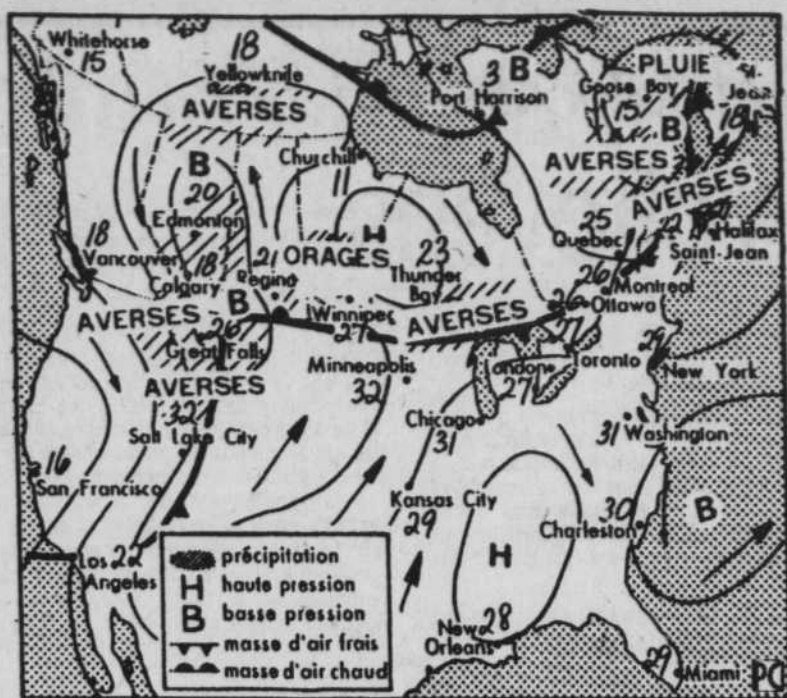
Supply and Services Canada

The Hon. Jean-Pierre Goyer
Minister

LIBRAIRIE LEMÉAC INC.

5111, rue Durocher
Montréal, Québec
H2V 3X7
Tél.: (514) 277-1741

la météo



Un front presque stationnaire séjournera le long du cinquantième parallèle au cours des prochaines quarante-huit heures. Il existe peu d'activité dans la zone frontale, cependant l'instabilité diurne causera quelques averses ou orages dispersés puisque l'air est chaud et humide. La présence d'une faible perturbation le long de la Nouvelle-Angleterre favorisera des averses fort dispersées. On prévoit également quelques orages de fin d'après-midi dans les secteurs plus au sud.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, du lac St-Jean: plutôt nuageux avec quelques averses dispersées. Risque d'un orage ce soir.

Minimum la nuit dernière près de 12. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour demain: peu de changement.

Régions de Montréal, de l'Ontario, des Cantons de l'Est, des Laurentides, de Québec, Trois-Rivières: plutôt nuageux avec quelques averses ou orages dispersés. Minimum nuit dernière près de 14. Maximum de 23 à 25. Aperçu pour demain: peu de changement.

Régions de la Gaspésie, de Rimouski, de Sept-Îles, de Baie-Comeau: plutôt nuageux avec quelques averses. Minimum la nuit dernière de 12. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour demain: peu de changement.

8 juin

par la PC et l'AP

Il y a 17 ans aujourd'hui, le 8 juin 1959, la France annonçait qu'elle renoncera à ses engagements envers l'OTAN, si elle n'obtient pas des pouvoirs plus étendus et de l'aide pour ses travaux sur l'énergie nucléaire.

1967 — Durant la Guerre des six jours, des avions et des vedettes israéliennes attaquent par erreur un navire américain, au nord du Sinaï, causant la mort de 34 marins.

1964 — La première femme de l'espace, la Russe Valentina Terechkova, donne naissance à une fille pesant six livres et 13 onces.

1869 — Naissance de l'architecte américain Frank Lloyd Wright.

1810 — Naissance du compositeur allemand Robert Schumann.

632 — Mort de Mahomet.

certaines membres de la députation libérale ont sûrement "fait réfléchir" les nombreux membres du Cabinet présents à la réunion du caucus, comme l'a expliqué un parlementaire. Curieusement d'ailleurs, la lettre de démission de M. Keenan est datée du 7 juin.

Par ailleurs, M. Lang n'a pas encore pris de décision quant au successeur éventuel de M. Keenan. D'après M. Serge Joyal L-Maisonrouve-Rosemont, il est probable que le gouvernement optera en faveur de la nomination de deux ou plusieurs commissaires dont l'impartialité devra être "au-dessus de tout soupçon".

BARRAGE

nature qu'il charrie.

"Il ne reste quasiment rien de Sugar City", a rapporté le gouverneur adjoint de l'Etat. Dans ce petit village de 600 habitants, pour la plupart des cultivateurs de betteraves, certaines maisons ont été arrachées de leurs fondations et traînées sur près de 30 pieds.

Une couche de boue, de sable et de gravier d'une épaisseur de cinq à sept pouces a rendu incultes au moins 38.000 acres de terres arables.

Par ailleurs, les autorités craignent que plusieurs fermiers aient péri car nombre d'entre eux n'ont pas voulu s'éloigner sans leur bétail, au moment où l'eau s'appropriait à tout engouffrer.

Beaucoup n'ont pas cru à l'étendue du désastre, attendant le dernier moment pour tenter de gagner une colline ou une terre-plein. Des dizaines d'automobilistes de leur côté ont dû être secourus par hélicoptère. Samedi soir, à Idaho Falls, près de 2.000 personnes, apparemment de très bonne humeur, s'étaient rassemblées avec une copieuse réserve de bière sur la berge de la rivière Snake pour voir monter le flot.

Dimanche soir, c'est toute la ville qui était en alerte. "Nous ne croyions pas que cela frapperait si dur. C'est inimaginable", a avoué un habitant en pateaugeant dans l'eau sale qui a recouvert plusieurs quartiers.

Les secours ont été assez longs à s'organiser. Personne, à vrai dire, n'a paru savoir où commencer, devant l'ampleur de la catastrophe. Un premier campement de tentes a été installé par les Mormons

dans le parc d'un collège, en attendant que la Garde nationale, la Défense civile et les volontaires entrent en action avec l'avalanche de moyens à l'échelle des Etats-Unis.

Pendant ce temps, le ressentiment de la population s'accroît contre les autorités fédérales. Pratiquement tout le monde dans la région s'est opposé farouchement à la construction du barrage Teton, et pas seulement pour préserver un idyllique coin de pêche, souligne-t-on. "Pour ce désastre, il y a des coupables et nous les connaissons", a précisé un sauveur.

LES SYRIENS

de prêter main-forte aux forces syriennes en bombardant les positions palestiniennes et musulmanes à partir du village de Beit-Mery et des bois d'Arraya, sous contrôle Kataeb.

De source palestinienne, on signale une intervention des forces navales syriennes ainsi que l'entrée en scène des Mig 21 syriens et des Hunters libanais pilotés par des Jordaniens.

Pendant que la radio palestinienne fait état de déflections du côté syrien, des combats d'une violence jamais atteinte continuent d'opposer dans les quartiers de Beyrouth sous contrôle musulman les combattants de la Saïqa d'obédience syrienne et les fedayine et miliciens libanais anti-syriens. Selon le secrétaire général de la Saïqa, ces combats se poursuivent à cause de la "détermination du Fatah" à se battre. On rappelle que le Fatah est l'organisation que dirige M. Yasser Arafat, leader de l'OLP. Selon la Saïqa, il n'y a rien à attendre de la réunion d'urgence des ministres arabes des Affaires étrangères qui se tient aujourd'hui au Caire, convoquée à la requête de M. Arafat.

Une tentative de cessez-le-feu, hier, à l'initiative conjointe de la Libye et de l'Algérie a tourné court. Il semble que les Palestiniens aient refusé de libérer les nombreux prisonniers qu'ils ont faits dans les rangs de la Saïqa, alors que, de son côté, Damas aurait rejeté un contrôle algéro-libyen d'un éventuel cessez-le-feu.

Devant les développements de la situation, le parti communiste, le parti socialiste progressiste, parti national social, Organisation de l'action communiste ont décidé de lancer un appel "à l'opinion publique internationale". Ils dénoncent, dans leur communiqué, "le bombardement des villes et villages libanais, des camps palestiniens et des quartiers résidentiels de la capitale, par les chars et l'aviation syrienne". "Les forces syriennes, poursuit le communiqué, poursuivent leur avance en vue d'occuper le Liban, laissant sur leur passage des centaines de morts".

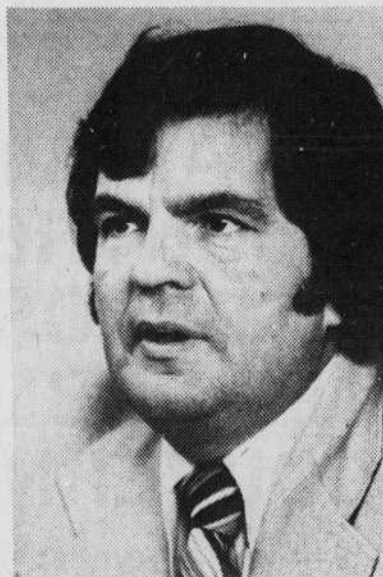
Après avoir accusé la Syrie d'exécuter le complot visant à liquider la résistance palestinienne et le mouvement national dans un nouveau Septembre noir libanais.

Pour sa part, le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à commenter la situation au Liban et à prendre position sur l'intervention syrienne dans le pays.

"La situation est compliquée et change rapidement", et "je ne suis pas en mesure de la commenter", a simplement noté le porte-parole.

CLARK

extrêmement importante en ce qu'elle démontre aux parlementaires des autres provinces que le grand perdant du congrès d'Ottawa est vraiment déterminé à s'engager derrière son chef national et à le seconder de l'autorité morale dont il jouit à travers le pays.



M. Claude Dupras fera savoir prochainement s'il sollicitera un renouvellement de mandat à la présidence de l'Association progressiste conservatrice fédérale du Québec.

(Photo Alain Renaud)

Par delà les explications qui visent à sauver la face et à préserver l'image d'unité, les conservateurs ont élaboré une stratégie généralement inspirée des défaites électorales passées. M. Stanfield était un homme "extraordinaire" rappelle Claude Dupras mais il avait des problèmes de communications et "l'image ne passait pas". Aux élections de 1972 et 1974, les conservateurs avaient tout misé sur la puissance de conviction de la vedette

Claude Wagner pour entraîner l'électorat québécois. Ce fut l'échec. Aujourd'hui, c'est un nouveau départ avec un chef dont la jeunesse, le dynamisme, l'image ont déjà contribué à propulser les conservateurs en tête avec les libéraux de M. Trudeau. Il s'agit, selon M. Dupras, d'exploiter à toute vapeur le magnétisme dont les récents sondages révèlent déjà l'instimable puissance.

Depuis sa victoire sur Claude Wagner, Joe Clark est venu plus d'une dizaine de fois au Québec, soit autant de fois que M. Stanfield entre deux campagnes électorales. Il a participé à toutes les réunions de l'exécutif provincial, il a été l'invité de plusieurs émissions de radio et de télévision dont "Parle, parle, jase, jase" vendredi soir avec Maureen McTeer, il a attiré des auditoires records aux dîners-causeries de la Chambre de commerce de Montréal et Québec et, à l'instar de MM. Trudeau et Bourassa, il s'est fait voir aux joutes de hockey du Canadien et de baseball des Expos. Chez les conservateurs du Québec, c'est l'euphorie. Ils sentent déjà venir une espèce de "clarkomanie".

Entre-temps, le PC (Québec) a pris un certain nombre de décisions importantes pour les mois à venir: le congrès annuel d'orientation sera tenu à Montréal du 19 au 21 novembre et sera suivi d'un dîner-bénéfice; quatre colloques régionaux seront organisés d'ici l'automne prochain; les députés conservateurs visiteront les installations olympiques le 25 juin et tiendront un caucus à Québec en octobre. Le chef national et son épouse passeront quelques semaines de l'été à Québec pour améliorer leur français et effectueront ensemble à l'automne une tournée du Québec. L'ancien attaché de presse du député de Saint-Hyacinthe, M. André Bellerose, a été nommé secrétaire-général du parti à Montréal.

ISRAËL

Suite de la page 3

sait aussi que les pays comme Israël peuvent parfaitement envoyer quand même des agnts de sécurité qui se font passer pour athlètes et entraîneurs. Officiellement seul corps policier étranger qui sera présent au Canada est Scotland Yard, qui a déjà envoyé des hommes à Bromont pour vérifier l'organisation de la protection de la reine.

Le Comité olympique international a refusé au surplus à l'Etat d'Israël d'organiser une cérémonie de la minute de silence au stade de Montréal pour honorer la mémoire des onze athlètes juifs assassinés à Munich. Il y aura une cérémonie commémorative à l'extérieur du parc olympique à l'intention des athlètes israéliens, mais rien de plus officiellement si ce n'est les deux bandes noires que porteront les athlètes israéliens sur leurs uniformes et costumes de compétition.

THÉOLOGIE

Suite de la page 5

affronter. Dans sa volonté de restituer à l'homme toute son autonomie et la qualité de son projet historique, il me semble que l'auteur, en s'inspirant des principes plutôt théologiques et évangéliques, escamote trop aisément la part extrêmement importante du social et du politique. La critique des objectivations et leur idéologie éventuelle (lois, structures, valeurs, etc) n'éclaircit pas pour autant des médiations qui nous sont justement proposées comme voies de libération par l'Evangile. Maurice Nédoncelle parlait, jadis, de ces médiations comme des délégations axiologiques, lieux concrets de fidélité pour l'homme historique; ces médiations sont toujours relatives entre l'homme et l'Absolu, mais elles n'en sont pas moins de l'ordre de la nécessité. Il y a un danger perceptible dans cet ouvrage lié aux ambiguïtés entourant des objectivations qui sont de l'ordre de l'exercice et celles qui relèvent de la structure: la critique des politiques ne dispense pas du politique. L'insistance anthropologique ne deviendrait-elle pas, occasionnellement, une nouvelle objectivation comportant elle aussi un poids mortel pour l'homme même? Cette objectivation comportant elle aussi un poids mortel pour l'homme même? Cette objectivation anthropologique que nous remarquons, entre autres, dans la conception de l'obéissance communautaire et personnelle ne fait pas justice à beaucoup d'autres positions qui sont plus théocentriques et qui n'en comportent pas moins autant de respect pour l'homme et sa libération, sa personnalisation et sa divinisation.

La lecture de l'ouvrage de M. Bergeron m'amène aussi à interroger l'arrière-fond sociologique sur lequel il s'appuie pour lancer sa réflexion. Il y a lieu de se demander si l'enquête de l'auteur est suffisante et si elle rend compte vraiment des pratiques séculaires d'obéissance dans l'Eglise et entre autres, les communautés religieuses. Je trouve parfois les renvois historiques assez courts, souvent marqués par une dualité ancienne, et fort discutables. Même s'il s'agit de la tradition québécoise je serais curieux de pousser plus avant l'enquête à ce sujet tellement existent quelques indices qui permettent d'envisager une autre lecture des faits et, forcément, une autre problématique. Cette remarque ne change pas le fond de l'intervention théologique de l'auteur, elle indique peut-être que dans quelques années une certaine présentation des faits aura beaucoup vieilli. Je critiquerai, dans la même veine, le présupposé fonda-

mental où il nous est dit que la quête de sens chez l'homme passe à travers un triple rapport et que le rapport au cosmos est déterminant. C'est un présupposé qui mériterait d'être interrogé et vérifié, car il est loin d'être acquis que le triple rapport (autrui-cosmos-Englobant) soit la seule voie pour s'approprier et prouver le réel. Malgré la pertinence des remarques de l'auteur, il me semble qu'il y a un manque de plasticité dans la perception des rapports pluridimensionnels de l'homme avec la réalité et la quête de sens.

En dernier lieu, j'aimerais suggérer la nécessité d'éclaircir davantage l'exemplarité de l'obéissance de Jésus par rapport à celle de l'homme et du croyant. Les données dégagées par M. Bergeron, tout intéressantes qu'elles soient, ne déploient pas suffisamment ce qu'il y a de semblable et de dissemblable entre l'expérience de Jésus et celle de l'homme dans sa pratique quotidienne d'une obéissance existentielle. L'homme pérégrin ne jouit pas totalement de la même situation "personnelle" que Jésus dont plusieurs traits relèvent nettement du mystère.

A l'heure où nous sommes en train de nous demander ce que nous ferons de notre vie, tellement notre mort s'éloigne constamment de nous et tellement l'urgence de choisir pour qui mourir et vivre se fait insistante, l'ouvrage de Richard Bergeron propose à notre désir et à notre combat une vie bouleversante dont l'obéissance est le plus sûr chemin vers la fidélité et la fécondité. En plus d'éclaircir un aspect important de notre destin en relation avec le drame et le mystère de Jésus, cet ouvrage révèle à l'attention de la communauté théologique et chercheuse un théologien maître de sa pensée et de ses outils. Là où nous croyions accéder à de grandes pages, voici que nous sommes introduits dans une pensée extrêmement dense et chaleureuse où l'homme et le croyant émergent. L'œuvre de Richard Bergeron a ce rare mérite de nous révéler un théologien qui est un homme intense!

(1) Richard Bergeron, o.f.m., Obéissance de Jésus et vérité de l'homme. Une interpellation, coll. Héritage et projet 15, Montréal, Fides, 1976, 232 pp.



Ayant perdu la bataille pour éparquer des flammes une vieille église du 19e siècle, les pompiers de Main-de-Dieu, en Nouvelle-Écosse, tentent l'impossible pour empêcher que la vieille croix du cimetière paroissial connaisse un sort identique. (Téléphone CP)

Le mandat des Casques bleus à Chypre sera renouvelé

NATIONS UNIES (Reuter) — Les parties intéressées se sont déclarées d'accord pour que le mandat de la Force de maintien de la paix des Nations unies à Chypre soit prorogé de six mois, annonce M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, dans un rapport écrit adressé au Conseil de sécurité. Celui-ci doit se réunir cette semaine pour renouveler ce mandat, qui arrive à expiration le 15 juin. Les effectifs de la force s'élèvent à 2.923 hommes.

Dans son rapport au conseil, qui couvre la période s'étendant du 9 dé-

cembre dernier au 5 juin, M. Waldheim exprime l'opinion que dans les circonstances actuelles il est essentiel que la force de la paix soit maintenue à Chypre.

Le secrétaire général note également que le déficit du budget de la force alimentée par des contributions volontaires excède maintenant 40 millions de dollars. S'il n'est pas remédié à cette situation, "il se peut fort bien qu'un jour la force ne se trouve plus en mesure de poursuivre sa tâche par manque de fonds", ajoute M. Waldheim.

Cinq délégués à l'étranger

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier, a annoncé cinq nominations dans les délégations du Québec à l'étranger.

M. Jules Poisson est nommé au poste de délégué du Québec à Lafayette, en Louisiane.

M. Paul Asselin devient conseiller politique à la délégation générale du Québec à Paris. MM. Asselin et Poisson oeuvraient déjà au ministère des Affaires intergouvernementales.

M. Robert Trempe a été nommé conseiller en éducation à la délégation générale du Québec à Paris. Il était conseiller spécial auprès du ministre responsable de l'enseignement post-secondaire, M. Bernard Lachapelle.

M. Michel-Claude Demers sera conseiller en tourisme à la délégation du Québec à Paris. Il était secrétaire particulier adjoint au ministre du Tourisme, M. Claude Simard.

Enfin, M. Marc Morin, secrétaire du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) a été nommé au poste de conseiller en éducation à Abidjan, en Côte-d'Ivoire.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BERNARDIN, Maurice. — A Montréal, le 4 juin 1976 à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Maurice Bernardin, courtier d'assurance agréé et président de Bernardin Frères Inc., époux de Marie Trudelle. Outre son épouse, il laisse ses enfants Pierre, Claude et Mariette ainsi que plusieurs petits-enfants. Il laisse aussi sa sœur Margot (Mme Roland Lepage) et son frère Jean-Louis. Les funérailles auront lieu mardi le 8 juin. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie no 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHALOUIT, Alix. — A l'hôpital général de Québec, le 5 juin 1976 à l'âge de 97 ans, est décédée, Mme Alix Arcand, épouse de feu Edmond Chalouit. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Jacques (Pauline Labrecque), Pierre (Madeleine Grenier), Claire (Paul H. Bédard), Odette (Guillaume Piette), ses petits-enfants, Marc Chalouit et son épouse (Genevieve Perrier), Suzanne Chalouit, (Pierre Bédard), Christine Piette et son époux (Jean Samson) Jacques et Dominique Piette, ses arrière-petits-enfants, Sarah Chalouit, Marie-Josée, Karl et Yannick Bédard, Patrick et Annie Samson ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 8 juin. Le convoi funéraire partira du Funerarium Lépine & Cloutier Ltée. No 975 rue Marguerite-Bourgeois à 2 heures 15, pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 2:30 heures, et de là au cimetière Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER, Lucille. — A Baie Comeau, le 7 juin 1976, est décédée Mme Jean R. Ethier née Lucille Décarie. Outre son époux, elle laisse dans le deuil son fils Jean, sa belle-fille Suzanne et 3 petits-enfants: Marie, Francine et Elaine. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juin. Le convoi funéraire partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons au Fond de Recherche de l'Hôpital Notre-Dame pour les maladies toraciques seraient appréciés. Ouverture des salons à 2h pm.

les atomisés de l'An O



affaires sociales

Enfants "ping-pong": une situation révoltante, disent 125 étudiants

Une pétition de 125 noms, regroupant surtout des adolescents du milieu étudiant, a été envoyée au ministère des Affaires sociales en signe de protestation contre le sort réservé aux enfants que la société confie aux foyers nourriciers.

La pétition est un geste spontané de jeunes étudiants par suite de la présentation d'un reportage intitulé "Les enfants ping-pong", au réseau français de télévision de Radio-Canada.

L'émission portait sur le sort des enfants qui sont confiés à des foyers nourriciers mais sur lesquels les parents naturels conservent tous leurs droits au mépris de ceux des parents nourriciers et de ceux surtout des enfants eux-mêmes.

Le reportage mettait en lumière les situations déchirantes qui peuvent survenir dans la vie d'un couple adopté et d'un enfant qui a été élevé et aimé par des personnes qui doivent soudainement l'abandonner, à la demande des parents naturels à qui le code civil reconnaît les droits ancestraux de la filiation.

Les signataires de la pétition qualifient de révoltante la situation de ces enfants et demandent simplement au gouvernement "d'agir pour le mieux".

Toujours sans eau

Les 150 personnes, adultes et enfants qui habitent les appartements 2070-2072-2080 de la rue Papineau sont toujours sans eau depuis jeudi de la semaine dernière. Même après de multiples plaintes au service de la Ville de Montréal, auprès du gouvernement du Québec et des reportages dans les journaux, la situation demeure.

Le propriétaire, les entreprises Jalma Limitée dont M. Jacques Lamothe est le secrétaire, a dépêché une équipe de plombiers qui ont travaillé quelque peu, pas suffisamment pour rétablir le service. Les locataires accusent le propriétaire de négligence criminelle ainsi que le concierge, M. A. Roy, pour ne pas avoir contacté les inspecteurs des services concernés afin de voir à ce que les logements soient sécuritaires. Il n'y a pas de sortie de secours, pas d'escalier de sauvetage pour certains, des fenêtres et des portes n'ouvrent pas et des extincteurs sont en désordre. Aussi, le système d'alarme ne relie nulle part, aucun détecteur de chaleur et de fumée ne fonctionne et il n'y a pas de garde-fou sur la toit. Et pourtant les locataires paient des loyers allant jusqu'à \$160 par mois. Ils ont intenté des poursuites judiciaires pour diminuer le coût du loyer et ont logé une injonction afin d'obliger les propriétaires à respecter les lois.

Les Alouettes à la rescousse

Le club de football Les Alouettes de Montréal a décidé de présenter son match inter-équipe annuel en appui à la campagne de financement pour le transport des handicapés. La partie aura lieu le lundi, 21 juin, à 20 heures, à l'Autostade. Tous les billets, au prix de \$3 chacun, seront mis en vente d'ici la fin de la semaine au comptoir de billets de l'Autostade.

Les profits seront versés à M. Jacques Forest, afin de l'aider à remettre en marche son service de mini-bus pour les handicapés. On lui avait coupé les vivres au mois de mai. Lui-même paraplégique, M. Forest avait organisé un système de transport qui conduisait les infirmes à leur travail ou ailleurs pour la modique somme de 50 cents. L'an dernier, M. Forest a transporté 13,000 personnes.

Gaspard Massue au congrès de Tel Aviv

Le Centre de rééducation des handicapés de Yaoundé sera représenté par son directeur général, M. Gaspard Massue, au congrès mondial de la réhabilitation qui se tiendra à Tel Aviv, du 13 au 18 juin. Ce centre, fondé au Cameroun par le cardinal Paul-Emile Léger, a ouvert ses portes en janvier 1972 et il peut accueillir 80 patients dans son service interne, et une centaine en clinique externe. Une Canadienne, Mlle Louise Brissette, est responsable de l'enseignement de la physiothérapie, et le Dr Gustave Gingras est le conseiller médical du centre. M. Massue est un administrateur hospitalier de carrière et il a été directeur général de l'Association des centres d'accueil du Québec.

— MARIE LAURIER

L'affaire Gargantua: les blessures infligées provenaient d'armes de calibres différents

par Clément Trudel

Devant un jury de huit hommes et quatre femmes et sous la présidence du juge Jacques Duros au début hier le procès d'Edgar Roussel qui, selon l'accusation, aurait, en compagnie de feu Richard Blass, abattu deux hommes au café Gargantua, rue Beaubien est, tôt le 30 octobre 1974.

Les "victimes" furent: Roger

Lévesque et Raymond Laurin, tous deux dans la vingtaine.

Deux policiers et deux médecins ont déposé au procès hier, les premiers pour produire des photographies et décrire les circonstances de l'enquête policière déclenchée à l'occasion de la mort de Laurin et Lévesque, alors que six clients du café se trouvaient encore sur les lieux. Quant aux médecins-légitistes, ils ont révélé dans leur rapport

d'autopsie que les blessures infligées aux victimes provenaient d'armes de calibres différents.

Le policier Gilles Pinsonneau dit avoir dénombré six personnes, en plus du gérant Dumoulin, à son arrivée sur les lieux peu après 1 h 30. De ces sept personnes, il se rappelle spontanément trois noms: Claude Lévesque, Gérard Bellerose et le gérant de l'établissement, Gilles

Dumoulin, qui se tenait derrière le comptoir. Le même témoin mentionnera plus tard le nom de deux "Lanaux" et de deux Tremblay.

Le ministère public est représenté à ce procès par Me J.-P. Bonin et la défense par deux avocats dont Me Robert Sacchi-telle. Le choix du jury s'est fait assez rapidement et dès 14 h, le procès commençait véritablement.

Le Dr Jean Hould et le Dr André Brosseau ont tous deux retracé six impacts chez les victimes.

Raymond Laurin fut atteint par quatre balles à la tête, deux autres se logeant au thorax et dans le dos; les balles qui touchèrent la tête sont d'un calibre moindre, souligne le Dr

Hould.

Chez Roger Lévesque, le Dr Brosseau a noté également six impacts de balles, dont trois à la tête. Le corps dont il fut l'autopsie le jour même de la mort portait une cicatrice: "Seven-Up". Le procès se poursuit ce matin au Palais de Justice de Montréal.

Une atmosphère qui n'était pas sereine: le juge Rinfret ordonne 2 nouveaux procès

La Cour d'appel vient de casser une condamnation pour outrage au tribunal et d'ordonner deux nouveaux procès pour deux Mascoutains que l'on avait accusés du vol de \$185 appartenant à un garage de Saint-Hyacinthe.

Le juge Rinfret dit avoir acquis la conviction, à la lecture

du dossier conjoint, que "l'atmosphère qui a entouré l'enquête — au procès de Michel Guimond et de Gaëtan Dantigny — n'était pas de nature à assurer... un procès juste et équitable, sans compter qu'elle ne donnait pas non plus l'apparence manifeste et indiscutable que justice a été rendue".

Guimond et Dantigny auront donc un nouveau procès devant un juge des Sessions de la paix, district de Saint-Hyacinthe.

Guimond, en appel, a réussi à faire casser la condamnation pour outrage au tribunal prononcée contre lui par le même juge de première instance dont il est question dans les deux

autres appels. Le juge Rinfret commente les circonstances de la condamnation de Guimond (7 août 1975), dans une atmosphère "loin d'être propice à la sérénité qui doit régner", le juge ayant pu être ennuuyé du fait que l'un des coaccusés ait ri. Mais il ne s'agissait pas de Guimond qui invoque trois motifs d'appel (le tribunal d'appel lui donne raison sur ces points):

- 1) le juge n'a pas informé Guimond de l'élément essentiel de l'infraction reprochée;
- 2) Guimond n'a eu aucune opportunité raisonnable de répondre;
- 3) la condamnation n'était pas justifiée par la preuve et était complètement déraisonnable. La peine imposée par le juge de première instance, pour outrage au tribunal, était de 15 jours d'emprisonnement.

La "cacahuète" à Carter

LOS ANGELES (Californie) (AFP) — M. Ronald Reagan, candidat à l'investiture républicaine pour les prochaines présidentielles, a failli s'étouffer dimanche avec une cacahuète à bord de l'avion qui le ramenait de l'Ohio à Los Angeles.

La graine a été expulsée, en extremis, de la gorge de l'ancien gouverneur de Californie grâce à une solide claque dans le dos que lui a administrée l'un de ses collaborateurs.

"Ce devait être une cacahuète de Carter", a dit, en retrouvant son souffle, l'ex-vedette de cinéma d'Hollywood.

M. Jimmy Carter, candidat à l'investiture démocrate pour les présidentielles, a bâti une fortune en plantant des arachides en Georgie.

Libération inconditionnelle

Un policier a plaidé coupable hier, à deux accusations de voies de fait graves devant le juge André Chaloux. Le tribunal a accordé au sergent Paul Lamoureux, de la police de la CUM, une libération inconditionnelle.

L'incident remonte au 8 avril 1976, devant l'hôpital Notre-Dame où se déroulait une manifestation liée aux négociations

dans le secteur des affaires sociales. Doris Bouchard et Raymond Bégin reçurent du sergent Lamoureux des coups de bâton qui laisseraient des bleus.

Le sergent Lamoureux compte une trentaine d'années au service de la police. Une condamnation au criminel aurait signifié sa suspension ou son congédiement et, peut-être, la perte des bénéfices de retraite.

Dans ce dossier, Me Claude Haccoun agissait pour la poursuite.

La libération inconditionnelle est autorisée, à la discrétion d'un tribunal, face à des accusés sans antécédent judiciaire, lorsque l'accusé n'aurait rien à gagner à la condamnation ni à l'incarcération de cet accusé.

Condamné pour avoir présenté un spectacle utilisant des débiles

DRUMMONDVILLE (d'après CP) — Le gérant de l'hôtel Roc d'Or, de Drummondville, M. Roger Dumesnil a été condamné à \$500 d'amende et aux frais, hier, après avoir été reconnu coupable d'avoir présenté des spectacles où se produisaient des défectifs mentaux.

En rendant la sentence, le juge Marc-André Drouin a précisé que Dumesnil devrait purger trois mois de prison s'il n'acquiescait pas l'amende et les frais imposés.

Le propriétaire de l'hôtel, Pierre Brodeur, avait déjà été trouvé coupable, le 3 mai dernier, et condamné à \$300 d'amende, plus les frais, tandis que l'entreprise Larocque et Madore, qui gère l'hôtel, écopait d'une amende de \$500, plus les frais également.

Les poursuites étaient les premières du genre à être intentées depuis les amendements apportés à la Loi sur la protection de la santé, en juin 1975.

Le juge Drouin a dit espérer que les sentences imposées feraient réfléchir ceux qui seraient tentés de présenter des spectacles utilisant des défectifs mentaux.

Trois personnes, souffrant de déficiences mentale, ont déclaré avoir reçu entre \$5 et \$10 pour se produire en spectacle à l'hôtel Roc d'Or. Selon des spécialistes, leur quotient intellectuel se situe à 84 et moins.

Accident mortel

Un motocycliste de 19 ans a perdu la vie hier matin, lorsque son véhicule a donné de plein fouet contre un poteau, à l'angle du boul. Pie IX et de la rue Villieray, dans le nord-est de la métropole.

La victime, qui a été conduite à l'hôpital Jean-Talon, où on a constaté son décès, est Charles Rodrigue, demeurant au Lac Etchemin, comté de Dorchester.

Son passager, Luc Vachon, âgé de 21 ans, repose au même hôpital, souffrant de fractures et de contusions.

PEUGEOT
La voiture qui gagne à être connue

Psst!... Occasion 72-73-74 Peugeot

Biarritz

10,825 Racette 323-1900

Il s'en perd du temps dans les salles d'attente. Téléforce peut vous aider.



Téléforce, 1 rue Nicholas, 9e étage, Ottawa K1G 3N6. a/s Nicole Girard, Contrôleur adjoint — TÉLÉFORCE.

J'aimerais savoir comment Téléforce peut profiter à mon entreprise.

- ☐ Veuillez m'envoyer votre brochure Téléforce.
- ☐ J'aimerais que l'un de vos spécialistes m'appelle.
- ☐ Nous avons une équipe de _____ représentants.

Nom _____

Compagnie _____

Adresse _____ Code postal _____

Province _____ Téléphone _____

servir vos clients actuels et même d'en sélectionner de nouveaux. En somme, ils vous démontreront comment faire du téléphone un instrument puissant et efficace... tout en diminuant vos coûts de représentation.

Vous cherchez l'efficacité?

Téléforce peut vous aider.

Pour plus de renseignements, appelez sans frais Mlle Girard, Contrôleur adjoint — TÉLÉFORCE, à 1-800-267-8223 ou envoyez-nous le coupon ci-dessous.

Bell Canada

D-85-24

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français méthode audio-visuelle

A- Session d'été
commençant le 28 juin 1976 - 7 semaines - 42 heures - \$78.00
Frais d'inscription \$5.00

Programme le lundi et mercredi soir seulement

B- Programme Pré-olympique
Session intensive commençant le 5 juillet 1976
2 semaines - 60 heures - \$108.00
Frais d'inscription \$5.00

C- Immersion Totale
Session intensive commençant le 28 juin 1976
6 semaines - 80 heures - \$145.00 - frais d'inscription \$5.00

Tests de classement pour les 3 programmes :
Jeudi 10 juin 1976 de 17h00 à 19h00.

Niveaux : Débutants, Intermédiaires et Avancés.

Pour information, veuillez appeler :
Le Centre d'inscription au 849-5331, poste 723

YMCA CENTRE VILLE

Heures d'offices
Lundi au vendredi de 9 h 00 à 5 h 00
Samedi de 9 h 00 à 1 h 00

1441, rue Drummond
849-5331, poste 723

L'heure de vérité à Paris

De son côté, le premier ministre, James Callaghan, a déclaré, avant que l'octroi d'un crédit ne soit annoncé, que son gouvernement ne se laisserait pas "envoûter" par les mauvaises nouvelles concernant le sterling, et qu'il se refusait à prendre des mesures "sous l'empire de la panique".

En tout cas, rien n'avait filtré hier soir sur cette rencontre. MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac ont-ils mis au point un moyen efficace pour "recoller les morceaux" de la majorité parlementaire?

communauté asiatique à demander une protection au premier ministre.

"Si le gouvernement ne nous assure pas une protection, la direction de la communauté asiatique risque de tomber entre des mains irresponsables", a déclaré le représentant pakistanaï, Sibghat Kadri.

Les troubles du week-end ont été attisés, pense-t-on, par certains groupements extrémistes, dont le "Mouvement international socialiste" et les naxalites, organisation politique à l'origine d'une tentative de révolution paysanne du Bengale occidental il y a cinq ans.

Des militants arboraient dimanche des calicots sur le lieu du meurtre de l'étudiant tu vendredi proclamant. "Le meurtre sera vengé", et "Du sang pour du sang".

Le malaise de la communauté immigrante a d'autre part été accru par les récentes révélations officielles faisant état de l'arrivée illégale de dizaines de milliers d'Asiatiques en Grande-Bretagne.

d'être élu. Il ne se fait d'ailleurs pas beaucoup d'illusions sur ce point et il confiait vendredi à des journalistes qu'il envisageait de renoncer à se présenter. Il semble avoir éprouvé des difficultés à réunir les 7.500 signatures nécessaires mais la Cour suprême a finalement estimé samedi que sa candidature était recevable.

Certains des propos agressifs qu'il a tenus ces jours derniers ne visaient qu'à attirer l'attention de l'électorat sur sa candidature. Il a, entre autres, évoqué l'existence d'un complot militaire dirigé contre sa personne et affirmé qu'il devait lutter contre un système électoral "infantile" qui favorisait les candidats patronnés par les partis politiques.

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

OFFRES D'EMPLOIS

**UN AIDE D'ENTREPÔT
DEMANDÉ**
par manufacturier
d'équipement de
construction

- Chaque parution coûte \$4,20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Les taches comprennent:
— l'expédition — la réception
et l'entreposage des pièces.

Faire application à:
Joy Manufacturing Co.
Canada Ltd.
1221 Montée de Liesse
Ville St-Laurent
331-2121

- Rédaction de la correspondance en français et/ou en anglais -
- Tenue des livres comptables jusqu'à la balance de vérification.

- Rédaction de la correspondance en français et/ou en anglais -
- Tenue des livres comptables jusqu'à la balance de vérification.

Qualifications:

- Age: de plus de 27 ans
- Expérience: un(1) an dans

- Rédaction de la correspondance en français et/ou en anglais -
- Tenue des livres comptables jusqu'à la balance de vérification.

Qualifications:

- Age: de plus de 27 ans
- Expérience: un(1) an dans un poste semblable
- Mémoire pour nombreux détails
- Habileté à organiser et planifier le travail.
- Salaire à discuter.
- Lieu de travail: Centre d'Achat L'Acadie-Sauvé.

S.V.P. TÉLÉPHONER AU
331-5628

15-6-76

LA COMMISSION SCOLAIRE
recherche
PRINCIPAL

Endroit:
Berthierville

Niveau:
Elementaire (2e cycle)

Attributions:

- Sous l'autorité du directeur de l'école, responsabilité de son école.
- Le Principal organise son école.

OFFRES

LA COMMISSION SCOLAIRE
recherche
PRINCIPA

Endroit:
Berthierville

Niveau:
Elementaire (2e cycle)

Attributions:

- Sous l'autorité du directeur, responsabilité de son école.
- Le Principal organise son école, son pédagogie, financier et matériel.
- Il assume la gestion du personnel de l'école, conformément aux politiques de la Commission.
- Il doit assurer des communications de son école, avec la Commission, l'école.

Critères d'admissibilité:

- Détenir l'autorisation personnelle délivrée par le Ministère.
- Avoir une formation d'au moins 3 ans.
- Une expérience démontrant une maîtrise d'ordre technique et administratif.
- Une expérience de 5 ans dans le domaine.

Avantages:

Candidature:
Faire parvenir avant le 15 juin
mande d'emploi, à:
M. Guy Durand, directeur g
Commission Scolaire Berth
490 avenue du Collège, Ber

VARIETE-EPICERIE, logement de pièces à l'arrière, cause maladie. Pri à discuter. 526-3885. 11-6-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Vous déménagez?

Communiquez dès maintenant
avec le bureau de l'Hydro-Québec le plus près de chez vous.

Abonnés de l'Île de Montréal: 381-4611
Abonnés de la rive Sud: 672-7520

Ainsi, nous pourrons vous assurer un service rapide et efficace.

9-6-76

les MOTS CROISÉS du Devoir

- 1—Vin blanc récolté à Chablis — Partie de l'année
- 2—Qui loue — Crie, en parlant du loup.
- 3—Qui a toutes sortes de couleurs.
- 4—Penser — Mèche de cheveux rebelle.
- 5—Femme qui fait professionnellement des accouchements — Lui.
- 6—Tente avec audace — Religieuse.
- 7—Notre-Seigneur — Qui est gourmand de.
- 8—Insecte des eaux stagnantes — Sorte de chiorée.
- 9—Ustensile de cuisine.
- 10—Produit alimentaire. —

monnales.
12—Rechercher — Établissement industriel.

Verticalement

1—Séparer par des cloisons.
2—Se dit d'une femme dont les manières tiennent plus de l'homme que de la femme.
— Pluie.
3—Mesurage à l'aune. — Fruit.
4—Couleur. — Fer.
5—Satan — Nymphes des insectes.

- tes diptères supérieurs.
- 6—Principe odorant de la racine d'iris. — Mettre à l'écart des autres.
- 7—Famille de monocotylédones ayant pour type la lanthille d'eau.
- 8—Relatif aux hormones. — Obtenu.
- 9—Ouvrage de maçonnerie. — Lieux.
- 10—Lisière d'un bois. — Garel. — Titane.
- 11—Lui. — Personne bavard. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
- 12—Recouvre la partie inférieure de l'ouverture d'une porte. — Défaut d'intelligence.

Solution d'hier

1	P	I	P	E	T	T	E		A	G	I	O	
2	A	N	E	L		I	X		V	E	N	T	
3	R	E	C	U	I	T		N	E				
4	A	Q	U	E	D	U	C		U	P	A	S	
5	C	U	L		E	B	O	R	G	N	E		
6	H	I	E	R		A	D	U	L	E	R		
7	U	T		H	U	N	E		E	V	E	S	
8						T	A	L	E	N	T		
9	E	B	E	N	E		P	R	E	T			
10						L	O	L		J	A	U	N
11	M	E	D	U	S	E	R		T	R	O	T	
12	G		E	M	E	U	T	E		A	I	E	

Un reliquat du corps expéditionnaire cubain restera en Angola

LA HAVANE (Reuter) — M. Fidel Castro a confirmé que les troupes cubaines étaient graduellement retirées d'Angola. Le premier ministre cubain a cependant précisé que certaines unités demeureraient dans l'ancienne colonie portugaise jusqu'à ce que les forces armées angolaises soient capables d'assurer la sécurité du pays.

C'est la première fois qu'il est fait officiellement mention à Cuba de ce retrait annoncé le mois dernier dans une lettre au premier ministre suédois, M. Olof Palme.

«Les impérialistes, qui n'ont aucun droit de le demander, se demandent combien de temps durera cette période de retraits?», a déclaré Castro. Nous sommes convenus avec le gouvernement angolais que cela durera aussi longtemps que cela sera nécessaire pour organiser, entraîner et équiper l'armée populaire d'Angola», a ajouté le premier ministre.

«Que l'ennemi ne s'y trompe pas. Les troupes qui restent en Angola sont suffisantes pour infliger la défaite à n'importe quel agresseur», a assuré M. Fidel Castro.

Le premier ministre cubain a précisé que l'Union soviétique participait aux côtés de Cuba, à la formation, à l'entraînement et à l'équipement de l'armée angolaise.

Pour la première fois, il a fourni quelques précisions sur l'intervention des soldats cubains dans l'ancienne colonie portugaise. La première unité déployée en novembre à Luanda était un bataillon des forces spéciales du ministère de l'Intérieur. L'existence de cette unité d'élite n'avait jamais été officiellement mentionnée avant que le quotidien «Juventud Rebelde» ne publie, dimanche, une photographie de ses hommes, coiffés de bérets et défilant armés de fusils soviétiques «AK-47».

Cette unité et un escadron anti-char ont constitué une première ligne de défense pour empêcher les forces sud-africaines d'avancer sur Luanda, a indiqué Fidel Castro.

Cuba a envoyé par la suite en Angola un régiment d'artillerie, un bataillon de forces mécanisées et un détachement d'artillerie anti-aérienne — probablement munie de roquettes — et, plus tard, un deuxième bataillon du ministère de l'Intérieur.

Au fur et à mesure que les soldats cubains se retireraient d'Angola, le nombre de techniciens qui y seront envoyés augmentera, a ajouté M. Castro sans avancer de chiffres.

Normalisation sino-américaine?

TOKYO (AFP) — Les États-Unis pourraient entamer des pourparlers avec la Chine en septembre dans le but de normaliser les relations entre les deux pays, a déclaré le professeur John K. Fairbank, de l'Université de Harvard, expert des affaires chinoises dans une interview publiée par le quotidien «Asahi» de Tokyo.

Selon l'expert américain, les États-Unis sont sur le point d'adopter une politique proche de celle du Japon, rompant leurs relations diplomatiques avec Taïpei au profit de Pékin, tout en gardant des liens économiques et culturels avec Taïwan.

M. John K. Fairbank, qui est connu pour être un conseiller du

département d'Etat sur la politique chinoise, estime que les négociations pourraient commencer après les élections présidentielles. Cependant, si le président Ford est choisi comme candidat républicain par la convention de son parti en août, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger pourrait se rendre aussitôt à Pékin pour entamer les négociations.

Le professeur Fairbank a ajouté que la reconnaissance de la Chine populaire par Washington ne serait pas un coup aussi important contre Taïpei qu'on l'avait prévu. Le soutien américain à l'une des parties dans le conflit chinois s'est fait au détriment de la sécurité dans l'Ouest du Pacifique, a dit M. Fairbank.

Moscou fera un accueil exceptionnel à Indira Gandhi

MOSCOU (Reuter) — Mme Indira Gandhi est attendue aujourd'hui à Moscou pour sa première visite en cinq ans. Elle y recevra un accueil exceptionnel que l'Union soviétique réserve normalement à ses plus fidèles alliés.

La presse consacre à l'événement une très grande place et un recueil de ses discours, traduit en russe, se vend dans toutes les librairies. Au cours de son séjour, le premier ministre indien s'adressera aux Soviétiques à la télévision.

Le Kremlin n'a donc rien négligé pour montrer à l'opinion publique soviétique et internationale que les relations entre les deux pays sont aussi étroites aujourd'hui qu'elles l'étaient lors de la signature du traité de paix et d'amitié en 1971.

Les dirigeants soviétiques éprouvent le besoin de montrer au monde que les traités d'amitié qu'ils concluent avec les pays du tiers monde sont autre chose que de simples documents dépourvus de toute implication concrète.

La dénonciation du traité soviéto-égyptien par le président Anouar Sadate en mars dernier a accordé une importance exceptionnelle à la visite du chef du gouvernement indien. Mais les diplomates occidentaux pensent que les Soviétiques s'inquiètent également du rapprochement amorcé entre New Delhi et Pékin.

Toutefois, les diplomates indiens assurent que les relations entre les deux pays demeurent aussi étroites que par le passé et leurs collègues occidentaux partagent cette opinion. Pour eux, il ne fait guère de doute qu'elles continuent de reposer sur des bases solides. «S'il y a des problèmes, ils ne sont sûrement pas graves», a confié un diplomate occidental.

La difficulté essentielle provient du désir de Moscou de réévaluer le rouble de trente pour cent par rapport à la roupie pour le commerce bilatéral. Une telle mesure entraînerait une hausse de la dette indienne vis-à-vis de l'URSS d'environ quatre milliards de roupies (350 millions de dollars).

La dette indienne a d'ailleurs fait l'objet de négociations la semaine dernière à Moscou. Mais le ministre indien des Finances, M.M.G. Kaul, a regagné Delhi sans en révéler le résultat.

La proposition soviétique de création d'un pacte de sécurité collectif en Asie, émise pour la première fois par M. Leonid Brejnev en 1969, constitue un autre sujet de divergence entre les deux pays.

Ford et Reagan oublient le 11e commandement

WASHINGTON (AFP) — A la veille du grand tiers final des primaires — en Californie, dans l'Ohio et dans le New Jersey — la campagne présidentielle a atteint, surtout, du côté républicain, un degré de virulence sans précédent cette année.

Le président Ford et M. Ronald Reagan, oubliant totalement le «11ème commandement» inventé par l'ex-gouverneur de Californie, et qui

interdisait toutes attaques personnelles entre candidats républicains, échantillons sans ménagement attaques directes ou indirectes, à grand renfort de «spots télévisés» payants.

La polémique est particulièrement vive autour des remarques faites jeudi, en réponse à une question «hypothétique», par M. Reagan, indiquant qu'il serait disposé à envoyer des troupes américaines en Rhodésie

pour y empêcher l'effusion de sang entre la minorité blanche et la majorité noire. Le lendemain, réalisant sa gaffe, il s'empressait d'affirmer qu'il n'avait, à l'esprit, «qu'une mission de paix, ne comprenant pas de troupes, et n'entraînant pas d'activités de guerre».

Mais le comité électoral de M. Ford a aussitôt sauté sur l'occasion pour accuser M. Reagan, déjà très «faucou» à propos de

Panama, d'une dangereuse propension à risquer des vies américaines à l'étranger.

Plusieurs fois par jour, une jeune femme déclare d'une voix inquiète sur les écrans de télévision des trois États où se disputent les primaires: «Le gouvernement Reagan ne pouvait déclencher une guerre. Le président Reagan pourrait le faire».

M. Reagan a qualifié de «calomnie et de mensonge» cette présentation de ses positions, et a affirmé que la polémique risquait de diviser d'une manière irréparable le parti républicain.

En Californie, où M. Reagan a passé sa dernière journée avant le vote qui devrait lui donner, selon la plupart des prédictions, la totalité des 167 délégués de l'État, plusieurs acteurs, dont Jimmy Stewart et John Wayne, soutiennent leur ancien collègue. Le président a dans son camp d'autres gloires de l'écran, tels Cary Grant, Zsa Zsa et Eva Gabor et Charlton Heston.

M. Ford, qui a fait campagne hier en Ohio, a pris une initiative visiblement destinée à mordre sur l'électorat «conservateur» de M. Reagan dans une interview télévisée dimanche, il a défendu le droit des écoles privées, ne recevant pas de subven-

tions fédérales, de n'accepter que les élèves de leur choix, c'est-à-dire de refuser l'admission d'élèves noirs.

Cette prise de position va dans le même sens que la demande qu'il a adressée à son ministre de la Justice, M. Edward Levi, de trouver un cas permettant de remettre en cause devant la Cour suprême la pratique du «busing», ou transport forcé des enfants pour assurer la déségrégation scolaire, très impopulaire auprès des «petits blancs».

Chez les démocrates, c'est l'électorat juif, nombreux dans le New Jersey comme en Californie, que M. Jimmy Carter s'efforce de gagner à sa cause en proclamant la ferveur de ses sentiments pro-israéliens. Devant un groupe de quelque 500 israéliens à Elisabeth, dans le New Jersey, M. Carter s'est exprimé avec force pour le soutien des États-Unis à l'État d'Israël. Il a également essayé de dissiper les préventions que suscite chez certains électeurs juifs l'intensité légendaire de sa foi baptiste.

M. Carter, qui dispose déjà de 909 délégués, est le favori en Ohio, face à MM. Morris Udall et Frank Church, et dans le New Jersey, face à des listes officiellement «non engagées», mais favorables conjointement au

gouverneur Edmund Brown de Californie et au sénateur Hubert Humphrey.

Ce dernier a indiqué durant le weekend qu'il pourrait faire officiellement acte de candidature à la convention démocrate si M. Carter avait moins de 1.200 à 1.300 délégués, sur une majorité requise de 1.505. Mais M. Carter compte fermement obtenir un «gros paquet» en Ohio et dans le New Jersey, qui envoient à la convention 260 délégués, plus une portion des 280 délégués de Californie, où M. Brown semble assuré de l'emporter. Alors que chez les républicains, le vainqueur de scrutin préférentiel obtient la totalité des délégués californiens, chez les démocrates c'est le pourcentage des voix acquises qui assure la représentation à la convention.

M. Morris Udall, concurrent «libéral» de M. Carter, a reconnu dimanche qu'une victoire massive de celui-ci dans l'Ohio et au New Jersey lui assurerait presque à coup sûr l'investiture. Mais, de même que M. Brown, M. Church, et surtout le sénateur Humphrey, il espère, jusqu'aux triples résultats de ce soir, que le Géorgien arrivera le 12 juillet à New York sans disposer des effectifs nécessaires pour une victoire aux premier ou second tours et que la convention demeurera «ouverte».

Kissinger formulera à l'OEA des mécanismes garantissant les droits

SANTIAGO (Reuter) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger est arrivé hier à Santiago pour une visite de trois jours au cours de laquelle il assistera aux travaux de l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA).

M. Kissinger avait auparavant fait une escale de quinze heures en Bolivie pour y rencontrer le président Hugo Banzer et le ministre des Affaires étrangères, M. Oscar Adriazola.

Il a annoncé à son départ de Bolivie que les États-Unis allaient présenter des propositions portant sur le respect des droits de l'homme au Chili, thème qui prendra une part importante des débats de l'assemblée. Celle-ci réunit les ministres des Affaires étrangères de 22 pays d'Amérique.

«Tous ceux qui voulaient fuir l'oppression ont gagné cet hémisphère. Pour demeurer fidèles à notre histoire, il nous faut assurer le respect des droits de l'homme», a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

«Il s'agit d'un objectif à rechercher pour des raisons morales, et pour être digne des traditions caractérisant les pays de cet hémisphère».

Les États-Unis, a-t-il ajouté, feront connaître leurs idées sur «les méthodes qui, dans le temps présent, pourront être appliquées pour faire progresser les principes».

Inaugurant vendredi les travaux à Santiago, le président Augusto Pinochet du Chili avait affirmé que son pays serait bientôt doté de la législation la plus avancée du monde en matière des droits de l'homme. Il avait en outre proposé un accord, interaméricain sur les sanctions à exercer contre les atteintes aux droits de l'homme.

M. Kissinger a d'autre part reconnu que les négociations entre les États-Unis et Panama sur l'avenir du canal constituaient un test de la bonne volonté des États-Unis à l'égard des autres pays américains.

«Nous savons que tous les pays de cet hémisphère suivent ces négociations de près afin de voir si nous atteignons véritablement aux relations d'égalité vers lesquelles tend notre politique étrangère», a-t-il déclaré.

A son escale bolivienne, M. Kissinger a apporté son soutien à «une solution maritime favorable à la Bolivie».

Les dirigeants boliviens posent comme condition à la signature d'un accord de non agression avec le Pérou et le Chili la solution du problème de la continentalité de la Bolivie par l'octroi d'un débouché maritime.

SANTIAGO (AFP) — Le pré-

Nord-Sud: la 4e phase

PARIS (Reuter) — La quatrième phase de la conférence sur la coopération économique internationale, ou dialogue Nord-Sud, s'ouvre à Paris, aujourd'hui.

On s'attend, de source informée, à ce que les États-Unis reprennent leur proposition de création d'une Banque internationale de ressources pour accroître les investissements dans la production des matières premières. Cette proposition a déjà été rejetée à la fin du mois dernier à la quatrième Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) qui vient de se tenir à Nairobi.

Ce rejet a été considéré comme un revers diplomatique pour M. Henry Kissinger qui avait avancé l'idée de cette banque à grands renforts de publicité à l'ouverture de la conférence de Nairobi.

sident chilien, le général Augusto Pinochet, a annoncé la libération de soixante nouveaux détenus politiques.

Au cours d'une conférence de presse improvisée, le chef de l'État chilien a déclaré: «N'en déplaie à tous ceux qui nous critiquent, le Chili est le seul pays à avoir respecté les normes concernant la libération des dé-

tenus».

Le chef de l'État n'a pas précisé si parmi ces nouveaux libérés figuraient des personnalités politiques de première importance.

Ces nouvelles libérations portent le nombre total des libérations au cours des trois ans de dictature militaire chilienne à 33.510.

Il ne reste que peu de temps pour acheter les pièces d'or olympiques.

Le 15 juin est la date limite pour acheter la pièce de monnaie olympique canadienne en or de \$100 au prix officiel de l'émission.



Voici sept bonnes raisons pour lesquelles la pièce de monnaie olympique canadienne en or de \$100 se classera sûrement parmi les pièces les plus remarquables de l'histoire... et pourquoi vous devriez profiter de cette occasion pour vous procurer ces remarquables pièces de monnaie au prix officiel de l'émission. C'est une occasion qui ne se répétera probablement jamais!

- 1 La pièce de monnaie olympique canadienne en or est la toute première pièce olympique d'une valeur nominale de \$100.
- 2 C'est seulement la deuxième pièce olympique en or jamais émise par un pays hôte.
- 3 Au cours des 3 000 ans de l'histoire des Jeux olympiques, la pièce de monnaie olympique canadienne en or est celle dont la valeur nominale est la plus haute de toutes les pièces olympiques jamais émises.
- 4 D'une valeur nominale de \$100, c'est aussi la pièce ayant la plus haute valeur nominale jamais émise en Amérique du Nord.
- 5 On n'en frappera seulement qu'une émission limitée.
- 6 La pièce de monnaie olympique canadienne en or est frappée par la Monnaie Royale canadienne, réputée mondiale pour la beauté et la qualité des pièces qu'elle produit.
- 7 La valeur de toutes les pièces d'or canadiennes, émises dans le passé, a augmenté de beaucoup.

A la lumière de ces facteurs, on peut vraiment déduire qu'il est plus probable que la pièce de monnaie olympique canadienne en or de \$100 augmentera en valeur et qu'elle pourrait s'avérer un placement sûr pour l'avenir — surtout si l'on considère la hausse de valeur des autres pièces d'or canadiennes.

Ce pourrait être le placement le plus intéressant que vous ayez jamais fait.

Il suffit d'examiner le comportement des placements en monnaie d'or canadienne pour s'apercevoir que ceux qui ont acheté l'une ou l'autre des pièces d'or canadienne et en ont payé à peu près la valeur nominale, ont fait un placement dont la valeur s'est accrue de beaucoup. Le rendement de ces trois pièces d'or canadiennes peut expliquer pourquoi les conseillers en placements numismatiques les recommandent si souvent.

Le rendement sur un investissement de \$100 en pièces d'or canadiennes

Pièces	Quantité émise	Rendement sur un investissement de \$100*
Canadienne en or de \$5 (1912-1914)	295 634	\$3 200
Canadienne en or de \$10 (1912-1914)	364 059	\$3 700
Centenaire en or de \$20 (1967)	337 512	\$ 300**

*D'après les valeurs des pièces de catégorie «très belle» publiées dans Coin Stamp Antique News en janvier 1976.

**Vendue seulement avec l'ensemble complet de pièces canadiennes à \$40.

Même si on ne peut garantir l'accroissement de valeur d'aucune pièce, la pièce de monnaie olympique en or de \$100 ne manquera pas d'intéresser les numismates avertis de par le monde, en tant que placement ou comme magnifique oeuvre d'art en or.

Une pièce d'or à 14 carats qui passera à l'histoire

La pièce de monnaie olympique canadienne de \$100 en or à 14 carats est offerte en quantité limitée. C'est une pièce au fini brillant de monnaie neuve. C'est-à-dire qu'elle brille comme toute pièce qui n'a jamais été mise en circulation. Chaque pièce a un diamètre de 27 mm, pèse 13,3375 grammes et contient 7,7759 grammes d'or pur. La pièce de monnaie olympique en or de \$100 deviendra un trésor familial pour les générations à venir et un précieux souvenir des jours historiques où le Canada fut l'hôte du monde. Ne manquez pas cette occasion.

Une prime de \$5 pour une pièce d'or canadienne de \$100 à cours légal

La pièce d'or à 14 carats de \$100, au fini brillant de monnaie neuve, est en vente dans les banques canadiennes et chez les marchands de monnaie accrédités, au prix officiel de l'émission de \$105, seulement jusqu'au 15 juin 1976. La somme de \$5 est une prime bien minime à payer pour la pièce d'or de \$100 à cours légal, garantie par le Canada à sa pleine valeur nominale. Comme la demande pourrait dépasser l'offre, on a limité la vente des pièces d'or à 14 carats à cinq pièces par client.

Le temps fuit rapidement! Ne manquez pas cette occasion de vous procurer ce souvenir olympique sans égal. C'est un cadeau précieux pour vous-même ou pour un être cher. Mais faites vite. La pièce de monnaie olympique canadienne en or est offerte au prix officiel de l'émission jusqu'au 15 juin. Faites-vous montrer des aujourd'hui une de ces magnifiques pièces à votre banque ou chez un marchand de monnaie accrédité!



Monnaie olympique — 1976

© Copyright 1976 COJO 78

Eux + vous = nous

OXFAM

En vente dans les banques ou chez les marchands de monnaie accrédités. Faites vite car la quantité est limitée.

Le 15 juin approche rapidement!

télévision

par Jean Basile

Vivre en enfer . . . à Radio-Canada!



1976-1977

ABONNEMENT CONCERTS

9

CONCERTS EXCEPTIONNELS

RONALD TURINI Pianiste	Oct. 4 20 h 30
JULIAN BREAM Guitariste	Oct. 18 20 h 30
ISAAC STERN Violoniste	Nov. 1 20 h 30
CLAUDIO ARRAU Pianiste	Nov. 29 20 h 30
PAUL BADURA-SKODA Pianiste	Fév. 7 20 h 30
ABBEY SIMON Pianiste	Fév. 21 20 h 30
ANDRES SEGOVIA Guitariste	Fév. 28 20 h 30
IGOR OISTRAKH Violoniste	Mars 21 20 h 30
JANINA FIALKOWSKA Pianiste	Avril 4 20 h 30

ÉCONOMISEZ 15%

Parterre AA-P/Corbeille A-D/Loges 2-10	\$71.00
Parterre Q-Z/Corbeille E-J/Loges mezz. 11-20	\$60.00
Mezzanine A-H	\$50.00
Balcon A-D	\$34.00
Balcon E,F,G	\$26.00

Enfants, étudiants, Age d'Or:

Parterre Q-Z/Corbeille E-J/Loges Mezz. 11-20	\$35.50
--	---------

EN VENTE DÈS MAINTENANT!

Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest SherbrookeCommandes postales avec chèque
CHARGE 932-2234 — MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER

EL TEATRO ESPANOL - VALLE - INCLAN

présente:

"BODAS DE SANGRE"

(Noces de Sang)

de Federico Garcia Lorca

EN ESPAGNOL

Chanteur de flamenco: PACO PEDROSA

Guitare: ALAIN MONTBLANCH

Danses espagnoles: PATRICK SCHUPP

Scénographie: Les élèves de Madeleine Arbour du C.E.G.E.P. du Vieux-Montréal.

Mise en scène: SEPTIMU SEVER

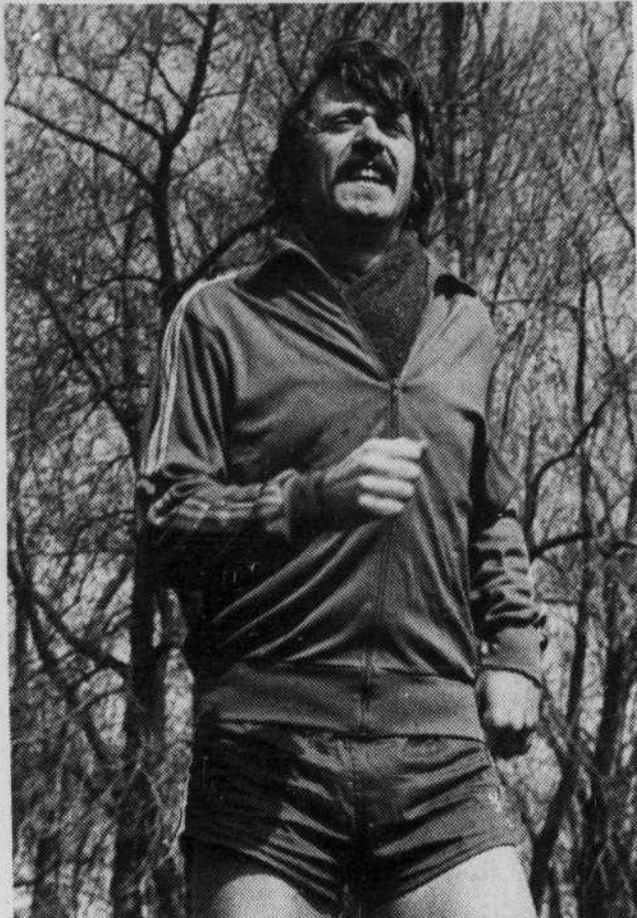
9-10-11 juin à 20:30 h.

Moyses Hall - Arts Building

McGill University

Rens. et billets: 384-3842 de 9 à 17h.

Admission: \$3.50



Le MARATHON se poursuit au TNM en dernière semaine. Albert Millaire (photo ci-dessus), Jean-Pierre Chartrand et Robert Lalonde en sont les trois coureurs valeureux. La pièce de Claude Confortes est à l'affiche jusqu'au 12 juin. Du 6 au 11 juin vous achetez un billet et le T.N.M. vous en offre un autre.

(Publi-reportage)

L'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions. Est-ce à dire que le diable est malin? Toujours est-il que Radio-Canada vient de nous donner deux bons exemples de ces "bonnes intentions" dont les résultats pratiques ne sont pas ce que l'on est en droit d'attendre.

1) Le dossier sur l'alcoolisme dont la première émission est passée vendredi soir dans le cadre de *Dossiers* à 22 h. L'alcoolisme est, naturellement, un sujet important puisque la consommation des spiritueux augmente et que les tavernes restent l'un des commerces les plus lucratifs qui soient. Mais cette première émission n'apportait rien de bien nouveau. Le docteur Boudreau est bien connu et l'action qu'il mène depuis des années, pour être louable, n'en reste pas moins identique à elle-même. De même, on connaissait déjà les "témoignages humains", indispensables à ce genre de reportages, pour en avoir un et entendu un bon nombre ici et là.

En bref, et sous réserve des émissions à venir, on se demande un peu pourquoi on juge bon de réaliser et de programmer ces documentaires dont la matière n'est pas nouvelle, assez du moins pour en relever l'intérêt.

L'animatrice, Denise Bombardier, n'a pas la chaleur humaine nécessaire pour traiter d'un tel sujet. Elle n'est pas mauvaise; elle est simplement un peu sèche, technique, gênée. Pourquoi ne pas employer une animatrice comme Michèle Juneau qui a fait ses preuves dans ce genre de travail, particulièrement à Radio-Québec. Le choix de l'animatrice est très important si l'on veut établir le courant de sympathie indispensable quand l'on traite de ces questions où l'humain est, finalement, plus important que la science.

2) Vivre heureux, un documentaire produit par la télévision des Nations Unies en collaboration avec Radio-Canada, dans le cadre des Beaux dimanches, dimanche à 21 h 30: là encore, le sujet est des plus estimables puisqu'il nous éclaire sur l'évolution, nécessaire, d'un petit village mexicain dans le sens d'une prise en charge de ses problèmes grâce à l'aide des Nations Unies et, plus largement, puisqu'il traitait des difficultés d'adaptation des ruraux qui quittent leurs terres pour venir en ville.

Mais le ton pompière, l'insistance du commentaire à nous rappeler les aides dispensées rendaient la démonstration presque inutile.

Personnellement, j'aurais préféré que Radio-Canada multiplie les reportages sur le vif de la conférence qui se tient en ce moment à Vancouver. Les personnalités présentes, un bon nombre de premier plan, le suggèrent d'ailleurs. Sans doute, on nous donne des informations durant les émissions de nouvelles. Un peu plus n'aurait été que mieux.

Les jeux olympiques, reflet de l'histoire, au canal 2, à 20 h 30, aux Beaux dimanches: On connaît Daniel Costelle; surtout à Radio-Canada où l'on diffuse d'une façon compulsive ses films de montage sur toutes les guerres qu'il y a eu dans le monde. Son travail est intéressant souvent et toujours bien fait. La télévision française lui a

donc commandé une série sur les Jeux olympiques, je ne sais pas en quelle année mais certainement pas hier. Radio-Canada s'est empressé d'acheter la série dont la première émission traitait des premiers Jeux d'Athènes, en 1896, jusqu'à ceux, avortés au profit de la guerre, de Berlin en 1916.

Emission tout à fait linéaire, une suite de dates qui viennent illustrer des photographies ou des bouts d'actualité. Ça va comme je te pousse. C'est parfois intéressant. C'est souvent ennuyeux et sans esprit. Une bonne petite histoire. La seule chose intéressante que j'y ai apprise, c'est que Fauré composa un hymne à Apollon qui eut un rôle à jouer dans la réalisation du projet de Coubertin.

J'avoue, d'ailleurs, que cette hypocrisie générale qui entoure les Jeux commence à m'échauffer. Coubertin voyait un idéal d'éphèbes grecs, on a eu des jeux de cirque romain!

Au fond, ce documentaire était manifestement fait pour une audience française; sans arrêt, le commentaire faisait des allusions aux performances gauloises, dans la mesure où il y en a eu (Mimoun, peut-être, mais il est Arabe). Sans chauvinisme, en quoi cela nous intéresse-t-il? Nous devons nous poser, une fois de plus cette question: pourquoi Radio-Canada n'a-t-il pas commandé à une maison d'ici un historique de ce genre qui aurait été, n'en doutons pas, plus intéressant que ces bandes.

Il y a là un double scandale: a) Radio-Canada ne joue pas son rôle qui est de refléter notre point de vue; b) la maison d'État ne participe pas à l'enrichissement du milieu. Sans doute, il va y avoir de nombreuses émissions sur le sujet et, déjà, JO en a fait une bonne partie. Mais j'aurais aimé voir le travail de quelques bons spécialistes québécois sur l'histoire des Jeux olympiques qui n'est pas, pour nous, ce qu'elle est pour Daniel Costelle.

● Note: à propos des Jeux olympiques, on ne peut passer sous silence la chanson de Serge Laprade qui, entouré des danseurs et danseuses de Monsieur B, nous a servi un monument de platitude sur le sujet. Les paroles de sa chanson, les voilà: *Vivent les Jeux olympiques, Quelle aventure magnifique...*

La la-la-la... On atteint rarement un tel sommet, magnifié encore par les quelques drapeaux déployés par des danseuses désespérées. Mais Monsieur B a annoncé son départ probable et a remercié son audience fidèle par une autre de ses innombrables chansons. Enterrons-le avec nos excuses. La série d'émissions qu'il a animées cette année a été, dans l'ensemble, attristante. Ce n'est certainement pas de sa faute tout à fait. Mieux dirigé, dans un cadre un peu plus ferme, il aurait pu faire mieux quoique je pense qu'il est plus à sa place dans une émission moins lourde, à midi.

Je tiens à insister. Le choix des artistes invités à cette émission a été la plupart du temps inapte. Les chorégraphies insipides. Les décors prétentieux. Les réalisations, sauf exceptions, insignifiantes.

En bref, le comble de la médiocrité. Il y a, pour l'année à venir, une bonne réflexion à faire.



Dites-le avec des fleurs est le titre — combien joli! — d'une nouvelle comédie dramatique issue de l'imagination de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Cette création québécoise sera à l'affiche du Bateau-théâtre l'Escale, à Saint-Marc-sur-le-Richelieu, du 18 juin au 5 septembre, chaque soir à l'exception du lundi. Sans être à proprement parler une comédie musicale bien qu'agrémentée de chansons signées Claude Trenet, *Dites-le avec des fleurs* met en scène Guy Godin, Louise Latraverse, Andrée Boucher, Christiane Raymond, Jean-Pierre Bélanger, Raymond Bouchard, Lisette Guertin, Claude Trenet et quelques autres dont les envolées ne seraient pas à prendre avec le dos de la cuillère. On voudra y être... par un beau soir d'été si Éole sait reconnaître les siens.

Salle Renoir
Un film de DINO RISI
Parfum de Femme
14 ANS
Le DAUPHIN
BEAUDIN PRÈS D'IVERVILLE 721-0000

échos

Le Conseil des arts du Canada vient d'accorder 131 bourses de perfectionnement aux artistes dont le montant maximum est de \$7.000. Voici la liste des boursiers québécois: Jean-Guy Ruel, Hélène Grenier, Pierre-Yves Asselin, Arlette Chéné, Edward Dawson, Zabel Manukyan, Robert Desilets, Marc Durand, Marie Gélinas, Christiane Guénette, Richard Haenich, Pierre Jasmin, Liette Juneau, Louis Lavigne, Peter Mach, André Pelchat, Jean Préfontaine, Keith Tedman, Pierre Trochu, Louise de Grosbois, David Miller, Renée Noisieux-Gurik, Bernard Pelchat, Guy Bailey, Jean-Serge Champagne, Peter Gnass, Michael Haslam, Marion Wagschal, Robert Walker, Yves Beauchemin, Jean Charlebois, Anne Charney, David Freeman, Marc Plourde, Patrick Straram.

élysee
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
LUN à VEN 7:00-9:30
14 ANS

Une femme sous l'influence de l'amour peut quelques fois se détruire!



FALK/GENA
JOHN CASSAVETES
UNE FEMME SOUS INFLUENCE

SALLE EISENSTEIN
UN FILM DE TACCHELLA
POUR TOUS
7:30-9:30



Cousin Cousine
MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LAMOTTE

"Musique présente qui colle bien au texte et se chante agréablement"
GILLES POTVIN
Le Devoir

A L'AFFICHE!

à l'île Ste-Hélène

L'ENFANT PRODIGE

de Debussy
LE SECRET DE SUZANNE
de Wolf-Ferrari

présenté dans les cadres des mini-opéras du Musée.
Complet les 11, 15 et 18 juin

avec
Bruno Laplante, Céline Dussault, Paul Verscheiden, Paul Trépanier.

Au piano: Colombe Pelletier
Mise en scène: Jeanine Beaubien
Décors: Guy Beauregard

Via le pont Jacques Cartier ou De La Concorde
Billets en vente au
Sheraton M-Royal Hotel, G-20,
Ouvert de 12h à 18h
du lundi au samedi incl.
Montreal Trust P.V.M.

Reservations: 528-0021

Partenaire pour la vie!

Pour les diamants,
Birks a tout un service!

Si les joailliers étaient mondialement cotés pour leur professionnalisme et l'intégrité de leur réputation, Birks remporterait le trophée. Cette réputation joue en notre faveur. C'est pourquoi nous nous portons garant de la qualité et de la valeur du diamant que vous achetez chez nous, quel qu'en soit le prix.

De plus, comme nous en vendons beaucoup, nous pouvons maintenir nos prix plus bas que ceux des autres magasins. Quant à nos montures, elles gagnent à tous les coups et dans tous les styles.

Soyez heureux... l'amour est de la partie!

\$450.
\$250.
\$175.
\$275.

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les **Diamants Birks**
ont l'éclat de l'amour.

ENCAN

d'antiquités et autres objets de valeur

DelFosse - Bouchard - Pilot - Caisserman - Aislis. Lalique - de l'argent victorien - une caméra - une banquette du 19ème siècle - livres - cartes et autres objets. Aussi un objet de collectionneur: les jambières de gardien de but de Ken Dryden.

le jeudi 10 juin 20h15

centaur 2

453 St-François-Xavier, Vieux-Montréal

prix d'entrée \$5.00 une consommation gratuite à 19h30 et des prix.

une chance de gagner un voyage par:



objets en exposition:
le 6 juin - 14h - 16h30 le 8 juin - 10h - 21h
le 7 juin - 10h - 16h30 le 9 juin - 10h - 16h30

présenté par centaur theatre company

catalogué et présenté par Phillips-Jacoby

encanteurs invités: Gordon Atkinson & Jean Gascon

réservations: 288-1229

aux 4 coins du monde

La terre tremble au Mexique

MEXICO (AFP) — Un tremblement de terre, qui a duré plus d'une minute et a atteint cinq degrés sur l'échelle de Mercalli, a été ressenti hier à Mexico, où les gratte-ciel ont oscillé.

Selon des informations parvenues dans la capitale mexicaine, le tremblement de terre a également été ressenti à Acapulco, sur la côte du Pacifique, où il n'a fait aucun dégât.

A Mexico, la secousse a fait s'effondrer des murs et de vieilles constructions et, dans certains quartiers, le courant électrique a été interrompu.

Un porte-parole de l'observatoire sismologique local a déclaré que la secousse s'est produite à 8 h 27, heure locale, et qu'elle était l'une des plus intenses à être enregistrée dans la capitale mexicaine depuis 19 ans.

A qui ira la fortune de Getty?

LONDRES (Reuter) — Après Aristote Onassis et Howard Hughes récemment, une autre "grande fortune" du monde, Jean-Paul Getty vient de disparaître. Son testament, gardé sous clé par son avocat new-yorkais, détient le secret du, ou des, destinataires des un à quatre milliards de dollars qu'il avait amassés.

M. Morris Marnett, un Texan qui était très ami avec le magnat pétrolier, qui s'est éteint dimanche à quatre-vingt-trois ans, dans sa résidence de Sutton Place, au sud-ouest de Londres, a déclaré: "Je n'ai aucune idée du contenu du testament. Il se trouve entre les mains de ses avocats et sera rendu public en Californie".

On pense généralement qu'une bonne partie de sa fortune ira à la Fondation qu'il n'a jamais vue qu'en film, le Ranch de Malibu, en Californie, où il a annulé pour 200 millions de dollars d'œuvres d'art.

Le président de la Getty Oil Company comptait s'y retirer mais il n'a jamais mis son projet à exécution en raison de son mauvais état de santé.

Pour mieux surveiller ses intérêts pétroliers au Moyen-Orient il avait quitté en 1951 l'Amérique pour l'Europe et, en 1959, il avait acheté au duc de Devonshire Sutton Place, une grande résidence qu'il ne devait plus quitter.

Marie cinq fois, il laisse trois fils, 16 petits enfants (dont Paul Getty trois kidnappé à Rome et retrouvé avec une oreille coupée) et un arrière-petit fils.

Sa dépouille sera ramené dans le courant de la semaine en Californie où il sera inhumé.

Où les reloger?

WASHINGTON (AFP) — Des millions d'Américains pourront être évacués des zones urbaines en cas d'alerte atomique mais le problème de leur survie dans les sites de logement n'a pas encore été résolu, indique-t-on de bonne source au Pentagone.

Une étude encore en cours au département de la Défense a désigné 400 zones de "risque élevé", en cas de crise entre les superpuissances, telles que les bases militaires, et les villes de plus de 50 000 habitants. Quelque 137 millions d'Américains vivent dans ces zones selon les experts.

Dans le cas où une attaque nucléaire serait attendue — si les satellites de reconnaissance révèlent par exemple une évacuation des villes soviétiques — des millions d'Américains seraient envoyés en voiture, en autobus ou en train dans des régions rurales ou des petites villes.

Les responsables de l'étude notent cependant qu'ils n'ont pas encore trouvé de solution pour préparer l'approvisionnement en nourriture et en médicaments ainsi que le logement des réfugiés. "Cette préparation reviendrait beaucoup trop cher", reconnaissent-ils.

Pas de chiens français à Whight

COWES (Angleterre) (Reuter) — Deux plaisanciers français, M. Michel Aubrey, 34 ans, demeurant au Havre (181 rue de Verdun), et M. Eric Vuillardot, 26 ans, demeurant à St-Gratien, près de Paris, qui étaient arrivés samedi soir dans le port de Cowes, dans l'île de Whight, à bord de leurs yachts "Jade II" et "Adja", ont été lourdement condamnés hier pour avoir autorisé leurs chiens à mettre la patte sur le quai.

M. Aubrey a été condamné à 300 livres d'amende et M. Vuillardot à 400 livres. Tous deux ont plaidé coupable mais ont estimé que la loi britannique contre la rage était appliquée trop systématiquement et sans nuances.

"Je pense que la loi est idiote parce que mon chien est en bonne santé et à une carte de vaccination", a déclaré M. Aubrey. "Je l'avais amené à terre seulement pour lui faire faire ses besoins".

Le magistrat de Cowes a ordonné que les deux plaisanciers soient gardés à vue en attendant que les amendes soient payées.

Enquête sur cinq meurtres

SOLEURE (Suisse) (Reuter) — La police suisse a interrogé deux personnes à la suite du meurtre samedi soir, de cinq membres d'une famille suisse retrouvés avec une balle dans la tête dans un chalet de la région de Bâle.

On s'attend que l'enquête se poursuivra en France et en Allemagne de l'Ouest, situées à quelques kilomètres du lieu de ce meurtre multiple dont la police ignore s'il a eu un ou plusieurs auteurs.

Les victimes sont M. Eugen Siegrist, serrurier de soixante-trois ans, son épouse Elsa, soixante-deux ans, la sœur de M. Siegrist, Mme Anna Westhauser, quatre-vingt ans, veuve, et ses deux fils, Emmanuel, cinquante-deux ans, employé de magasin, et Max, quarante-neuf ans, employé postal.

Tous étaient originaires de Bâle. Ils ont reçu chacun un coup de feu dans la tête à bout portant. Un porte-parole de la police a précisé hier que l'enquête avait permis de constater que quatre des victimes avaient été abattues en plein air avant d'être entraînées à l'intérieur du chalet, qui se trouve en bordure d'un bois.

Les mobiles de ce crime sont inconnus. La police ne pense pas qu'il ait une origine crapuleuse ou sexuelle. L'une des personnes interrogées est le fils, âgé de vingt-et-un ans, de M. et Mme Siegrist. L'autre n'a pas été identifiée. Le chalet était la propriété de M. et Mme Siegrist qui s'y rendaient régulièrement le week-end.

Le ou les assassins ont sans doute pris la fuite à bord de la voiture de M. Siegrist qui a été retrouvée à Muttenz, à 20 km du lieu du crime.

Sursis aux cyprinodon diabolis

WASHINGTON (AFP) — Les cyprinodon diabolis de la Vallée de la Mort ont gagné la bataille pour leur survie devant la cour suprême des États-Unis.

Les derniers représentants de cette espèce de petits poissons dont l'origine remonterait à quelque 30 000 ans, vivent dans une mare de 22 mètres sur 3 — Le "Trou du Diable" — de la célèbre Vallée du Nevada.

Les 200 à 300 spécimens encore vivants se nourrissent d'une algue vivant sur la partie immergée de l'une des berges de la mare. Mais par suite du pompage d'une nappe souterraine voisine par des fermiers, le niveau d'eau avait baissé et, en 1972, 60 pour cent de la berge nourricière était exposée à l'air.

Saisie par des défenseurs de l'environnement et des hommes de science la Cour suprême vient de statuer en faveur de l'arrêt du pompage des nappes souterraines, sauvant de l'extinction le cyprinodon diabolis.

SUCO

par la solidarité des peuples
le monde s'organise

Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 mai 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & L WINKOFF OF CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour de juin 1976, sous le numéro 269821.

Ce 4 jour de juin, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Canada
Province de Québec
District de Joliette

COUR SUPÉRIEURE

No: 705-05-00498-76

MICHEL MICHAUD, domicilié et résident au 1, Place Melançon, Apt. 14, Joliette, district de Joliette.

Demandeur

Benoit Desroches, domicilié et résident au 1130 Montclair, Apt. 3, Longueuil, district de Montréal.

Défendeur

Il est ordonné au défendeur, BENOIT DESROCHES, de comparaître dans les 30 jours, une copie du bref de la déclaration ont été déposées au Greffe du tribunal à l'intention.

Joliette, ce 26 mai 1976

NICOLE BOURDON, Greffière-adjointe de la Cour Provinciale, District de Joliette.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-005 403-789

MICHEL HAJMOWICZ, homme d'affaires de la Ville de Hampstead, District de Montréal résident et domicilié à 211 Finchley Road;

Demandeur

CLAIRE BASSUK, épouse de Stanley Greenberg, présentement sans adresse connue;

Défenderesse.

La Défenderesse, Claire Bassuk, pour laquelle une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été déposée au Greffe de cette Cour, est par les présentes, sommée de comparaître dans un délai de trente jours.

Claude Dufour, Protonotaire de la Cour Supérieure, Montréal

Chait Salomon, Greffier des Registres et Titres, procureurs du Demandeur, Montréal, le 2 juin 1976.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-00598-765

DIODÈNE GONTHIER, résident et domicilié au 6350 rue Briand ville et district de Montréal,

Demandeur,

Raymond Sabourin, de lieu et résidence inconnus, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, RAYMOND SABOURIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours (30) suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de la Cour d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 7 juin 1976.

VILLENEUVE PIGEON CLEMENT & GUILBEAULT, 235 boulevard Dorchester, est, #501, Montréal, P.Q.

PROCEUREURS DU DEMANDEUR.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

No: 500 12-061015-788

DAME LINDA SHERMAN, Ménagère, des cités et district de Montréal;

Requérante

GIANNI DIMORA, auparavant des cités et District de Montréal;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Gianni Dimora est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de la Cour.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Ordre accordé par A. Beaulieu, Régistrare Adjoint, le 2 juin, 1976.

MONTREAL, 3 juin, 1976

JACOBS & DANNENBAUM

PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500 05-009813-765

DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales entre PIERRETTE MAURAS, ménagère

et JACQUES LUSSIER, dentiste, tous deux résidents et domiciliés au 2100 Villeneuve, Longueuil, district de Montréal

REQUÉRANTS

PRENEZ AVIS que le Requêteur présentera devant cette Honorable Cour Supérieure s'agissant en pratique pour et dans le district de Montréal à 9-30 heures de l'avant-midi, le 13ème jour de juillet 1976, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, une Requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre le Requêteur et son conjoint DAME PIERRETTE MAURAS passé le 14ème jour de janvier 1976 devant Me Réal St-Onge notaire, sous le numéro 8814 de ses minutes, changeant leur régime matrimonial et leur contrat de mariage passé devant Me Ovide J.B. Goyette notaire, le 3 mars 1970, sous le numéro 6245 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly, le 5 août 1970 sous le numéro 331044, afin d'établir un régime de séparation de biens à l'effet d'un régime de communauté de biens.

MONTREAL, ce 3 juin 1976

Mes MAURAS WILHELM ADJUT & ASS., s/a Me Grégoire Cyr avocat, 2197 rue Sherbrooke, Montréal, Que.

PROCEUREURS DES REQUÉRANTS

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 juin 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & L WINKOFF OF CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour de juin 1976, sous le numéro 269821.

Ce 4 jour de juin, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Canada
Province de Québec
District de Joliette

COUR SUPÉRIEURE

No: 705-05-00498-76

MICHEL MICHAUD, domicilié et résident au 1, Place Melançon, Apt. 14, Joliette, district de Joliette.

Demandeur

Benoit Desroches, domicilié et résident au 1130 Montclair, Apt. 3, Longueuil, district de Montréal.

Défendeur

Il est ordonné au défendeur, BENOIT DESROCHES, de comparaître dans les 30 jours, une copie du bref de la déclaration ont été déposées au Greffe du tribunal à l'intention.

Joliette, ce 26 mai 1976

NICOLE BOURDON, Greffière-adjointe de la Cour Provinciale, District de Joliette.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-005 403-789

MICHEL HAJMOWICZ, homme d'affaires de la Ville de Hampstead, District de Montréal résident et domicilié à 211 Finchley Road;

Demandeur

CLAIRE BASSUK, épouse de Stanley Greenberg, présentement sans adresse connue;

Défenderesse.

La Défenderesse, Claire Bassuk, pour laquelle une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été déposée au Greffe de cette Cour, est par les présentes, sommée de comparaître dans un délai de trente jours.

Claude Dufour, Protonotaire de la Cour Supérieure, Montréal

Chait Salomon, Greffier des Registres et Titres, procureurs du Demandeur, Montréal, le 2 juin 1976.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-00598-765

DIODÈNE GONTHIER, résident et domicilié au 6350 rue Briand ville et district de Montréal,

Demandeur,

Raymond Sabourin, de lieu et résidence inconnus, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, RAYMOND SABOURIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours (30) suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de la Cour d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 7 juin 1976.

VILLENEUVE PIGEON CLEMENT & GUILBEAULT, 235 boulevard Dorchester, est, #501, Montréal, P.Q.

PROCEUREURS DU DEMANDEUR.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

No: 500 12-061015-788

DAME LINDA SHERMAN, Ménagère, des cités et district de Montréal;

Requérante

GIANNI DIMORA, auparavant des cités et District de Montréal;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Gianni Dimora est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de la Cour.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Ordre accordé par A. Beaulieu, Régistrare Adjoint, le 2 juin, 1976.

MONTREAL, 3 juin, 1976

JACOBS & DANNENBAUM

PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

No: 500 12-061015-788

DAME LINDA SHERMAN, Ménagère, des cités et district de Montréal;

Requérante

GIANNI DIMORA, auparavant des cités et District de Montréal;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Gianni Dimora est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de la Cour.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Ordre accordé par A. Beaulieu, Régistrare Adjoint, le 2 juin, 1976.

MONTREAL, 3 juin, 1976

JACOBS & DANNENBAUM

PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 500 05-009813-765

DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales entre PIERRETTE MAURAS, ménagère

et JACQUES LUSSIER, dentiste, tous deux résidents et domiciliés au 2100 Villeneuve, Longueuil, district de Montréal

REQUÉRANTS

PRENEZ AVIS que le Requêteur présentera devant cette Honorable Cour Supérieure s'agissant en pratique pour et dans le district de Montréal à 9-30 heures de l'avant-midi, le 13ème jour de juillet 1976, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, une Requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre le Requêteur et son conjoint DAME PIERRETTE MAURAS passé le 14ème jour de janvier 1976 devant Me Réal St-Onge notaire, sous le numéro 8814 de ses minutes, changeant leur régime matrimonial et leur contrat de mariage passé devant Me Ovide J.B. Goyette notaire, le 3 mars 1970, sous le numéro 6245 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly, le 5 août 1970 sous le numéro 331044, afin d'établir un régime de séparation de biens à l'effet d'un régime de communauté de biens.

MONTREAL, ce 3 juin 1976

Mes MAURAS WILHELM ADJUT & ASS., s/a Me Grégoire Cyr avocat, 2197 rue Sherbrooke, Montréal, Que.

PROCEUREURS DES REQUÉRANTS

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffière de la Ville de Saint-Julie, comté de Chambly, pour l'extension d'égout, d'aqueduc, de bordures de béton et de pavage de certaines rues de cette municipalité jusqu'à mardi le 22 juin 1976 à 16:00 heures.

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur de la municipalité Maurice D'Arcy et Associés, 4955 est, rue Beaubien, Suite 102, Montréal, Qué. sur paiement de la somme de \$25.00 non-reimboursable.

La Ville de Saint-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Donné à la Ville de Saint-Julie, ce 3ème jour de juin 1976.

Denise Blain, Greffière

PRENEZ AVIS que la requérante-cédante Thomas Fecteau & Fils Limited se prévalant de l'article 2.59-1 du règlement 20 modifiant le règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec adopté en vertu de la loi des Transports et selon l'article 2.59-1 s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de céder tout son système de transport qu'elle exploite en vertu de toute et chacune des clauses qui sont décrites au permis 6848 V des dossiers de la Commission des Transports du Québec et dont elle est titulaire à M. Roger Fecteau opérant sous le nom de Les Entreprises Roger Fecteau Inc.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours suivant la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, à Québec.

Jean-Marc GAGNON pour les requérants

1ère publication: 7 juin 1976

2e publication: 8 juin 1976

3e publication: 9 juin 1976

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-00823-768

EUGENIE LONGPRE, enquêtée, domiciliée et résidente au 7053 rue Iverville dans la cité et district de Montréal;

Le baseball amateur se porte bien au Québec

40 équipes se disputeront les honneurs du Tournoi provincial midget de Laval

par André Tardif

Le baseball amateur québécois se professionnalise-t-il, ou fait-il simplement preuve d'une efficacité que pourrait leur envier la direction des Expos de Montréal, surtout par les temps qui courent?

"Nous battons sûrement notre record de l'an dernier pour le nombre des joueurs inscrits", dit Réjean Millette, directeur général de la Fédération de baseball amateur du Québec (FBAQ).

"Nous dépassons les 60.000 membres dont 55.000 sont âgés de 18 ans ou moins, ajoute-t-il.

On devrait frôler le chiffre de 4.000 équipes. C'est un regain d'énergie surprenant.

Preuve de cette popularité grandissante, les tournois sont de plus en plus nombreux et doivent même limiter le nombre des équipes inscrites. "Nous avons approuvé 14 tournois provinciaux ou nationaux, précise Millette, dont trois pour les cadets, soit des joueurs âgés de 16 à 18 ans".

L'une de ces compétitions est le "Tournoi provincial invitation midget Laval", dont la 5e édition aura lieu du 23 juin au 4 juillet. On y acceptera 40 formations classées "AA" ou "A",

contrairement aux 48 de l'an dernier.

Tout en rappelant aux intéressés de s'inscrire le plus tôt possible afin de recevoir "leur" invitation, Raymond McCann, publiciste du tournoi, précise qu'on y vise le meilleur calibre possible.

"Si on organise du sport pour les jeunes, il faut tenter de leur donner le meilleur calibre possible afin qu'ils puissent s'améliorer. On entend souvent des reproches à l'effet qu'à Laval, l'esprit de compétition fait peut-être défaut. C'est peut-être parce qu'on a trop mis l'accent sur la participation".

Imprimeur de métier, McCann agit également, dans ses moments libres, comme commissaire du hockey pour le secteur Chomedey.

"Ça fait déjà quelques années que je fais du bénévolat. Au début, je m'occupais du socio-culturel. Mais quand mes deux fils ont commencé à pratiquer le sport, j'aimais les voir jouer et je me suis fait "embarquer" comme bien d'autres".

Pierre McCann, 15 ans, et Michel, 13 ans, jouent actuellement au baseball de calibre benjamin (14-15 ans), à la suite de leur saison de hockey.

"Quand on s'occupe de sport, on est là pour permettre le plus possible au jeune de s'améliorer, dit leur père. Et j'en suis, aussi longtemps que ça demeure une forme de loisir. Mais je m'arrête lorsqu'on commence à transférer des joueurs d'une équipe à l'autre, même d'une ville à l'autre".

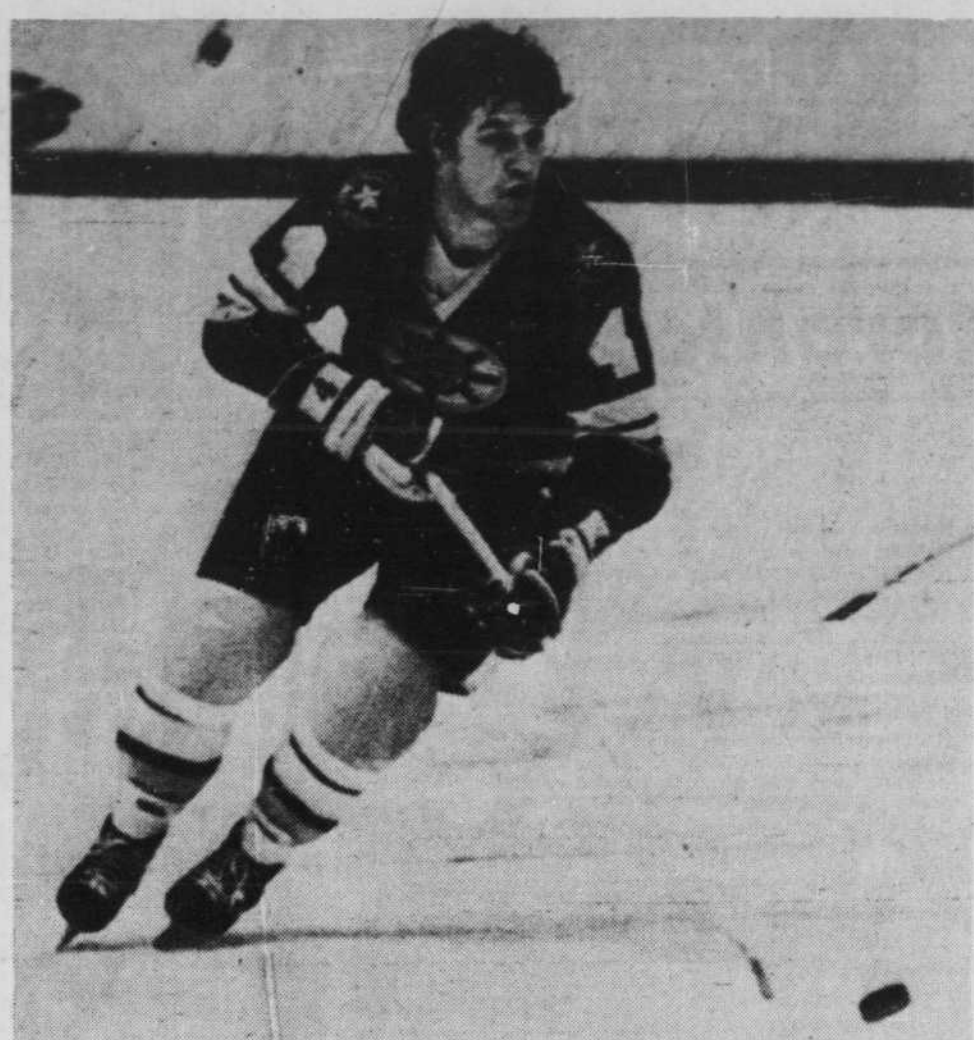
De toute façon, le tournoi de Laval aura de nombreux appuis, comme en fait foi les renseignements communiqués lors d'une récente conférence de presse tenue à l'hôtel de ville.

Outre des lettres de recommandation de la part du maire Lucien Paquette, de Jim Fanning, vice-président du personnel des Expos, et du président honoraire Pierre Lacroix, représentant de fabricants de bière étroitement associés aux Expos, toutes favorables surtout à l'endroit des nombreux bénévoles formant le comité organisateur du tournoi, plusieurs entreprises d'affaires ont promis un appui tangible.

On y retrouve, entre autres, des fabricants américains de hamburgers bien implantés au Canada, un concessionnaire d'automobiles, un détaillant d'articles de sport, un fabricant d'eau gazeuses, un entrepreneur en électricité, un quotidien de la métropole cherchant à s'implanter à Laval, le représentant d'une distillerie, ainsi que les fabricants de bière qui participent à la partie "spectacle" du tournoi, en compagnie des Rancheros de Laval, un corps de clairons.

"La grande attraction sera sans doute la présence des quatre chevaliers pour un match hors-concours de balle-molle", explique Raymond McCann.

"Nous attendons quelque 3.000 spectateurs à cette partie, qui aura lieu au stade de Chomedey. Les Chevaliers affrontent alors la "gang" à Toto



Tout reviendra à la normale dans le monde, aujourd'hui, quand il sera annoncé officiellement que Bobby Orr, la grande vedette du hockey professionnel, a accepté un pacte de cinq ans, pour un montant global de \$3 millions, des Black Hawks de Chicago. Le contrat serait même signé dans la métropole, à l'occasion des assises printanières de la LNH. (Photo AP)

La violence dans la LNH

Les arbitres pourront sévir plus sévèrement contre les bagarreurs

par Al McNeil, Presse canadienne

Les membres du comité des règles de la Ligue nationale de hockey ont pris des mesures hier en vue de minimiser le rôle des intimidateurs ou vilains, mais a rejeté une proposition de l'Association des joueurs de la LNH visant à éliminer complètement les batailles.

L'arbitre-en-chef Scotty Morrison a dit que son comité avait accepté un règlement par lequel une pénalisation majeure de cinq minutes ainsi qu'une inculpation de match seraient attribuées à l'intimidateur d'une bataille, ainsi qu'à son adversaire à la discrétion de l'arbitre.

"L'arbitre imposera la majeure et l'inculpation de partie dans tous les cas où l'intimidateur d'une bataille, ou son adversaire, est l'agresseur et agit visiblement dans le but d'intimider ou de punir", a-t-il expliqué.

Il a précisé que le vote approuvant ce changement avait été unanime.

Morrison a ajouté cependant que la proposition visant à abolir complètement les batailles avait été refusée par un vote de 13-4 en comité, où 17 des 18 équipes du circuit étaient représentées.

Les Scouts de Kansas City, qui doivent faire part de leur abandon au cours des assises de la LNH qui ont actuellement

lieu dans la métropole, n'étaient pas représentés à la réunion du comité des règles.

Toutefois, un effort en vue de bannir ceux que les dirigeants de la LNH qualifient depuis longtemps de "goons" par l'adoption de mesures disciplinaires encore plus sévères, n'a pu recueillir les 75 pour cent des votes nécessaires au sein du comité. La proposition devra donc être approuvée ou rejetée par les gouverneurs du circuit, à l'occasion d'une réunion aujourd'hui.

On avait en effet recommandé qu'un joueur coupable d'une troisième inculpation de match en cours de saison serait automatiquement suspendu pour une partie. Et chaque inculpation supplémentaire lui vaudrait un match de plus en suspension.

"Cette proposition ira maintenant devant les gouverneurs, parce que seulement 10 membres se sont prononcés en faveur, sept étant contre", a dit Morrison.

Mais il a précisé que le comité avait adopté un règlement accordant au président (Clarence Campbell, jusqu'à nouvel ordre) le droit de mettre à l'amende ou de suspendre tout joueur impliqué dans un incident où alterca-

tion n'étant pas immédiatement passible d'une punition, selon les règles mises en vigueur par les arbitres.

Par le passé, des altercations se sont produites alors que l'arbitre avait le dos tourné. Plus souvent qu'autrement, ces affrontements restaient impunis parce que ni l'arbitre, ni les juges de lignes, occupés à suivre le jeu, ne pouvaient voir ce qui se passait à l'autre bout de la patinoire. Dans de telles circonstances, le président de la ligue était impuissant à imposer des amendes ou des suspensions parce qu'aucune punition n'avait été imposée, a expliqué Morrison.

"Mais dorénavant, si quelque chose se produit dans le dos des arbitres, les joueurs ne pourront se fier au fait que le président avait les mains liées, a-t-il ajouté. Nous utiliserons des films ainsi que le témoignage d'un surintendant des arbitres dans nos rapports sur de tels incidents".

Dans un effort pour mettre un terme à la nouvelle tendance favorisant les altercations entre joueurs et spectateurs, la LNH a adopté un règlement par lequel tout joueur qui est impliqué dans une bataille avec un spectateur méritera une inculpation de match.

Morrison a ajouté que la sanction voudrait également pour un joueur qui répliquerait lorsqu'attaqué par un spectateur.

Cependant, dans le but d'accorder une certaine protection aux joueurs face aux attaques verbales et physiques de la part de spectateurs installés autour du banc des punitions ou de celui des joueurs, Morrison a dit qu'un mur en verre serait installé partout derrière le banc des pénalités, et que la plupart

des équipes en installeraient également un derrière chaque banc des joueurs.

Il a expliqué qu'installer de telles partitions en verre derrière les joueurs s'avérerait un problème au Forum de Montréal ainsi qu'au Maple Leaf Garden de Toronto, mais qu'elle serait obligatoire dans tous les arènes derrière le banc des pénalités.

Dans un effort pour pallier aux véritables guerillas qui se produisent parfois lors de mises en jeu, et qui résultent souvent en plusieurs changements de joueurs avant que le juge de lignes ne puisse déposer la rondelle sur la glace, même dans des situations routinières, Morrison a expliqué que le "T" du cercle mesurerait dorénavant six pieds au lieu de trois, et qu'une autre ligne, mesurant six pouces par deux, serait ajoutée.

Cette ligne obligerait les joueurs à déposer la palette de leur bâton avant la mise au jeu, ce qui, selon Morrison, contribuerait à empêcher les joueurs de centre de tricher avant que la rondelle ne soit déposée entre eux.

"Actuellement, de nombreux joueurs sont expulsés du cercle par l'arbitre parce qu'ils cherchent à obtenir un avantage indû lors de mises en jeu. Nous espérons que ce changement évitera de nombreux délais et augmentera ainsi le rythme du jeu".

Alan Eagleson, directeur général de l'Association des joueurs de la LNH, ainsi que Bobby Clarke, des Flyers de Philadelphie, président de l'organisme, ont dit qu'il avaient assisté pour la première fois à une réunion du comité des règles et qu'ils avaient été bien accueillis.

baseball

Ligue Nationale

Dimanche

Atlanta 14, Montréal 8
San Diego 6, Pittsburgh 1
Cincinnati 13, St-Louis 2
Houston 2-5, Chicago 0-1
Los Angeles 10, New York 3
Philadelphie 9, San Francisco 3

Hier

Cincinnati à Pittsburgh
St-Louis à Houston
Philadelphie à Los Angeles
New York à San Diego

Aujourd'hui

Atlanta, Niekro 3-4 à Chicago, R. Reuschel (5-4), 14h30
Cincinnati, Alcala (5-1) à Pittsburgh, Rooker (6-2), 19h35
St-Louis, R. Forsch (1-1) à Houston, Dierker (5-5), 20h35
New York, Lich (2-7) à San Diego, Freisleben (3-1), 22h
Philadelphie, Christenson (6-2) ou Reed (4-1) à Los Angeles, Rhoden (4-0), 22h30
Montréal, Fryman (6-3) à San Francisco, Dressler (1-3), 23h05

Ligue Américaine

Dimanche

Oakland 3-2, New York 2-5
Chicago 3-5, Cleveland 2-0
Boston 4, Californie 1
Minnesota 3-11, Baltimore 2-6
Milwaukee 4, Kansas City 3
Texas 16, Détroit 6

Hier soir

Détroit à Kansas City
Minnesota à Cleveland
Texas à Baltimore

Aujourd'hui

Oakland, Mitchell (1-3) à Boston, Tiant (7-3), 19 h 30
Texas, Peterson (0-3) à Baltimore, Alexander (3-2), 19 h 30
Minnesota, Hughes (2-6) à Cleveland, Eckersley (3-4), 19 h 30
Californie, Ross (3-6) à New York, Ellis (4-4), 20 h
Chicago, Johnson (3-5) à Milwaukee, Travers (6-2), 20 h
Détroit, Roberts (4-4) à Kansas City, Leonard (5-1), 20 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	33	14	.702	—
PITTSBURGH	28	22	.560	8½
NEW YORK	26	28	.481	10½
CHICAGO	22	29	.421	13
ST-LOUIS	22	29	.421	13
MONTREAL	17	28	.378	15

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	32	19	.627	—
LOS ANGELES	31	22	.585	2
SAN DIEGO	28	23	.551	5
HOUSTON	27	28	.491	7
ATLANTA	20	30	.400	11½
SAN FRANCISCO	21	33	.389	12½

LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	28	19	.596	—
BALTIMORE	24	24	.500	4½
BOSTON	22	24	.478	5½
CLEVELAND	22	26	.468	6
DETROIT	21	28	.447	7
MILWAUKEE	18	28	.408	8½

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	30	18	.625	—
TEXAS	27	20	.574	2½
CHICAGO	25	21	.543	4
MINNESOTA	24	24	.500	6
OAKLAND	24	28	.462	8
CALIFORNIE	22	32	.407	11

ca

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.

50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Bouchereau, Hotta, Tétrault & Associés, comptables agréés.

R. Barrière, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Dauter, C.A.
G.H. Hotta, C.A.
G.R. Normandin, C.A.
J.L. Rioux, C.A.
F. St-Aubin, C.A.
G. Bouchard, C.A.
J.P. Dallaire, C.A.
M. Gagné, C.A.
R. Landolt, C.A.
C. Longchamps, C.A.
M. Perron, C.A.

F.J. Bastien, C.A.
G. Boudrias, C.A.
P. Dumont, C.A.
R. Lemire, C.A.
Y. Normandin, C.A.
C.R. Bouchereau, C.A.
A. Tétrault, C.A.
G. Chasson, C.A.
P. Deschamps, C.A.
P. Gagné, C.A.
L. Lavigne, C.A.
Y. Montpetit, C.A.
G. Ruel, C.A.

Édifice F.-M. Marotte,
225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIÉS

614 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0788

avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Shawinigan, Grand-Mère, Granby, Saint-Jeorges (Basco), Châteauguay, Bas-Comeau, Sherbrooke et Lac-Mégantic

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS

3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 508,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221

Lionel H. Benoit, C.A.
Réal Bertrand, C.A.
Pierre Y. Brousseau, C.A.
Robert Crevier, C.A.
Jean-Paul Dery, C.A.
Jean Labrosse, C.A.
Marcel Legrand, C.A.

Jean-Marc Lande, C.A.
Robert Brunelle, C.A.
Jean-Pierre Dubois, C.A.
Jean Grignon, C.A.

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS

MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monseigneur
321-3632
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

André Loubier, C.A.
André Paquette, C.A.
Pierre D. Poisson, C.A.
Richard Test, C.A.
André Thériault, C.A.
Raymond Vermette, C.A.

De Carufel, De Carufel & L'Espérance
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984

Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley

Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Proulx, C.A.
Roger Proulx, C.A.
Claude Roy, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charrette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamotte, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L.J. Cloutier, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.

1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3680

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
J.E.P. Barry, C.A.
M. Camarand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.

1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Fioran Fredette, C.A.
Roger Proulx, C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.

1, Place Ville-Marie
Suite 2220
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie
Montréal, Québec H3B 2W3

Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

DE CARUFEL, DE CARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984

Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley

Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Proulx, C.A.
Roger Proulx, C.A.
Claude Roy, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charrette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamotte, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L.J. Cloutier, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.

1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3680

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
J.E.P. Barry, C.A.
M. Camarand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.

1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Fioran Fredette, C.A.
Roger Proulx, C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.

1, Place Ville-Marie
Suite 2220
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie
Montréal, Québec H3B 2W3

Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

DE CARUFEL, DE CARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984

Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley

Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Proulx, C.A.
Roger Proulx, C.A.
Claude Roy, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charrette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamotte, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L.J. Cloutier, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.

1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3680

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
J.E.P. Barry, C.A.
M. Camarand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
J.B. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A.

1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
à travers le monde

L'industrie manufacturière

Une légère amélioration cette année, mais une hausse rapide et vigoureuse l'année prochaine

par Joseph Dupuis

OTTAWA (PC) — Les manufacturiers du Canada ne doivent s'attendre qu'à une légère amélioration dans leur secteur, en 1976, mais à une "hausse rapide et vigoureuse" en 1977.

Ces prévisions optimistes sont contenues dans le rapport de l'Association des manufacturiers

canadiens (AMC), publié hier, à l'occasion de la 105e assemblée générale annuelle de l'organisme.

Dans sa courte allocution d'ouverture, le directeur général de l'AMC, M. Roy H. Phillips, a déclaré aux délégués que la santé du secteur manufacturier était essentielle à un Canada qui puisse répondre aux

aspirations des Canadiens.

"Pour un temps, nous serions capables de vivre à l'aise avec des emprunts et grâce à l'exportation des richesses naturelles, a-t-il dit. Mais cette voie est sans issue."

"Nous ne pouvons pas non plus continuer à importer, en produits manufacturés, pour \$10,5 milliards de plus que nous exportons."

Ce revirement pour les manufacturiers, comme on le souligne dans le rapport annuel, suit un exercice 1975 désastreux alors qu'on a vu le pire déficit commercial pour les produits manufacturés, le plus de journées de travail perdues à cause des grèves et l'imposition des contrôles sur les prix et les salaires. La vente de produits finis a chuté de cinq pour cent l'an dernier.

"À cause de la prudence affichée par le consommateur, de la retenue dans les investissements, du maintien des restrictions fiscales et monétaires et d'une reprise modeste à l'échelle mondiale, on ne prévoit que des améliorations progressives dans l'économie canadienne pour l'année qui vient", précise le rapport.

"Les manufacturiers peuvent s'attendre à de légères améliorations, en 1976, et à un phénomène d'accélération dans tous les secteurs de l'économie, culminant en une hausse rapide et vigoureuse, en 1977."

L'économiste en chef de l'AMC et un des rédacteurs du rapport, M. Laurent Thibault, de Toronto, a révélé, au cours d'une entrevue, qu'on prévoyait, l'an prochain, une croissance de six à huit pour cent, et caractérisée par les exportations dans le secteur des richesses naturelles.

Certains secteurs manufacturiers secondaires, comme le textile et le vêtement, ne croîtront pas de la même façon.

"Il y a énormément de ressources qu'on n'utilise pas à fond, dans ce secteur."

Le premier ministre Trudeau et sept membres de son cabinet, dont le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, ont participé à la réunion d'un jour qui utilise, cette année, une formule

différente des autres réunions annuelles de l'AMC.

Au lieu de discours, de colloques et de discussions, les ministres ont participé à deux débats en groupe restreint avec les délégués.

Il y a une semaine, 85 questions écrites ont été communiquées aux membres du cabinet qui doivent y répondre lors de la séance du matin et revenir devant les délégués, durant

l'après-midi, pour entendre les réactions de ces derniers à la suite de leurs réponses.

Hier matin, dans son laïus, (voir ci-contre) M. Trudeau a donné le ton mais il n'a pas pris part au débat sur le système économique qui a lieu et qui a porté surtout sur deux questions-clés:

"Quelles sont ces valeurs qui, selon nous Canadiens, devraient guider le développement de

notre système économique? Par valeurs, nous entendons ces qualités de conduite et de relations sociales et ces philosophies qui devraient constituer le joint entre nos systèmes économique et social; et jusqu'où doit-on aller pour obtenir l'égalité économique individuelle sans risquer de mettre en danger l'efficacité de notre système économique au cours des prochaines années?"



M. Rodrigue Bilodeau, président du conseil d'administration de Honeywell Canada, a été élu président de l'Association des Manufacturiers canadiens. (Téléphoto CP)

Le président de l'AMC fustige ceux qui pérorent sans cesse sur l'économie

OTTAWA (PC) — Dans son premier discours comme président de l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), M. Rodrigue Bilodeau a déclaré qu'il y avait trop de propos confus, de discussions intellectuelles frivoles et de généralisations faciles sur les réalités fondamentales de l'économie canadienne.

Porté à la présidence de l'AMC, hier, lors de la réunion annuelle de l'association, M. Bilodeau a affirmé que les citoyens devaient mieux saisir l'importance d'une industrie manufacturière en santé pour le bien-être économique et social de tous les Canadiens.

"J'estime qu'il y a carrément trop de paroles en l'air, dans ce pays, à propos des bases économiques sur lesquelles nous devons nous appuyer pour exercer notre souveraineté politique."

Selon lui, il y a beaucoup de "discussions intellectuelles frivoles, sur des sujets comme la 'libre entreprise, chez des gens qui ont une expérience pratique nulle ou minime avec les véritables moeurs commerciales des autres pays'."

Par ailleurs, il y aurait, sur les nouvelles industries technologiques de pointe, trop de généralisations faciles "dans lesquelles

on oublie que les recherches et le développement nécessaires n'ont pas lieu en vase clos et qu'ils auraient impossibles si nos industries essentielles étaient trop malmenées."

Toujours selon M. Bilodeau, on est trop indifférent face à la perte d'emplois due aux importations et on se berce d'illusions quant à la capacité des structures en place de se maintenir sans "le fonctionnement parallèle d'un secteur manufacturier compétitif et hautement productif".

M. Bilodeau a lancé l'avertissement que le Canada risque d'être évincé, non seulement sur le marché extérieur, mais également sur le marché domestique, par un nombre croissant de pays entreprenants et très compétitifs.

Le déficit de \$10,5 milliards de notre balance commerciale est la preuve que "nous ne pouvons plus nous offrir le luxe d'afficher une attitude hostile ou, encore moins, de désintéresser du côté du gouvernement, des syndicats et des compagnies".

De son côté, M. Harold Corrigan, de Montréal, a appuyé M. Bilodeau en disant que les hommes d'affaires et les travailleurs doivent aider le gouverne-

ment fédéral à administrer le pays parce qu'Ottawa ne peut y arriver tout seul.

"Nous avons besoin du leadership du monde des affaires et des classes laborieuses parce que la tâche est trop lourde pour le gouvernement seul", a dit M. Corrigan dans son discours d'adieu en tant que président de l'Association des manufacturiers canadiens AMC.

"Les leaders du monde des affaires et des travailleurs doivent, en acceptant leurs rôles de leaders actifs, mettre plus d'emphasis sur leur rôle de leaders de l'opinion publique".

Dans son discours à l'assemblée annuelle de l'AMC, M. Corrigan a dit que les manufacturiers relevaient le défi lancé l'automne dernier par le premier ministre Trudeau mettant en cause la validité du système de libre entreprise.

A ce propos, l'AMC a établi une commission spéciale composée d'experts et chargée de réviser le système et les options ouvertes au pays.

LACROIX INC.



Pierre Lortie

M. Paul Lacroix, président de Lacroix Inc., est heureux d'annoncer que monsieur Pierre Lortie vient de se joindre à la direction de la Compagnie. Il occupera les fonctions de président de A. Prud'homme & Fils Limitée, important distributeur en gros de quincaillerie de la région de Montréal. Avant de se joindre à Lacroix Inc., M. Lortie était vice-président - développement de la Bourse de Montréal.

L'ASIE DU SUD-EST UN MARCHÉ POUR VOUS

Lundi le 14 juin 1976 à l'hôtel Ritz Carleton

LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

en collaboration avec

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'EXPORTATION

organise un colloque sur les débouchés et le commerce d'exportation en Asie du Sud-Est pour les hommes d'affaires désireux d'en connaître davantage sur ce marché.

Cept délégués commerciaux canadiens de retour de Malaysia, Thaïlande, Singapour, Indonésie, Philippines, Corée et Hong Kong, entreprennent une tournée du Canada et viennent à Montréal pour expliquer aux hommes d'affaires les possibilités et les problèmes relatifs à l'exportation, aux investissements et à l'approvisionnement de services techniques et professionnels dans cette importante région du monde.

Ce colloque comprendra des présentations dans la matinée de lundi, le 14 juin, suivies de périodes d'entrevues individuelles dans l'après-midi. Les entrevues individuelles pour les participants intéressés à rencontrer un ou plusieurs délégués commerciaux se poursuivront durant toute la journée, les 15 et 16 juin.

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire à ce colloque, communiquez avec le bureau régional, du ministère canadien de l'Industrie et du Commerce, à Montréal au numéro (514) 283-3522.



Industry, Trade and Commerce Industrie et Commerce

Les USA contingeront les importations d'aciers spéciaux

par Gilbert Grellet

WASHINGTON (AFP) — Le Président Gerald Ford a décidé de continger les importations d'aciers spéciaux aux États-Unis mais cette mesure unilatérale ne s'appliquera probablement pas au Japon avec qui un accord de limitation volontaire pourrait être conclu cette semaine, apprend-on de source bien informée à Washington.

Un communiqué officiel sera publié à ce sujet vendredi prochain dans la matinée, a précisé de son côté un porte-parole de M. Frederick Dent, représentant spécial de la Maison Blanche pour les négociations commerciales internationales.

M. Ford, profitant lundi d'un passage à Middletown, gros centre sidérurgique de l'Ohio — où il faisait campagne pour l'élection primaire de cet État — a déclaré qu'il avait approuvé dimanche des documents prévoyant la mise en place de quo-

tas aux importations américaines d'aciers spéciaux.

Mais le président américain, dont l'annonce répondait semble-t-il à des fins électorales, n'a fourni aucune précision sur cette mesure. Sa déclaration a d'ailleurs pris de court les responsables de négociations commerciales internationales à Washington.

M. Ford avait demandé le 16 mars dernier aux pays fournisseurs d'aciers spéciaux sur le marché américain d'accepter une limitation volontaire de leurs exportations sous peine de voir ces dernières continger.

Les négociations menées à ce sujet avec les pays de la CEE et la Suède ont échoué mais elles se poursuivent avec le Japon et pourraient aboutir à un accord avec ce pays qui a fourni l'année dernière 51% des aciers spéciaux importés aux États-Unis (154,000 tonnes).

On précise à cet égard de source bien informée à Washington que le gouvernement japonais doit se prononcer sur cette question vendredi matin (ce qui équivaut à jeudi soir à Washington). Les Japonais seraient prêts à reconnaître les "limitations" du marché américain des aciers spéciaux.

En cas d'accord avec le Japon le communiqué qui sera publié

vendredi ne parlera donc que de contingents unilatéraux sur les importations en provenance des autres pays fournisseurs, soit la Suède, les pays de la CEE et le Canada.

M. Ford court le risque de voir ces pays prendre des mesures de représailles commerciales à l'égard des États-Unis. Mais les experts américains ne semblent pas prendre cette menace très au sérieux et ne prévoient pas de mesures de rétorsion, notamment en provenance de la CEE.

La dispute porte en effet sur des tonnages relativement minimes pour des importations dont la valeur totale ne dépasse pas \$200 millions. Les récentes décisions prises dans le secteur de l'automobile et des chaussures ont par ailleurs témoigné de la volonté du gouvernement américain d'éviter de s'engager dans une politique commerciale protectionniste.

Enfin, il semble que les responsables américains soient prêts à "moduler" selon les pays les contingents imposés sur les aciers spéciaux afin de ne pas trop mécontenter chacun des fournisseurs. En ce sens, les mesures qui seront annoncées vendredi seront différentes de celles prévues le 16 mars dernier mais le quota d'importation restera à peu près le même (146,000 tonnes pour 1976).

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

ENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR



Les notaires PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. A. Earl Kimmel Me. Fernand Poirier Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034 Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Crédit Foncier

Fondé en 1880 Actif supérieur à \$800 millions

Obligations de 5 ans

Minimum \$500

10 1/4%

Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum \$5000) ou composés et payés à échéance

10 1/2%

Intérêts payés annuellement

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 845-7111 (Mlle C. Bellemare) Québec: 1135, Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. B. Arguin)

Ottawa: 170, rue Metcalfe (613) 238-6084 (M. B. W. Campbell)

Frais virés acceptés

Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vernon, White Rock, Vancouver, Victoria

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

LA ROYALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE



M. Ronald D. Southern

LA ROYALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Ronald D. Southern au poste de membre du Conseil d'administration.

M. Southern, qui est président d'ATCO Industries Ltd., fait partie des Conseils d'administration de La Banque mercantile du Canada, de Crown Zellerbach Canada Ltd., d'Investissements Canadien Pacifique Ltée et de plusieurs autres sociétés.

NOUS DÉMÉNAGEONS



sans nous éloigner de vous.



Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins

1 Complexe Desjardins

C.P. 35 SUCCURSALE DESJARDINS

Montréal, Qué.

H5B-1E7

(514) 281-8666

Prévoyant l'épuisement du pétrole et du gaz

L'Alberta veut diversifier son économie à grande échelle

par Charles Lugassy, collaboration spéciale

EDMONTON — Après l'Ontario et le Québec, c'est maintenant au tour de l'Alberta à vouloir diversifier son économie afin de doter la province d'une infrastructure industrielle solide qui assurera la relève lors de l'épuisement des hydrocarbures conventionnels.

Plus de 50 p. cent de l'industrie de la province sont axés sur le secteur primaire: ressources énergétiques et agricoles.

Les produits finis et manufacturés sont généralement importés de l'est du pays, situation jugée intolérable par l'administration Lougheed, qui entend diversifier l'industrie si l'on désire maintenir les niveaux élevés d'emploi et de revenus qui se comparent avantageusement avec ceux du reste du pays.

Ces derniers temps, le Conseil des ministres a été régulièrement saisi, à Edmonton, d'une demande en vue de construire une usine d'engrais chimiques ou de dérivés du gaz naturel.

La majorité de ces projets sont assurés d'obtenir le feu vert du gouvernement de l'Alberta, dont le but avoué est d'industrialiser à grande échelle la province.

Le coup d'envoi de cette industrialisation massive a été donné, et la concrétisation du projet de production d'éthylène est prévue pour 1978. L'Office de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta a donné son consentement à la transformation de 8.5 trillions de pieds cubes de gaz naturel pour les 30 prochaines années après avoir, dit-on, examiné scrupuleusement les besoins de la province.

vince.

Cette stratégie albertaine n'a pas été sans s'attirer les foudres du Manitoba, qui a protesté devant l'Office national de l'énergie. Celui-ci, la semaine dernière, approuvait à son tour un permis d'exportation réclamé par la Dow Chemical. En vertu de ce permis, la compagnie pourra écouler sur les marchés américains 3.5 milliards de livres d'éthylène sur une période de 10 ans. Le permis stipule également que l'usine pourra opérer à pleine capacité, afin de permettre un rendement économiquement valable.

La production annuelle de l'usine est évaluée à 1.2 milliards de livres d'éthylène, dont les deux tiers seront utilisés à des fins domestiques. Ce sont l'Alberta Gas Ethylene et ses partenaires, Dow Chemical et Dome Petroleum, qui ont contribué à la première mise de fonds

pour la construction de l'usine d'éthylène, près de Red Deer, non loin d'Edmonton, sur l'axe Edmonton-Calgary.

On prévoit qu'une foule de dérivés du gaz naturel seront produits dans ces usines-champignons, parmi lesquels l'éthylène du monomère de chlorure de vinyle, et d'autres sous-produits.

Le gaz naturel contient deux composants majeurs: il s'agit du méthane, qui sert généralement au chauffage de nos maisons, et de l'éthane qui, une fois traité, donne de l'éthylène entrant dans la composition d'une foule de biens de consommation, tels les pneus d'auto, les films de caméra, la peinture, les détergents, et même les comprimés d'aspirine. Jusqu'ici, l'Alberta se contentait d'extraire de son riche sous-sol le produit brut, et l'acheminait vers l'Ontario.

L'anachronisme de la situation a été dénoncé par le gouvernement actuel qui entend appliquer un principe rudimentaire de la prospérité économique: jeter les premiers jalons d'une industrie de produits manufacturés qui n'auront plus à être importés de l'est du pays.

Peter Lougheed se félicite en outre de la réponse positive des compagnies qui ont accepté d'aller de l'avant dans ces entreprises souvent jugées périlleuses, sans exiger de subventions gouvernementales.

Tous ces projets qui ont hâtivement reçu la bénédiction du cabinet Lougheed avaient en commun le caractère hasardeux d'un projet encore à l'état embryonnaire, sans aucune garantie de succès, et ce à plusieurs égards: c'est un secret de polichinelle que les réserves en hydrocarbures vont s'épuisant, aussi les com-

pagnies furent-elles en droit de s'interroger sur l'avenir de ces usines-champignons alimentées grâce à une ressource dont il est de notoriété publique qu'elle aura bientôt fait d'être consommée.

Le ministre du Développement commercial de l'Alberta, M. Bob Dowling, rétorque qu'une foule de ressources de substitutions sauront prendre la relève, le cas échéant. Il cite le charbon qui, gazéifié, pourrait se présenter comme solution de rechange: l'Alberta contient 70 p. cent des réserves de charbon au pays, et une politique des charbonnages est en voie d'élaboration et sera annoncée incessamment.

Tom Pawrie, un économiste d'Edmonton, craint que ce procédé ait peu de chances d'être rentable commercialement. Un spécialiste en énergie, Walter Gaener, également économiste à l'Université de l'Alberta, à Edmonton, exprime la même inquiétude: le marché est déjà fortement dominé par les grandes firmes internationales. L'absence d'expérience des Albertains confrontée à la compétence des multinationales pourrait devenir un élément déterminant lors de la commercialisation.

A cela s'ajoutent les ressources des multinationales, qui peuvent développer à des coûts dérisoires le même genre d'industrie dans des centres où se trouve une main-d'œuvre à bon marché. Quant aux débouchés, ils constituent en eux-mêmes un défi, le marché étant déjà passablement saturé.

Toutefois, l'incursion des compagnies américaines, par l'entremise de leurs filiales, va permettre de combler une tare dans la mesure où les capitaux canadiens n'existent pas encore en quantité suffi-

sante pour s'implanter dans ce type d'entreprise. Les américains possèdent en outre les contacts nécessaires et dans le cas présent, vitaux, devant permettre l'écoulement de la production.

Un analyste financier du groupe Halcon, de New-York, qui prenait récemment la parole à Calgary, a prédit une faillite de cette industrie en Alberta, si les gouvernements continuent de majorer les tarifs du gaz naturel, comme c'est la tendance actuellement.

Rien, à son avis, ne milite en faveur du développement de la pétrochimie dans la province: le marché, local est restreint, les coûts d'exploitation et de transport trop élevés, et l'aménagement des usines pourrait se révéler de 15 p. cent plus coûteux que celui des Etats-Unis.

Les avis les plus contradictoires fusent, suivant qu'il s'agit du gouvernement ou d'économistes: M. Dowling, ministre responsable de ce dossier, est confiant. Il prévoit que ce type d'industrialisation prendra la relève du projet Syncrude, maintenant ainsi le rythme de croissance économique de la province, tout en perpétuant la situation de quasi plein emploi en Alberta. Quant à l'environnement, il ne faut point s'en inquiéter, déclare le ministre.

Le directeur du département de Chimie de l'Université de l'Alberta soutient que de tels projets ne peuvent se concevoir sans effets, à différents degrés, sur l'écologie.

L'élimination pure et simple des résidus et des matières polluantes relève encore du domaine de la recherche: on ne peut, pour l'instant, qu'en réduire les effets dévastateurs.

La hausse des prix

Aliments et assurances provoquent le plus de plaintes

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'alimentation et les assurances, surtout l'assurance-automobile, sont les deux grands secteurs qui font l'objet du plus grand nombre de plaintes concernant la hausse des prix.

C'est ce qu'a révélé hier M. Claude Castonguay, membre de la Commission fédérale de lutte contre l'inflation, au moment où il lançait à Québec un nouveau système de rapport du consommateur.

La capitale est au nombre des trois villes choisies au pays — les deux autres étant London, en Ontario, et Winnipeg, au Manitoba — pour un projet-pilote visant à faire participer les consommateurs à la surveillance des prix.

La distribution des formulaires de rapport du consommateur a débuté hier même dans quelque 225 endroits, répartis dans la région métropolitaine de Québec et à Lévis.

Cette formule, accompagnée d'un dépliant intitulé "Combattons l'inflation" est disponible dans plusieurs bureaux fédéraux et provinciaux, dans les bibliothèques publiques, les caisses populaires, les compagnies de fiducie et de finance, ainsi que dans les centres d'alimentation

Cooprix, Dominion, Provigo (Jato) et Steinberg, finalement chez les députés fédéraux et provinciaux.

Ce système, à l'essai pour deux mois dans trois villes, veut permettre aux Canadiens de prendre des initiatives pour combattre l'inflation, soit en relevant et en déclarant les hausses fâcheuses de prix et de tarifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les objectifs du projet sont donc:

- fournir à la Commission, aux fins de contrôle, des données sur les hausses de prix et de tarifs au détail;

- encourager les communications entre les consommateurs et les entreprises;

- inciter les Canadiens à mieux percevoir l'inflation et la fluctuation des prix.

Avant de faire rapport à la Commission, le consommateur est invité à s'informer des causes d'une hausse de prix auprès du responsable de cette hausse. Ceux qui augmentent les prix ont le devoir et la responsabilité d'aider le public à mieux comprendre les raisons qui justifient la hausse, estime la Commission. Si le responsable ne peut expliquer raisonnablement l'augmentation, le consommateur devrait alors faire parvenir à la Commission une formule de rapport dûment remplie.

Chaque déclaration ne fera pas l'objet d'une enquête individuelle, mais les renseignements fournis sont enregistrés par la Commission, de sorte que l'ensemble de plusieurs rapports pourra indiquer les secteurs qui nécessitent une surveillance plus étroite.

C'est à partir de tels rapports que l'on s'est aperçu que l'alimentation et les assurances sont les secteurs les plus névralgiques pour les consommateurs, et que les contrôles relatifs à l'assurance ont été resserrés.

Guérison reconnue miraculeuse à Lourdes

LOURDES (AFP) — L'Eglise catholique a reconnu le 26 mai dernier la guérison miraculeuse d'un pèlerin italien originaire de Scurelle (province de Trente), M. Michaeli Vittorio, apprend-on à Lourdes.

C'est par la voix de l'archevêque de Trente que le Vatican a reconnu cette guérison, survenue en 1963.

M. Vittorio souffrait d'une maladie de la hanche, le sarcome à cellules. Après

avoir subi plusieurs interventions chirurgicales, il était venu en pèlerinage à Lourdes, et avait constaté peu de temps après une nette diminution de sa souffrance. Hospitalisé néanmoins après son retour en Italie, M. Vittorio après quelques mois avait recommencé à marcher, et il avait repris son travail au mois d'avril 1964.

Il s'agit de la 63me guérison reconnue miraculeuse par l'Eglise depuis les apparitions de Lourdes.

La Ligue des droits intervient au dossier des Minibus Forest

La Ligue des droits de l'homme, qui condamne la décision des autorités gouvernementales de priver pour une période d'un an au moins les handicapés physiques de transport en commun adapté, demande aux diverses instances gouvernementales de reviser leur décision de ne pas accorder de subvention aux "Minibus Forest".

Dans une lettre adressée à M. Lawrence Hanigan, président de la CUM et de la CTCUM, à M. Yvon Lamare, vice-président de l'Exécutif de la Ville de Montréal, à M. Raymond Mailloux, ministre des Transports, et à M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales, la directrice générale adjointe de la Ligue, Mme Simone Chartrand, se demande "comment on peut être aussi catégorique et poser un geste aussi discriminatoire" en n'accordant pas de subvention pour la prochaine année à la compagnie "Minibus Forest Inc."

Cette compagnie sans but lucratif avait été créée il y a déjà quelques années par deux handicapés physiques. Grâce à des subventions, notamment des Projets d'initiatives locales, elle

avait pu assurer aux handicapés physiques un transport en commun adapté à leur situation. Au moment où un rapport sur les handicapés physiques recommandait de mettre sur pied un système de transport public adapté pour les handicapés était déposé à la Communauté urbaine, les autorités gouvernementales décidaient de leur côté de ne pas accorder de subventions aux Minibus Forest pour la prochaine année.

Comme un an au moins s'écoulera avant que l'on ne puisse mettre sur pied un système de transport public, cette décision a pour effet de priver de tout transport les handicapés durant ce laps de temps.

Mme Chartrand souligne que s'il y a des personnes qui doivent bénéficier d'un transport adéquat ce sont précisément les handicapés physiques. "Comment peut-on se permettre de créer à cette catégorie de citoyens un problème et un handicap supplémentaires en les privant du droit au transport et de tous les droits qui en découlent, soit les droits au travail, aux études, aux loisirs, aux soins médicaux, etc..." de dire Mme Chartrand.

"Adieu, ma télévision"

TOKYO (AP) — Eloignée de sa famille depuis des années, une Japonaise de 73 ans s'est suicidée en laissant une lettre d'adieu à son "unique amie"... un vieux poste de télévision. "Je te dis adieu ma chère télévision, toi qui as été la seule amie avec qui j'ai pu parler pendant des années", peut-on lire dans le mot écrit par la septuagénaire.

Une réunion plus facile.

Plus facile, parce que nous sommes au coeur du centre-ville. Vous pouvez vous y retrouver aisément. On peut se rendre à pied jusqu'au Reine Elizabeth en parcourant les galeries souterraines. On peut s'y rendre en voiture, en entrant directement dans notre stationnement intérieur. On peut s'y rendre en train et descendre à la Gare centrale du CN, juste au-dessous du lobby de l'hôtel. On peut s'y rendre en avion... La limousine de l'aéroport s'arrête d'abord chez nous. Quel que soit le but de votre rencontre d'affaires: session d'étude, assemblée du conseil, dîner annuel, congrès... Le Reine Elizabeth est l'endroit idéal où se réunir à Montréal.

Le Reine Elizabeth
861-3511

Un hôtel du CN administré par Hilton Canada

Offrez-vous un voyage d'affaires vraiment agréable dans

L'OUEST

Vancouver, Winnipeg, Edmonton et Calgary sont quatre des 40 villes nord-américaines à être desservies chaque jour par Air Canada. Et on s'y applique vraiment. En étant, par exemple, l'une des grandes lignes aériennes les plus ponctuelles en Amérique du Nord.

Tout en vous retenant une place à bord, notre service de réservation de 24 heures s'occupe en même temps de votre hôtel et de votre voiture, si désiré. Oui, nous tenons vraiment à ce que vos voyages d'affaires vous soient des plus agréables. On n'ira pas jusqu'à vous offrir des cigares, mais c'est tout comme. On veut que vous aimiez voyager avec nous, surtout lorsque vous allez dans l'Ouest canadien.

Only via?
Only via!

AIR CANADA

DESTINATIONS	DÉPART	ARRIVÉE
Vancouver:	10h 15	12h 25
Air Canada y va tous les matins, sans escale, et 3 autres fois par jour:	14h 40	19h 50
	18h 30	22h 45
	19h 20	22h 45
Winnipeg:	7h 00	10h 50
Air Canada y va 6 fois par jour:	8h 40	11h 05
	10h 10*	12h 00
	13h 45	16h 10
	14h 40	17h 45
	20h 15*	22h 05
Edmonton:	14h 40	19h 05
Air Canada y va 2 fois par jour, (3 fois à compter du 6 mai)	18h 30	21h 45
	8h 40	12h 30
Calgary:	7h 20	11h 10
Air Canada y va 2 fois par jour:	19h 20*	21h 40

*Vol sans escale

Vous pouvez aussi profiter des nombreux vols quotidiens, avec raccordement, à destination de ces villes. Selon l'heure du vol, une savoureuse collation, un copieux déjeuner ou dîner vous seront servis.

Vous pouvez réserver votre place (l'hôtel et la voiture aussi) à toute heure du jour ou de la nuit au numéro suivant: 931-4411. Bon voyage!

